

Mairie de



République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 MARS 2023

| | |
|--|---------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 35 |
| Nombre de votants: | 35 |
| Nombre de présents : | 30 |
| Convocations : | 10 MARS 2023 |

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU (arrivée à 19 h 30), Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN (arrivé à 18 h 07), Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR (arrivé à 18 h 45), Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE (arrivé à 18 h 56), M. Clément THÉODORE, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| - Mme Clarisse KIRCH | Pouvoir à Mme. Eve COGNETTA |
| - Mme Mathilde LESAGE | Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY |

Etaient absents :

- M. Jean-Baptiste BARDET
- M. Loïc CAPPE
- Mme Camille FERET
- Mme Julie GODICHAUD
- M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Jean-François TIMMERMAN remplit les fonctions de Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

** Synthèse sur l'activité municipale : Remerciements - Informations*

** Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

** Supports de présentation de la Commission Ville Durable du 06 Mars 2023*

** Supports de présentation de la Commission des Finances et Gestion de la Ville du 03 Février 2023*

** Support de présentation de la Commission Sobriété du 26 Janvier 2023*

| | |
|--|----|
| 34/ Soutien aux populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie | 8 |
| 35/Renouvellement d'emploi – Catégorie C/ Cuisinier en production chaude | 9 |
| 36/ Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes | 11 |
| 37/ Compte administratif 2022 | 14 |
| 38/ Compte de gestion 2022 | 17 |
| 39/ Affectation du résultat 2022 – Budget Ville 2023 | 19 |
| 40/ Révision des montants des autorisations de programme | 21 |
| 41/ Vote des taux d'imposition – Budget Ville 2023 | 22 |
| 42/ Budget primitif 2023 de la Ville | 23 |
| 43/ Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation aux associations sportives et de loisirs | 43 |
| 44/ Subventions aux associations –Délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Comité d'Action et de Promotion Sociales | 45 |
| 45/ Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Amicale du Personnel des Services Municipaux | 46 |
| 46/ Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Stade Sottevillais Cheminot Club, toutes sections confondues | 47 |
| 47/ Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Stade Sottevillais 76 | 48 |

| | |
|--|----|
| 48/ Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - La Sottevillaise | 49 |
| 49/ Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Association Atelier 231 | 50 |
| 50/ Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Association Gestion Trianon Transatlantique | 52 |
| 51/ Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Association Maison Pour Tous | 53 |
| 52/ Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Association Les Plastiqueurs | 54 |
| 53/ Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Comité de promotion des marchés | 55 |
| 54/ Signature de la convention triennale entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, l'Atelier 231 et Les Plastiqueurs | 57 |
| 55/ Signature de la convention annuelle 2023 de partenariat avec l'Association Guidoline pour l'animation d'un atelier vélo et la création d'évènements à Sotteville-lès-Rouen | 59 |
| 56/ Périmètre d'infestation par les termites | 61 |
| 57/ Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter de 2024 | 63 |
| 58/ Modulation de l'exonération de taxe foncière de 2 ans pour les constructions nouvelles à compter de 2024 | 65 |
| 59/ Tarifs municipaux – Dispositifs enfance-jeunesse et Conservatoire à rayonnement communal (CRC) de musique et de danse | 67 |
| 60/ Rapports sur le prix et la qualité des services Communautaires Eau Potable et Assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie - Exercice 2021 | 72 |
| 61/ Rapport annuel sur le prix et la quantité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés -Exercice 2021 | 74 |

** Questions d'actualités*

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Madame la Maire Luce Pane.

Mme la Maire :

Il est 18 heures, nous allons commencer notre Conseil Municipal.

(Appel des conseillers)

M. Lõiç Cappe, M. Jean-Baptiste Bardet, Mme Julie Godichaud, M. Alexis Vernier et Mme Camille Feret nous ont fait savoir qu'ils ne pouvaient venir ce soir au Conseil municipal, ce qui représente tout le groupe Ensemble pour Sotteville. Compte tenu de la situation nationale à propos de la dite réforme des retraites et du passage en 49.3, vous le savez, il y a beaucoup de manifestations et d'inquiétudes, assez légitimes d'ailleurs. Le groupe ne sera de ce fait pas présent à notre Conseil Municipal.

Je propose de désigner comme secrétaire de séance Jean-François Timmerman s'il en est d'accord. Je le remercie.

Nous avons reçu une question d'actualité de M. Jean Eastabrook et deux questions d'actualité de M. Stéphane Delahaye. Nous les traiterons, comme à l'accoutumée, à la fin de notre Conseil.

Remerciements

Mme la Maire :

Nous avons reçu les remerciements de l'association Le Sotteville Bridge Club, en raison du prêt de la salle des fêtes par la municipalité pour l'organisation du tournoi annuel du 30 mars 2023.

Informations

Mme la Maire :

Nous avons un certain nombre d'informations à évoquer en séance. La première concerne le vernissage à la Maison Pour Tous. Je passe la parole à Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Merci, Madame la Maire, et bonjour à tous. Le roman culte de l'auteur américain Trevanian a été adapté en bande dessinée par le duo Pat Perna et Jean-Baptiste Hostache. En collaboration avec la librairie du Grand Nulle Part, la Maison Pour Tous a organisé le vernissage de l'exposition des planches originales de la bande dessinée le 10 février 2023.

Mme la Maire :

Merci. L'information suivante concerne l'association des Anciens combattants, et je passe la parole à Jean-François Timmerman.

M. TIMMERMAN :

Merci, Madame la Maire. J'ai participé le 14 février à l'Assemblée générale de l'association nationale des cheminots anciens combattants. Cela a été l'occasion de leur rappeler notre attachement à leurs actions pour faire vivre le travail de mémoire, tellement nécessaire actuellement. Merci.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. L'information suivante concernant la grainothèque nous est donnée par Mohammed Dergham.

M. DERGHAM :

Merci, Madame la Maire. L'implantation d'une grainothèque dans le quartier Buisson est le fruit du travail de Joyce BAVAREZ, stagiaire en BTS économie sociale et familiale au service des maisons citoyennes. Mise à disposition dans les jardins partagés de Buisson, la grainothèque a été inaugurée le 16 février dernier.

Mme la Maire :

Merci. En ce qui concerne les élus au contact, la parole est toujours à Mohammed Dergham.

M. DERGHAM :

Les élus sont venus à la rencontre des habitants du secteur Buisson le mercredi 8 mars. Ces rencontres sont l'occasion pour les Sottevillais d'échanger sur leurs préoccupations. Merci.

Mme la Maire :

Merci. L'information suivante concerne le Top 12 de la gymnastique, et la parole est à Christophe Delamare.

M. DELAMARE :

Merci, Madame la Maire. Le 25 février s'est tenu le Top 12 de la gymnastique. Dans le cadre du Top 12, notre équipe de gymnastique masculine a rencontré Vallauris. Malheureusement, notre équipe a terminé huitième. Malgré la déception, notre équipe reste motivée pour aller chercher un nouveau podium en 2024.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. L'information suivante concerne la clôture de la concertation pour les travaux de l'avenue des Canadiens et de la place des Martyrs de la Résistance. La parole est à Elise Ridel.

Mme RIDEL :

La Métropole a présenté son projet d'aménagement de l'avenue des Canadiens et de la place des Martyrs de la Résistance le 2 mars. Cette rénovation importante et nécessaire permettra un usage de cet espace public apaisé, partagé et requalifié.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. L'information suivante nous est donnée par Jean-François Timmerman, au sujet de Sotteville Accueil.

M. TIMMERMAN :

Merci, Madame la Maire. Près de deux cents personnes sont venues participer à l'après-midi crêpes, organisée par Sotteville Accueille à la salle des fêtes. Une animation musicale et une tombola ont également été proposées. Nous remercions l'association Sotteville Accueille pour son accueil chaleureux.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. L'information suivante nous est donnée par Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Sous la houlette de son président Cyrille Mustel, les élèves — enfants et adultes — de l'association Studio Strato ont offert deux concerts le 3 mars, dans la salle des fêtes. Ils ont fait preuve de talent et d'enthousiasme et nous les félicitons.

Mme la Maire :

Merci. La parole est à Niswat Abdourazakou pour le premier Comité Social Territorial.

Mme ABDOURAZAKOU :

Merci, Madame la Maire. Le premier Comité Social Territorial s'est tenu le 14 mars. À l'ordre du jour de cette réunion étaient inscrits les points suivants :

- nouvelles règles concernant les arrêts Covid ;*
- forfait mobilité durable ;*
- plan de formation ;*
- modalités de recrutement des contractuels.*

Mme la Maire :

Merci beaucoup. L'information suivante concerne la collecte des protections féminines, et nous est donnée par Laurent Fussien.

M. FUSSIEN :

Merci, Madame la Maire. Les services de la Ville et les élus se sont mobilisés le 4 mars dernier pour lutter contre la précarité menstruelle en organisant une collecte de produits d'hygiène à Carrefour Market et dans les Maisons citoyennes. Comme toujours, les Sottevillais ont répondu présents et le fruit de la collecte sera remis au Secours Populaire le 24 mars prochain.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La collecte s'est tenue dans une ambiance chaleureuse. Il est important que la solidarité puisse avoir des aspects joyeux. La parole est à Stéphane Ferrand pour le tournoi de lutte.

M. FERRAND :

Merci, Madame la Maire. Les samedi 4 et dimanche 5 mars, 150 lutteurs et 300 enfants se sont affrontés à l'occasion du Tournoi international de lutte. Nous saluons le travail d'organisation du club.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Clément Théodore pour la Semaine du sport au féminin.

M. THEODORE :

Merci, Madame la Maire. Du 5 au 12 mars, la Ville a organisé la Semaine du sport au féminin. Après s'être illustrées à l'occasion du challenge relais le dimanche, les femmes étaient conviées à une soirée zen à la piscine le mercredi. Le samedi s'est tenu un tournoi de volley en hommage à Régine Pissot, figure du sport sottevillais décédée en décembre dernier.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Les informations suivantes, concernant la Commission consultative des services publics locaux, nous sont données par Gérard Guillope.

M. GUILLOPE :

Merci, Madame la Maire. La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 6 mars pour échanger sur les prix et la qualité des services communautaires de l'eau, de l'assainissement et du service d'élimination des déchets pour l'année 2021. Les rapports vous seront présentés en fin de Conseil.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. L'information suivante nous est donnée par Pierre-Arnaud Prieur pour la Commission développement durable.

M. PRIEUR

Merci, Madame la Maire. La Commission développement durable du 6 mars dernier a été l'occasion d'échanger sur la situation du gymnase Buisson, la rénovation de l'espace Marcel Lods, les projets d'urbanisme et le plan pluriannuel d'investissement de voirie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Evelyne Denoyelle pour les conseils d'école.

Mme DENOYELLE :

Merci, Madame la Maire. En ce moment se tiennent les seconds conseils d'école de l'année scolaire et les réunions du Conseil de l'éducation. Le groupe Abords des écoles continue d'avancer sur la structuration du futur référentiel Abords d'école, et le groupe Santé bien-être a affiné sa thématique de travail autour de trois axes, à savoir : l'apprentissage de l'empathie, le renforcement de l'estime de soi, et la verbalisation des émotions. Ces axes ont pour objectif de formuler des propositions d'action sur au moins l'un des trois axes retenus.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Stéphane Bord pour la question du partenariat avec le CHSR.

M. BORD :

Merci, Madame la Maire, chers collègues. La bibliothèque municipale a renouvelé son partenariat avec le Centre hospitalier du Rouvray, ce qui nous a permis de découvrir l'exposition Femmes, réalisée par des patients dans le cadre d'ateliers menés par deux artistes plasticiens, Béatrice Burel et Erwan Autret.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Laurent Cassard pour la place des femmes dans l'espace public.

M. CASSARD :

Merci, Madame la Maire. Le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, les maisons citoyennes ont proposé plusieurs stands place Voltaire : loisirs créatifs, peinture, bien-être, zumba étaient entre autres au programme. Les participants ont bravé le mauvais temps pour partager ce temps convivial.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Gérard Guillope pour la Médaille du Travail.

M. GUILLOPE :

Merci beaucoup. Seize Sottevillais ont été reçus en mairie le vendredi 10 mars pour se faire remettre la Médaille du Travail. Cette médaille récompense les salariés du privé ou ayant une carrière mixte public/privé avec 20, 30, 35, et 40 ans de carrière.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Evelyne Denoyelle pour la Commission des finances de la ville.

Mme DENOYELLE :

En amont de ce Conseil Municipal, la Commission des finances s'est réunie le 14 mars pour échanger sur le compte administratif 2022, le budget prévisionnel 2023, et les délibérations fiscales et tarifaires.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Niswat Abdourazakou pour le vernissage de la Maison pour tous.

Mme ABDOURAZAKOU :

En collaboration avec la librairie du Grand Nulle Part, la Maison pour tous a organisé le vernissage des planches de l'album Les Femmes du lien de Vincent Jarousseau. Elles sont aides à domicile, auxiliaires de vie sociale, assistantes maternelles : ce récit choral autour de huit femmes mêle roman-photo, documentaire et bande dessinée.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Adeline Daniel pour la Cérémonie citoyenne.

Mme DANIEL :

Merci, Madame la Maire. La Cérémonie citoyenne est l'occasion d'accueillir dans la citoyenneté les jeunes ayant atteint la majorité. La cérémonie est organisée en lien avec le Conseil des jeunes et le Conseil municipal d'enfants. Le livret du citoyen a également été remis aux nouveaux citoyens.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Ces informations nous donnent une belle image de l'actualité du mois pour nos services municipaux.

Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Mme la Maire :

La suite de l'ordre du jour comprend les arrêtés pris dans le cadre de l'article afférent, que vous pouvez consulter et qui sont accessibles à tous.

Le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Arrêtés pour demande de financements :

2023/0084 – DSIL pour la construction d'une école provisoire dans le cadre de la rénovation des écoles du centre-ville et de l'espace Marcel Lods aux taux de 60 % du montant des travaux HT estimé à 3 029 822 € HT.

2023/141 – DSIL pour la mise aux normes de l'escalier extérieur du gymnase municipal dans le cadre de la sécurité incendie aux taux de 80 % du montant des travaux HT estimé à 42 840 € HT.

Arrêtés pour conventions de mise à disposition de locaux :

2023/0092 - Avec Monsieur CONTOIS pour un terrain à usage de jardin situé au 173, avenue du 14 Juillet à raison de 40.85 € pour l'année.

2023/0093 – Avec l'Association « STRATO » pour des locaux sis 2 bis, rue Georges Laroque à raison de 25.00 € par mois.

2023/150 – Avec l'Association « ADCAB Beur FM » pour des locaux sis 465, rue de Paris à raison de 243.42 € par mois.

2023/151 – Avec l'Association « Beur FM » pour des locaux sis 465, rue de Paris à raison de 120.04 € par mois.

Arrêté de cession de véhicule par vente volontaire aux enchères publiques :

2023/098 – à la Société VP AUTO pour un ASPIRATEUR A FEUILLES TYPE 54 DE MARQUE DIV VANGUARD sur châssis remorque flèche sans frein pour un montant de 214.00 € TTC

Arrêté de cession de matériel par vente volontaire aux enchères publiques :

2023/099 - Cession de véhicule NISSAN INTERSTAR L2H2 2.8t 2.2dCi immatriculé 8623 XB 76 blanc à VP AUTO pour un montant de 3228.00 € TTC.

Décisions relatives aux marchés publics :

DV2023.004 Décision de classement, de rejet des offres, et de l'attribution des marchés relatifs à PRESTATIONS D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE Abattage, dessouchage, taille en rideau et élagage

DV2023.006 Décision de sélection des candidats - ACCORD-CADRE POUR LA CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE MODULAIRE PROVISoire DANS L'ESPACE MARCEL LODS - LOT n°02 Modules restauration

OBJET : Soutien aux populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'apporter une aide financière et morale aux habitants de Turquie et de Syrie, durement touchés par les séismes du 6 février 2023,

Il est proposé de témoigner la solidarité de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et d'attribuer une subvention de 1 000 euros à la Fondation de France,

Les crédits sont inscrits au budget 2023 - chapitre 65 - code nature 6574 -subvention de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé.

Mme la Maire :

La première délibération concerne notre soutien aux populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie. Vous le savez, car nous avons évoqué le sujet une première fois : un drame épouvantable touche de nombreux civils, et de nombreuses familles. Dans ces types de situations, les secours d'urgence sont mobilisés, et tout le travail d'aide doit se poursuivre avant que les familles puissent se reconstruire et retrouver un cadre de vie relativement apaisé. Cela prendra énormément de temps, et un important besoin de soutien matériel et logistique sur la durée se fait sentir. C'est pourquoi nous vous proposons que la Ville de Sotteville octroie un don de mille euros. L'opérateur pilote de cette aide humanitaire internationale étant la Fondation de France, nous vous proposons de verser cette somme à la Fondation de France.

Sur cette délibération

Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Renouvellement d'emploi — Catégorie C/Cuisinier en production chaude

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Considérant que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,

Considérant la nécessité d'assurer les missions de cuisinier en production chaude au sein de la Cuisine Centrale,

Il est proposé la création, à la date du 24 avril 2023, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux, filière Technique, afin d'assurer les missions de cuisinier en production chaude au sein de la Cuisine Centrale,

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Ainsi que je vous l'ai annoncé au dernier Conseil Municipal, nous allons être amenés à prendre des délibérations permettant de préciser les conditions de recrutement de nos agents. En l'espèce, il s'agit d'un poste de cuisinier à la cuisine centrale, qui est occupé par un agent contractuel. S'agissant d'un poste accessible en intégration directe, cet agent pourra devenir fonctionnaire à l'issue de ses deux années de contrat.

Mme la Maire :

Merci. Sur cette délibération,

Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-1 et D2311-16,

Considérant les actions entreprises par la Ville dans la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport suivant relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mme la Maire :

La parole est à Adeline Pollet pour le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Mme POLLET :

Chers collègues, l'égalité entre les femmes et les hommes est un véritable enjeu de société, et les collectivités territoriales y jouent un rôle essentiel, tant par leur statut d'employeur que par la définition et mise en place de politiques publiques. À Sotteville, nous sommes engagés, à notre échelle, dans des démarches fortes depuis de nombreuses années afin de lutter contre ces discriminations. Le rapport portant sur l'année 2022 présente à la fois la politique d'égalité professionnelle de la collectivité et dresse le bilan des actions engagées en faveur de l'égalité femmes/hommes dans les politiques de la ville.

Dans la politique des ressources humaines, les effectifs totaux de la collectivité présentent une répartition stable depuis plusieurs années (deux tiers de femmes, un tiers d'hommes), une répartition qui est proche des chiffres nationaux. L'analyse par statut permet cependant d'observer des différences importantes concernant les postes de contractuels. Sur les emplois permanents, la répartition est proche de la parité, parce que les métiers techniques traditionnellement investis par les hommes sont davantage représentés, alors que pour les postes contractuels sur des emplois non permanents, la surreprésentation des femmes est beaucoup plus marquée. Malheureusement, ces types de missions (animation, entretien, restauration) sont encore très majoritairement occupés par des femmes. Cette réalité se retrouve dans les candidatures reçues et non dans le choix de recrutement.

Les effectifs par filière des emplois permanents font apparaître des écarts importants de parité. Les filières administrative, culturelle, sociale et médico-sociale restent très féminisées. La filière sportive reste très masculinisée. La Ville s'engage à travailler sur la mixité des différents métiers depuis plusieurs années, mais il est parfois difficile de faire évoluer des habitudes sociétales. Il reste encore à faire pour attirer les hommes sur les filières sociales. La Ville a recruté, de septembre 2021 à juin 2022, un homme en tant qu'agent petite enfance. Bien que cette arrivée ait nécessité un temps d'adaptation lié à l'existence de certains préjugés, les relations professionnelles et avec les enfants et familles se sont enrichies de cette expérience.

Concernant le temps de travail, sur l'ensemble des effectifs sur emploi permanent, sur les 24 agents qui travaillent à temps partiel choisis, seuls 8 sont des hommes. Cela démontre le chemin qu'il reste à parcourir afin de répartir équitablement les prises de congés parentaux notamment.

Dans les politiques publiques de la ville, le principe d'égalité entre les femmes et les hommes est bien ancré, et irrigue l'ensemble de nos politiques publiques. L'égalité est recherchée dans chacune de nos actions municipales. L'année 2022 a vu de nouvelles actions se créer, et d'autres se renouveler en raison de leur succès et de leur importance. Dans le sport, de nombreuses actions sont réalisées par les services, en lien avec les clubs sportifs. Par exemple, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles continue de faire l'objet d'une expérimentation avec le Stade Sottevillais Cheminot Club. Il s'agit d'un travail entamé en 2021, avec notamment un temps de formation avec l'association Colosse aux pieds d'argile, qui va se poursuivre avec la mise en œuvre d'actions au sein du club. Dans l'attente de cette action qui nécessite un temps de formation et de construction au regard des enjeux, la Ville affiche dans chaque site sportif un document de prévention du ministère des Sports. La Semaine du sport au féminin représente un temps fort annuel durant lequel les associations sottevillaises proposent des portes ouvertes et la découverte des activités sportives à travers des actions spécifiques : tournois de football féminin, soirée autour du bien-être, ou encore une course en équipes sur la route 660 du stade Jean Adret. Cette semaine vient consolider l'action en faveur de la pratique sportive féminine qui se déroule tout au long de l'année, à travers le Ludosport, Un été au stade, ou encore l'opération Bouge tes vacances.

Dans les actions de participation citoyenne, une attention particulière est aussi portée à cette égalité : des ateliers de sensibilisation ont été mis en place dans les Maisons citoyennes sur des thématiques telles que la laïcité, la discrimination, et les violences familiales. L'année 2022 a été marquée par la signature du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, et l'ensemble du personnel de la Direction de la solidarité a été formé et sensibilisé au sujet des violences intrafamiliales. La Ville a participé à nouveau à la collecte des produits d'hygiène féminine pour briser les tabous auprès du grand public et sensibiliser sur la précarité menstruelle.

L'égalité se voit également dans l'espace public. La place des femmes dans cet espace est au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi la Ville s'engage dans la réalisation d'un diagnostic partagé pour identifier les habitudes de vie et les difficultés rencontrées au quotidien par les femmes. Cette thématique a fait l'objet d'une information particulière lors de la manifestation sur la journée du 8 mars dernier, qui s'est déroulée place Voltaire.

Dès le plus jeune âge, l'égalité entre les femmes et les hommes s'apprend. C'est à ce moment qu'il est pertinent d'agir pour déconstruire les stéréotypes de genre et lutter contre les discriminations. Cette action est travaillée avec les professionnels de la petite enfance, de l'éducation, de l'éducation spécialisée, de la santé et du travail social, et en concertation avec les citoyens. Par exemple, le projet sur la rénovation des cours et abords des écoles nous permet de repenser les usages des espaces, qui sont ainsi réfléchis pour favoriser le jeu, l'imaginaire et permettre à chaque enfant d'y trouver sa place et ses activités. Nous avons également une vigilance importante sur le fait que les filles comme les garçons puissent intégrer les dispositifs municipaux de jeunesse : le Conseil municipal d'enfants, le Conseil municipal de loisirs, Ludocité, le

programme Cité vacances, au sein duquel une soirée débat d'accord/pas d'accord a permis de dialoguer avec les jeunes autour de divers sujets tels que les tenues vestimentaires ou les relations filles/garçons, et de lutter contre les représentations discriminatoires. La Ville pérennise également son activité « parlez-moi d'égalité » qui permet aux classes de collégiens d'avoir un temps d'échange sur les questions de préjugés liés au genre.

Pour conclure, l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat permanent. Nous y contribuons à notre échelle, à la fois par une politique de ressources humaines attentive à cet enjeu, et par des politiques publiques qui prennent systématiquement en considération cet idéal d'égalité. L'égalité entre les femmes et les hommes est à la fois un droit formel et un idéal à poursuivre sans cesse. C'est pour ces raisons que la Ville s'engage à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. La signature du texte en 2023 marquera à nouveau notre engagement et notre détermination à lutter pour l'égalité des genres. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour ce beau et pertinent rapport. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Je crois que nous en partageons tous la philosophie, le principe, la détermination ainsi que le fait qu'il faudra toujours remettre l'ouvrage sur le métier pour faire progresser cette égalité compte tenu de là d'où nous venons, dans notre Histoire.

Le Conseil Municipal approuve le rapport égalité femme/homme présenté en annexe.

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est un véritable enjeu au niveau local. En effet, les collectivités territoriales y jouent un rôle essentiel par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et par leur capacité d'animation des territoires. La Ville a bien compris cet enjeu et a engagé des démarches fortes et ce depuis de nombreuses années afin de lutter contre les sources de discriminations dans tous ses domaines de compétences.

Ce rapport portant sur l'année 2022 fait à la fois état de la politique d'égalité professionnelle en interne (I) et dresse le bilan des actions engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques de la Ville (II).

Ce rapport est l'occasion de produire et recenser toutes les données sur ce sujet afin de permettre de mieux comprendre les inégalités entre les femmes et hommes pour mieux les réduire par la suite.

I. L'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique de ressources humaines de la Ville de Sotteville-lès-Rouen.

Ce bilan a pour objectif de présenter la situation de l'emploi au sein des effectifs de la commune par le prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les données présentées par la suite sont issues du Rapport Social Unique 2022 se basant sur les données 2021.

A) Les effectifs municipaux

1- Les effectifs par statut

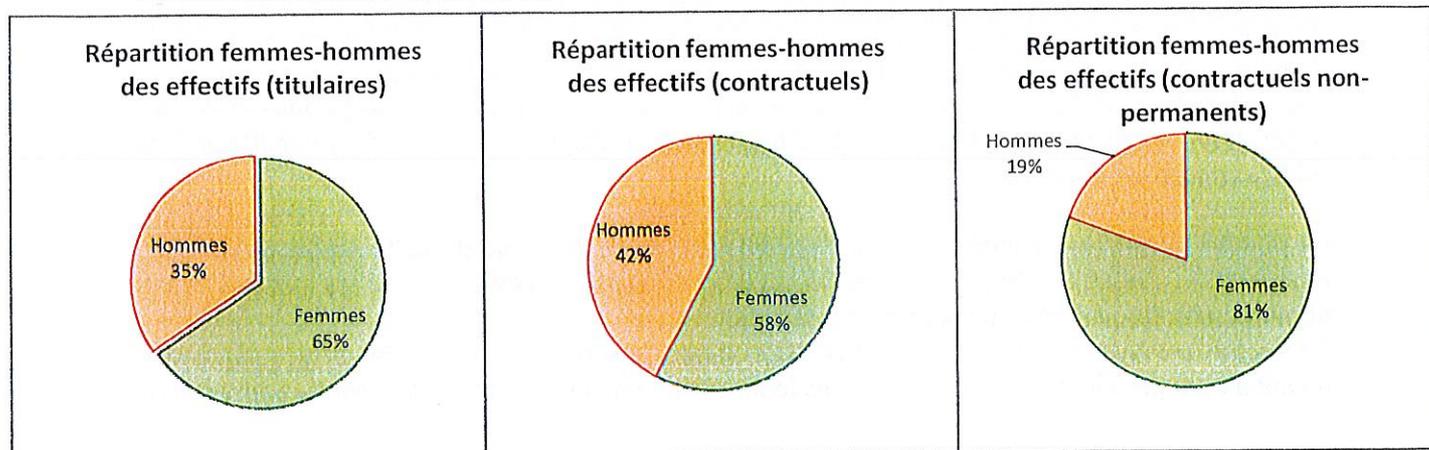
Les effectifs totaux de la Collectivité tout statut de personnel confondu présente une répartition femmes/hommes stable depuis plusieurs années de 2/3 de femmes et 1/3 d'hommes. Cette répartition est particulièrement proche des chiffres nationaux : 63% de femmes et 37% d'hommes dans la fonction publique¹. L'analyse par statut permet néanmoins d'observer des différences importantes. Si la répartition des fonctionnaires est proche de la répartition des effectifs totaux, il n'en est pas de même pour les contractuel(le)s sur emploi permanent et pour les contractuel(le)s sur emploi non permanent.

S'agissant des contractuel(le)s sur emploi permanent la répartition est proche de la parité parce que des métiers techniques traditionnellement investis par les hommes sont plus représentés dans cette catégorie. En effet, nous y trouvons des métiers en tension pour lesquels le recrutement de titulaires de la fonction publique territoriale est complexe tels que les métiers de l'informatique ou du bâtiment (électricité, plomberie...). Les postes sont donc pourvus par des contractuels.

Pour ce qui concerne la catégorie des contractuel(le)s sur emploi non permanent, on observe une surreprésentation des femmes : 81% de femmes contre 19% d'hommes principalement dans les

¹ Chiffres issus Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, Edition 2022, Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique

secteurs de l'animation, de l'entretien ou de la restauration. Les missions à temps non complet, proposées dans ces secteurs, pour assurer des fonctions saisonnières ou de remplacement sont majoritairement occupées par des femmes. Cette réalité se retrouve dans les candidatures reçues et non dans les choix de recrutement.

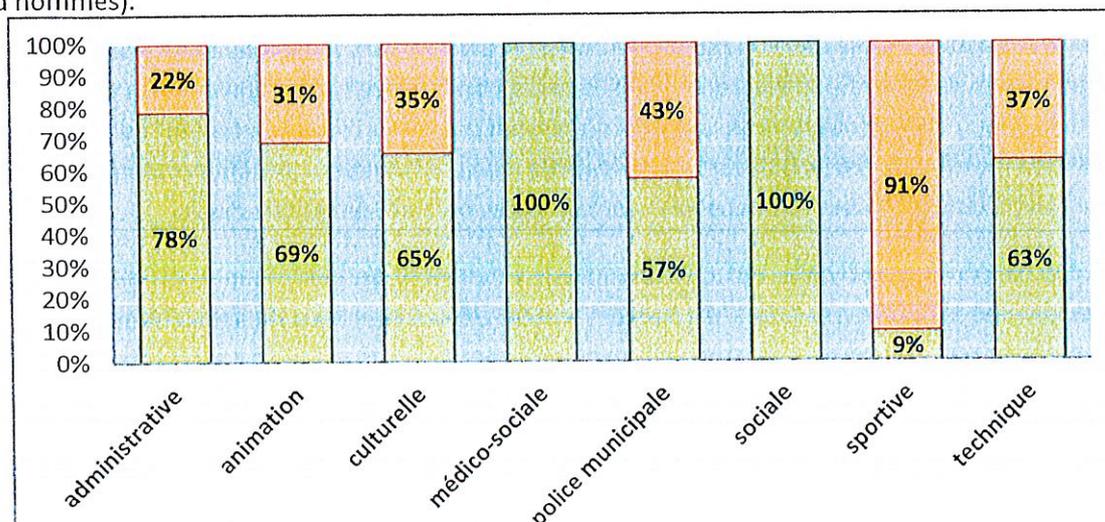


2- Les effectifs par filière

Les effectifs par filière des emplois permanents font apparaître des écarts importants de parité : les filières administrative, culturelle, sociale et médico-sociale demeurent très féminisées, la filière sportive très masculinisée. La Ville s'engage à travailler sur la mixité des différents métiers depuis plusieurs années en féminisant certaines fonctions ou à l'inverse en masculinisant d'autres. Cependant, il est parfois difficile de faire évoluer les habitudes sociétales...

De septembre 2021 à juin 2022 un homme a été recruté en tant qu'agent petite enfance dans l'équipe volante de remplaçants. Les relations professionnelles mixtes sont toujours source de richesse et présentent des apports positifs pour chacun. Cependant cette arrivée a nécessité un temps d'adaptation pour quelques familles lié à l'existence de certains préjugés. Cette expérience a été l'occasion pour la Ville de réaffirmer la possibilité que des équipes soient mixtes et que chaque poste peut être exercé indifféremment par une femme ou un homme.

Deux filières montrent des effectifs proches de l'équilibre femme/homme : police municipale et technique. Pour cette dernière, il faut néanmoins modérer le propos. La filière technique recouvre une grande variété de métiers. On y retrouve notamment une grande partie des agents des écoles (agents d'entretien et de restauration) dont la féminisation est de l'ordre de 100 % et les agents des services bâtiment, espaces verts (majorité nette d'hommes) et espace public voirie (100 % d'hommes).



3- Les effectifs par catégorie

Les agents relevant de la catégorie C se répartissent de la façon suivante : 34 % d'hommes et 66 % de femmes. Cela correspond à la surreprésentation des femmes dans les métiers liés aux écoles et à la petite enfance qui constituent une part importante des effectifs.

S'agissant de la catégorie B, les effectifs sont proches de la parité : 47% d'hommes et 53% de femmes. La présence importante de postes de catégorie B dans les filières administratives et culturelles qui sont très féminisées explique ce ratio.

Enfin, pour ce qui concerne la catégorie A, la part de femmes est importante : 70% de femmes et 30% d'hommes. Il convient de noter que depuis plusieurs années la part des femmes est en progression au sein de la catégorie A (seulement 43 % de femmes en 2015 et 58% en 2020), notamment du fait du passage en catégorie A de plusieurs cadres d'emplois de la filière médico-sociale (Educatrice Jeunes Enfants, infirmières).

4- Le temps de travail

Sur l'ensemble des effectifs sur emploi permanent, 24 agents travaillent à temps partiel « choisi ». Sur ces 24 agents, seuls 8 sont des hommes ce qui souligne le chemin qui reste à parcourir afin de répartir équitablement entre les hommes et les femmes notamment la prise des congés parentaux.

5- La rémunération

Concernant les fonctionnaires, le salaire annuel brut moyen est de 26 960 € pour une femme et de 30 121 € pour un homme (écart de 10,49% en défaveur des femmes). Cette différence s'explique par une surreprésentation des femmes dans la catégorie C d'une part et par la très grande majorité de femmes parmi les agents demandant à travailler à temps partiel.

Toutefois, cet écart est très différent selon les filières. Dans la filière administrative, le salaire annuel brut moyen des femmes est de 16,21% inférieur à celui des hommes, dans la filière technique de 17,29 %. Dans la filière culturelle, l'écart n'est que de 8,28 %.

6- Les avancements et promotions

Au cours de l'année 2021, ce sont 163 agents qui ont bénéficié d'un avancement d'échelon dont 63.2% de femmes. Il est à noter que la collectivité n'a plus de marge de manœuvre sur ce sujet depuis la mise en place de la cadence unique d'avancement. Ces chiffres sont donc le strict reflet de l'avancement linéaire des carrières des agents de la collectivité.

77 agents de la Ville ont pu bénéficier d'avancements de grade dont 54 femmes. 4 agents ont fait l'objet d'une promotion interne, la moitié étant des femmes.

II. L'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques de la Ville de Sotteville-lès-Rouen

Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes est bien évidemment ancré dans l'ensemble de nos politiques publiques. La perspective d'une égalité réelle irrigue l'ensemble de nos actions municipales : d'une égalité en droit, la Ville tente par tous moyens d'atteindre une égalité dans les faits.

L'année 2022 a vu de nouvelles actions se créer et d'autres ont été renouvelées en raison de leur succès et de leur importance.

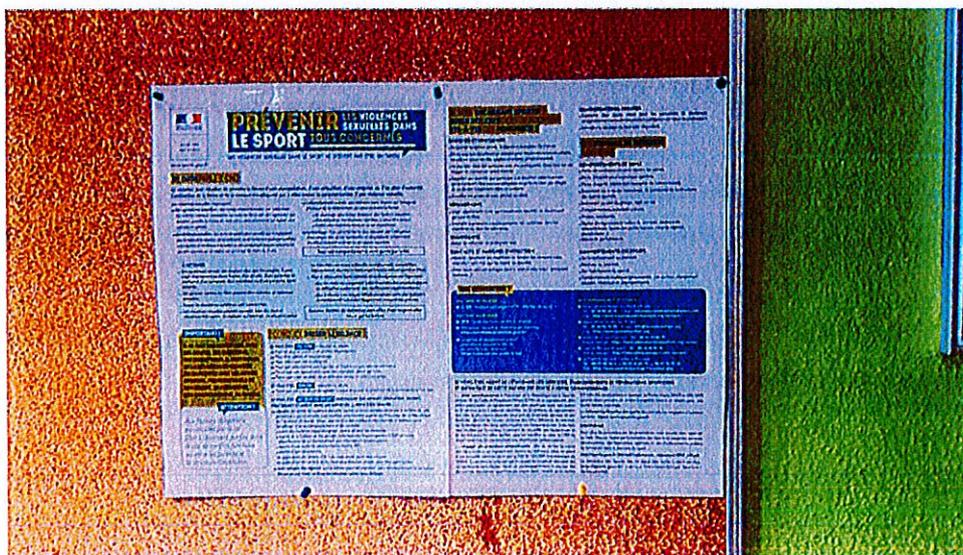
A) L'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport

1. Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport continue de faire l'objet d'une expérimentation avec le Stade Sottevillais Cheminot Club (SSCC) afin de définir une méthodologie globale reproductible.

En effet, ce sujet complexe ne se limite pas à une sensibilisation des pratiquantes et des pratiquants mais nécessite également de développer une capacité à identifier les facteurs de risque ou à se former à une qualité de recueil de la parole.

Ce travail entamé en 2021, notamment par un temps de formation avec l'association Colosse au pied d'argile, va se traduire par la mise en place d'actions concrètes au sein du club. Dans l'attente de cette action qui nécessite de ne pas se précipiter au regard des enjeux, la Ville a fait poser dans chaque site sportif, un document de prévention du ministère des sports.



2. La semaine du sport au féminin

L'an dernier, la sixième édition de « La semaine du sport au féminin » a eu lieu du 4 au 13 mars au Stade Jean Adret. Comme chaque année, « la semaine du sport au féminin » permet de découvrir les différents sports et associations présents à Sotteville-Lès-Rouen en promouvant la facilité d'accès à ces activités. La plupart des associations sportives ont proposé des portes-ouvertes ou des actions spécifiques comme un tournoi de foot organisé par l'école de foot féminin ou encore le SSCC section judo qui proposait la gratuité de la licence pour toute nouvelle adhésion féminine.

Le 11 mars 2022, une soirée spéciale autour du bien-être a été organisée par le service des sports et le 13 mars 2022, le Stade Sottevillais 76 a proposé de réaliser une course en équipe de 4 femmes dont le but était de réaliser un maximum de tours du stade en une heure en courant ou marchant.

Cette nouvelle édition 2022 a été l'occasion de mettre en lumière les femmes engagées dans la vie sportive de la Ville. Chaque jour de la semaine, le portrait d'une femme sportive sottevillaise a été publié sur le compte Facebook de la Ville.



3. Les orientations partagées par les clubs et la Ville

Depuis 1990, des contrats d'objectifs existent pour permettre aux partenaires associatifs d'avoir une visibilité sur l'accompagnement municipal. Signés sur 3 ans en tenant compte des projets des clubs, ces contrats énoncent de grandes orientations et des grandes thématiques comme celle du développement durable ou celle de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport. La Ville agit auprès des associations et clubs afin de faire connaître les bonnes pratiques en matière d'égalité femme/homme et les accompagne dans la mise en place d'actions destinées à lutter contre toute forme de discrimination ou de violences.

Les clubs et la Ville veillent à proposer des activités sportives mixtes et ouvrent à tous et à toute la possibilité d'exercer n'importe quel sport. La répartition fille/garçon et la mixité sont une réalité permanente.

B) L'égalité entre les femmes et les hommes dans la participation citoyenne

A travers les maisons citoyennes, et plus largement dans le cadre des actions de participation des habitants mises en place par la Ville de Sotteville-lès-Rouen, une attention particulière est portée aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Même si elles ne résument pas l'ensemble des actions menées, un certain nombre d'actions méritent d'être mises en valeur :

1. Le projet sur la laïcité, les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes

Différents ateliers de sensibilisation des publics enfants/adultes autour de la laïcité, des discriminations, de l'égalité femmes/hommes et du handicap ont été mis en place en octobre et novembre 2021. Ce projet a été réalisé dans les Maisons citoyennes avec la complicité de la compagnie *Art Scene* et a donné naissance à une exposition intitulée « Laïcité et discrimination » inaugurée le 28 mars 2022 à la Maison Citoyenne Kerville.



2. L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public

L'égalité se voit également dans l'espace public. La Ville a souhaité rééquilibrer la place des femmes dans un espace public où la place des hommes est encore prépondérante.

Depuis 2014, la Ville baptise les nouvelles constructions par des noms de femmes qui se sont illustrées, dans différents domaines. En 2022, les résidences Louisa Rigall et Sabine Weiss situées rue Gaston Contremoulins ont été inaugurées ainsi que la résidence Denise Bloch, rue du Cours.

Par ailleurs, la Ville propose une démarche inédite sur notre territoire afin de connaître les habitudes de vie et les difficultés rencontrées au quotidien notamment par les femmes dans l'espace public et ainsi réaliser un diagnostic partagé avec la mise en place de balades urbaines qui conduiront à des pistes d'action et d'amélioration. A travers la mobilisation d'un panel très diversifié et représentatif de femmes, l'objectif est d'établir un état des lieux du territoire communal :

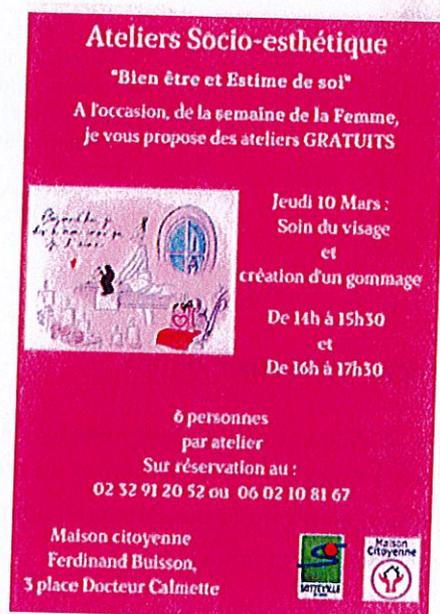
- en termes d'espace public et d'accessibilité (les infrastructures routières (trottoirs, passages piétons...) et les installations techniques (éclairage public, mobilier urbain...);
- en termes de tranquillité publique et de sécurité;

- en termes d'accès aux commerces, aux loisirs et aux animations.
- en termes de mobilité (transports en commun et « marchabilité du secteur »)

Afin de réaliser ce diagnostic, plusieurs actions sont proposées : balades urbaines, récits de vie, ateliers d'urbanisme, rencontres avec des professionnels, actions de sensibilisation, ateliers photos/vidéos, temps de convivialité.

3. La journée internationale des droits des femmes

Depuis 2014, à l'occasion de la journée des droits des femmes, différentes animations collectives sont mises en place dans les Maisons Citoyennes: ateliers bien-être, expositions, débats, sports au féminin.... Pour l'année 2022, des ateliers de socio-esthétiques ont vu le jour dans les maisons citoyennes. Des soins bien-être ainsi que la fabrication de produits cosmétique ont pu être proposés aux Sottevillais et Sottevillaises pendant toute la semaine du 8 mars.



Pour 2023, la Ville proposera, le 8 mars prochain, un village d'informations et d'animations. Une chorale 100% féminine animera ce temps fort, des jeux de société sur l'égalité femme/homme ainsi que divers ateliers artistiques et de confiance en soi auront lieu. Cette journée sera également l'occasion de sensibiliser et informer le public sur la démarche relative à la place des femmes dans l'espace public.

4. La lutte contre la précarité menstruelle

Après avoir déjà participé à cette opération en 2021, la Ville de Sotteville-lès-Rouen a une nouvelle fois collecté des produits d'hygiène féminine entre le 21 et le 26 février 2022. Les lieux concernés étaient les suivants : les 3 Maisons Citoyennes, les 3 Résidences Autonomie, la Bibliothèque municipale et le Carrefour Market. L'organisation de cette manifestation a été confié au Réseau Santé Précarité en lien avec 17 communes de la Métropole Rouen Normandie qui étaient volontaires, dont Sotteville-lès-Rouen. Environ 671 paquets de serviettes hygiéniques, 199 paquets de tampons,

35 paquets de lingettes intimes et 60 paquets de protège-slips ont pu être collectés et distribués à l'épicerie solidaire SOLEPI, au Secours Populaire et à la structure d'accueil de jour EPHETA.

Cette action autour de l'hygiène intime est aussi un moyen de briser les tabous en communiquant auprès du grand public sur ce sujet. Ci-dessous le support de communication lié à l'action :



À NOUS DE CHANGER LES RÈGLES ENSEMBLE !

Collecte de produits
d'hygiène féminine

Pour lutter contre
la précarité menstruelle
et permettre l'accès de toutes
aux protections féminines,
nous avons besoin de :

- Serviettes hygiéniques
- Protège-slips
- Tampons périodiques
- Lingettes hygiène intime
- Culottes et coupes menstruelles

Nous vous remercions
pour votre générosité



5. La lutte contre les violences faites aux femmes

Au-delà de ces différentes actions, la Ville est pleinement investie dans la lutte contre les violences faites aux femmes. L'année 2022 a été marquée par la signature du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. L'ensemble du personnel de la direction de la solidarité a été formé et sensibilisé au sujet des violences intra familiale.

Au quotidien, la Ville dispose d'un bureau d'accueil aux victimes qui accompagne les femmes victimes de violence et communique régulièrement sur les dispositifs de soutien existants. En partenariat avec le CAPS, la ville dispose d'un logement d'urgence permettant de mettre à l'abri des femmes contraintes de fuir leur domicile.

Des permanences du Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ont également lieu 2 fois par mois en maisons citoyennes ou à l'hôtel de ville.

C) L'égalité entre les femmes et les hommes dans nos politiques éducatives

L'intervention de notre collectivité en faveur de la promotion des principes de l'égalité des femmes et des hommes commence dès le plus jeune âge. C'est en effet à ce moment qu'il est pertinent d'agir pour déconstruire les stéréotypes de genre et lutter contre les discriminations.

Cette action peut prendre plusieurs formes. Elle est travaillée avec les professionnels de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation, de la santé et du travail social. Elle est également discutée

avec les représentants des parents d'élèves et des usagers des services municipaux. Au quotidien, les équipes favorisent le respect de l'autre et le vivre ensemble.

La collectivité veille à la mixité fille/garçon au sein du Conseil Municipal d'Enfants composé de 18 filles et 13 garçons ainsi qu'au sein du Conseil de Jeunes avec 3 filles et 5 garçons. Ces deux assemblées sont l'occasion d'initier les plus jeunes à l'engagement citoyen et également d'aborder des sujets relatifs au respect de l'autre et à l'égalité des genres.

Nous avons une vigilance importante sur le fait que les filles comme les garçons intègrent nos dispositifs municipaux de jeunesse. Sur l'année scolaire 2021/2022, le contrat municipal de loisirs a pu bénéficier à 50 filles et 40 garçons ; les activités proposées dans le cadre de Ludocité ont bénéficiées à 38 filles et 44 garçons ; et le programme City Vacances a accueilli 95 filles et 116 garçons.

Lors du City Vacances 2022, une soirée débat « d'accord/pas d'accord » a été organisée autour de sujets très variés. Pour cette édition nous avons choisi de mettre l'accent sur des sujets comme la tenue vestimentaire, la liberté accordée plus facilement aux garçons qu'aux filles mais aussi sur les relations filles/garçons. Cela a permis de dialoguer autour de divers sujets et de lutter contre les représentations discriminatoires que peuvent parfois avoir les plus jeunes.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la Ville sensibilise les adolescents aux relations entre les filles et les garçons. Cette action, intitulée « parlez-moi d'égalité » permet aux jeunes collégiens sottevillaises et sottevillais d'échanger sur les questions de préjugés liés au genre. En 2022, 8 classes de 4^{ème} ont pu être sensibilisées sur ce sujet.

Enfin, la Ville veille également à ce que la construction et la rénovation d'infrastructures deviennent des lieux inclusifs où chacun a sa place. En effet, nous avons amorcé au dernier trimestre 2022 la renaturation des cours des écoles Rostand maternelle et élémentaire. Outre les objectifs liés à la lutte contre les îlots de chaleur urbain et le développement de la biodiversité et de la nature en ville, ces nouveaux modèles de cours favorisent des usages diversifiés afin que chaque enfant, quel que soit son genre, puisse évoluer selon ses envies et ses besoins. Ces espaces ont été conçus pour permettre à chaque enfant (garçon ou fille, petit ou grand, calme ou dynamique...) d'y trouver sa place et ses activités (courir, se reposer, rêver, jouer...).

En conclusion, la Ville de Sotteville-lès-Rouen contribue à son échelle à l'égalité entre les femmes et les hommes et ce à la fois par une politique de ressources humaines exemplaire et attentive ainsi que par des politiques publiques qui prennent systématiquement en considération cet enjeu. L'égalité entre les femmes et les hommes est à la fois un droit formel et un idéal à poursuivre sans cesse... C'est pour cette raison que la Ville de Sotteville-lès-Rouen s'engage à signer « La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale » en 2023. La signature de ce texte, produit en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, marquera à nouveau l'engagement de la Ville en matière d'égalité des genres.

OBJET : Compte administratif 2022

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2021 du budget principal de la Ville et son rapport joint à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif 2022 du budget principal de la Ville fait apparaître les résultats suivants :

| | | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|---|--------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Réalizations 2022 | Total des recettes | 38 824 760,71 € | 10 707 724,65 € |
| | Total des dépenses | 37 079 065,54 € | 7 133 822,97 € |
| <i>Résultat de l'exercice par section</i> | | <i>1 745 695,17 €</i> | <i>3 573 901,68 €</i> |
| <i>Total</i> | | <i>5 319 596,85 €</i> | |
| Résultats reportés | Excédents | 5 047 984,38 € | |
| | Déficits | | 937 474,05 € |
| Solde d'exécution | | 6 793 679,55 € | 2 636 427,63 € |
| <i>Résultat de clôture 2022</i> | | <i>9 430 107,18 €</i> | |
| Restes à réaliser | RAR en recettes | | 2 125 088,18 € |
| | RAR en dépenses | | 1 926 197,59 € |
| <i>Solde</i> | | | <i>198 890,59 €</i> |
| Résultats cumulés | | 6 793 679,55 € | 2 835 318,22 € |

Considérant que le compte administratif 2022 du budget principal de la Ville a été présenté en commission des finances en sa séance du 14 mars 2023.

Il vous est demandé :

-d'approuver le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du compte administratif 2022 du budget principal de la ville pour un montant de 6 793 679,55 €, lequel sera repris après affectation au budget primitif 2023 ;

- d'approuver le solde d'exécution positif de la section d'investissement du compte administratif 2022 du budget principal de la ville pour un montant de 2 636 427,63 €, lequel sera repris au budget primitif 2023 ;

- d'approuver le besoin de financement de 0 €, lequel sera repris au budget 2023 dans le cadre de l'affectation du résultat.

Mme la Maire :

Je passe la présidence de séance à notre premier adjoint, Alexis Ragache.

Mme la Maire quitte la salle.

M. RAGACHE :

Bonsoir à toutes et à tous. Je passe tout de suite la parole à notre collègue Pierre Carel.

M. CAREL :

Merci. Le budget comprend six délibérations distinctes, bien que très liées. Nous allons commencer par l'examen du compte administratif, avec des éléments d'analyse, pour poursuivre par le compte de gestion et l'affectation du résultat. Entretemps, Madame la Maire nous aura rejoints. Nous examinerons ensuite la révision des autorisations de programmes, le vote des taux d'imposition, et enfin le budget 2023.

Pour le compte administratif, nous pouvons constater qu'il dégage des résultats positifs, que ce soit en fonctionnement, en investissement ou en restes à réaliser. Cependant, contrairement à ce que ces chiffres pourraient laisser à penser, la situation est loin d'être satisfaisante, pour plusieurs raisons. Le résultat positif de la section de fonctionnement est dû essentiellement à 1,4 million d'euros de recettes exceptionnelles. Le résultat d'investissement est consécutif d'une part à des aléas et donc des retards de chantiers, mais aussi au choix que nous avons fait d'anticiper l'emprunt pour bénéficier de meilleurs taux d'intérêt. En tout état de cause, et de ces chiffres qu'on retiendra et reverra par la suite, le résultat total de la section de fonctionnement est de 6 793 679,55 euros. Quand on regarde l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, on note une évolution notable de nos recettes de fonctionnement (il s'agit des éléments affichés en vert sur le graphique), avec une augmentation de 2,8 millions d'euros, mais, je vous le répète, dont la moitié est due à des recettes exceptionnelles. La progression des dépenses, en rouge, est encore plus prononcée, puisqu'elle subit une augmentation de 3,7 millions d'euros. Nous avons pris dès le second semestre des mesures pour contenir ces dépenses. L'accroissement des dépenses est porté principalement — mais pas uniquement — par deux facteurs : la masse salariale augmente (évolution du point d'indice, du SMIC, du glissement vieillesse technicité de 1,3 million d'euros). L'évolution du coût de l'énergie est encore plus prononcée, avec une facture passant de 1,1 million d'euros en 2021 à 2,9 millions d'euros en 2022. Cette différence entre la progression des recettes et des dépenses affecte fortement notre épargne brute, qui passe de 4,4 millions d'euros en 2021 à 3,5 millions d'euros en 2022, et qui serait même descendue à 2,5 millions d'euros sans le filet de sécurité. Qui dit dégradation de l'épargne brute dit dégradation de la capacité de désendettement, soit le temps nécessaire pour rembourser l'intégralité de notre dette si nous y consacrons toute notre épargne, qui passe de 5,3 années en 2021 à 7,3 années en 2022. Là encore, elle aurait même atteint 10 ans sans le filet de sécurité. Voilà ce que je pouvais vous dire sur le compte administratif.

M. RAGACHE :

Merci, M. Carel, pour cette présentation claire et synthétique. Depuis que nous sommes élus, c'est-à-dire trois ans sur cette nouvelle mandature, nous avons connu des crises successives, celles-ci impactant relativement directement nos capacités budgétaires. Vous aurez noté, sur les graphiques qui vous ont été présentés, l'augmentation de la masse salariale et l'augmentation des coûts liés à l'énergie. Je ne mettrais pas en relation ces deux situations. Je considère, comme chacun de nous, que l'augmentation du point d'indice pour nos collègues est satisfaisante et méritée, à l'égard du travail et des missions qu'ils mènent. En ce qui concerne le coût de l'énergie, nous espérons que les factures dont nous devons nous acquitter baisseront dans les temps à venir,

mais rien n'est garanti dans la période. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ou des demandes d'explications ? M. Delahaye, la parole est à vous.

M. DELAHAYE :

Merci. J'aurai juste une question : comme il y a eu un litige sur les prix des places du marché, les prix qui avaient été présentés comme perçus durant la fameuse délibération qui a fait polémique ensuite, figurent, je pense, dans ces résultats. Les commerçants nous ont dit que ces prix ne correspondaient pas à ce qu'ils payaient. Il ne s'agit pas, bien évidemment, de mettre en cause le personnel administratif qui fait son travail, mais de savoir comment sont rentrées ces sommes. Apparemment, cette affaire n'a toujours pas été réglée, car les commerçants disent d'une part que ce qui a été présenté en délibération ne correspondait pas à ce qu'ils payaient, et je pense que ce que nous allons voter prend en compte le fait que les commerçants payaient les sommes données. Je voulais cette précision. Je suppose que tout cela figure sur une ligne budgétaire précise — les entrées financières des places de marché —, je suppose que vous voyez le sens de ma question. Il doit s'agir d'une petite ligne cachée quelque part, entre tous ces comptes.

M. CAREL :

Nous ne percevons pas les sommes en question. La Trésorerie les perçoit. De toute façon, nous vérifierons la situation avec le compte de gestion tout à l'heure. Le but de l'opération est de vérifier que le compte de gestion est bien en accord avec le document administratif. On verra dans les documents, sans doute, une augmentation des recettes des marchés, prévue pour 2023.

M. RAGACHE :

Dans tous les cas, ce que vous avez sur le compte administratif, les chiffres de manière générale, sont des chiffres certifiés. Ce sont les bons chiffres. Si les chiffres étaient incorrects, je pense que nous serions rappelés à l'ordre par le Trésor public et le contrôle de gestion, qui l'auraient vu. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole, ou de questions ?

Sur cette délibération,

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2022**

Table des matières

| | |
|--|----|
| PRESENTATION SYNTHETIQUE..... | 2 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 3 |
| LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 3 |
| Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 538 947,66€..... | 3 |
| Les produits des services du domaine et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 103 722,65€..... | 3 |
| Les impôts & taxes– Chapitre 73 : 25 772 664,08 €..... | 3 |
| Les dotations & participations– Chapitre 74 : 9 864 711,75€..... | 4 |
| Les autres produits de gestion courante– Chapitre 75 : 138 535,65€..... | 6 |
| Les produits financiers – Chapitre 76 : 28 840,83€..... | 6 |
| Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 247 262,45€..... | 6 |
| LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT..... | 7 |
| Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 8 910 975,19€ | 7 |
| Les charges de personnel – Chapitre 012 : 22 127 576,37 € | 9 |
| Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 7 089,00€..... | 11 |
| Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 3 900 821,52 € | 11 |
| Les charges financières – Chapitre 66 : 228 850,62€..... | 12 |
| Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 58 031,24€..... | 12 |
| Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 042 Dépenses : 1 845 721,60 € - Recettes : 130 075,64 € | 12 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 14 |
| LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 14 |
| Les opérations d'équipement – Comptes 20, 21 et 23 : 4 740 424,77€..... | 14 |
| Les remboursements de subvention reçues – Chapitre 13: 0,00€ | 15 |
| Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 034 221,29€..... | 15 |
| Les subventions d'investissement versées – Chapitre 204 : 4 280,00€..... | 15 |
| Les participations et créances rattachées à des participations – Chapitre 26 : 0,00€..... | 15 |
| Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 240,30€ | 15 |
| LES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 16 |
| Le subventionnement des opérations d'équipement – Compte 13 – 1 592 242,66€ | 16 |
| Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 811 934,63 € : | 17 |
| Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 4 100 000,00€..... | 17 |
| L'emprunt a été contracté à hauteur de 4,1 millions, soit un montant supérieur à l'annuité de capital qui était de 2,034 millions d'euros. L'encours total de la dette a donc augmenté de 2 065 778,61€. Au 31 décembre 2022, il est de 25 420 972,15 €. | 17 |
| Les immobilisations en cours (annulations)– Compte 21 – 525,60€ | 18 |
| Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 131 715,00€ | 18 |
| Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45 : 6 986,08 € en dépenses et 7 990,18€ en recettes..... | 18 |
| Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 040 Dépenses : 130 075,64€ - Recettes : 1 845 721,60€ . | 18 |
| Les opérations de patrimoniales – Chapitre 041 Dépenses : 217 594,79€ - Recettes : 217 594,79€..... | 18 |
| RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 | 19 |

PRESENTATION SYNTHETIQUE

1 Le recours à l'emprunt

L'emprunt a été contracté à hauteur de 4,1 millions, soit un montant supérieur à l'annuité de capital qui était de 2,034 millions d'euros. L'encours total de la dette a donc augmenté de 2 065 778,61€. Au 31 décembre 2022, il est de 25 420 972,15 €.

2 L'évolution des Impôts Directs

Le produit fiscal n'a évolué que par la seule revalorisation des bases : il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition de la Ville.

3 Inflation et « filet de sécurité »

A l'image de bon nombre de collectivités, l'année 2022 est marquée par l'inflation spectaculaire des coûts de l'énergie, de la diffusion de cette inflation dans l'économie, et en conséquence, de l'inflation générale des prix, qui a eu pour conséquences des revalorisations du SMIC et la hausse du point d'indice.

Pour y faire face, la Ville a déployé un plan de sobriété et pris plusieurs mesures d'ordre budgétaire tout au long de l'année. Elle a par ailleurs sollicité un acompte en novembre 2022 sur le dispositif « filet de sécurité pour 2022 », qui s'est élevé à 980 972€ et qui a largement participé à conservé un ratio de désendettement correct à l'issue de cet exercice très particulier.

4 Les indicateurs financiers

| | |
|--|----------------------|
| Epargne brute : | 3 499 597,77€ |
| Annuité d'emprunt : | 2 034 221,39€ |
| Epargne nette | 1 465 376,38 |
| Encours de la dette au 31/12 | 25 420 972,15 € |
| Ratio de désendettement (en années) | 7,26 |
| <i>Ratio de désendettement hors « filet de sécurité 2022 »</i> | <i>10,05</i> |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 538 947,66€

Ce chapitre retrace les remboursements sur rémunérations tels que les indemnités journalières versées par les assureurs. Ces recettes sont en hausse marquée en 2022 (+20.1%) en raison notamment du remboursement par l'URSAFF de la prime exceptionnelle d'inflation décidée par le gouvernement fin 2021 et versée en janvier et février 2022, d'un montant de 50 900€.

Les produits des services du domaine et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 103 722,65€

Ce chapitre regroupe, entre autres, les droits d'entrée dans les services publics, les produits relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du domaine public, les concessions cimetières, les produits de la restauration. Ce chapitre regroupe également les frais refacturés dans le cadre de conventions avec le CCAS ou la Caisse des écoles.

A l'image des services dont elles reflètent l'activité, ces recettes ont retrouvé en 2022 des niveaux de réalisation très proches de ceux d'avant-pandémie (1521K€ contre 1583K€ en 2019). Ces recettes sont en hausse de 7,7% en 2022 par rapport à 2021.

S'agissant des recettes de la restauration scolaire, celles-ci croissent de 1,2% en 2022 pour atteindre 832K€ (en intégrant dans ce montant la participation du CCAS). Les redevances à caractère sociale sont composées des recettes des secteurs périscolaires, extrascolaires et de celles des structures de petite enfance. Les recettes du secteur périscolaire croissent de 8% en 2022 et retrouvent leurs niveaux de 2019 (242K€). Les recettes du secteur extra-scolaire connaissent une hausse significative en 2022 de 22% (214K€), portées par celles des accueils de loisir, pour lesquels les résultats dépassent même ceux de 2019. La plus grande fréquentation des accueils de loisirs par rapport à 2019, illustre la pertinence de la relocalisation des accueils de loisir au sein des écoles. S'agissant des structures pour la petite enfance, les recettes enregistrées en 2022 croissent de 191K€ par rapport à 2021. Le nombre d'heures facturées retrouve en effet non niveau d'avant pandémie. Les recettes des équipements de la Ville, sans retrouver les niveaux de fréquentation de 2019, continuent de progresser avec la fin de la pandémie. Le conservatoire de musique et de danse a vu ses recettes progresser en 2022 (+13%). La bibliothèque a également enregistré plus de recettes en 2022 malgré la gratuité pour les Sottevillais instaurée depuis le mois d'avril (24K€ soit +26%). Cette hausse traduit un retour à une fréquentation plus régulière en 2022 par rapport à 2021, avec la fin de la pandémie, et surtout, cette recette est portée par la vente des documents (ouvrages, CD, DVD) sortis de l'inventaires dans le cadre du renouvellement des collections (+11K€). S'agissant de la piscine, après deux années soumises à d'importants aléas, la fin de la pandémie a permis une réouverture normale de l'équipement, ce qui s'est traduit en retour par une hausse des recettes (96K€ soit +155%). La difficulté à recruter des maîtres-nageurs limite cependant l'amplitude d'ouverture et les recettes qui en découlent : les recettes pour 2022 n'atteignent pas encore les niveaux atteints en 2019. Les autres recettes des services (cimetière, restaurant administratif) n'appellent pas d'observation particulière.

Ce chapitre budgétaire accueille également les comptes dédiés aux refacturations entre la Ville et d'autres structures (577K€ en 2022). L'exercice 2022 se caractérise par deux nouvelles refacturations : celle d'une partie des frais de sécurité engagés au titre de Vivacité à l'atelier 231 (31K€), et celle d'un agent de la Ville mis à disposition du Stade Sottevillais Cheminot Club et du Stade Sottevillais 76 (24K€).

Les impôts & taxes– Chapitre 73 : 25 772 664,08 €

Ces recettes proviennent des contribuables sottevillais. Elles sont composées en grande partie du produit des impôts locaux et, dans un degré moindre, de diverses taxes. En 2022, ces recettes sont en hausse de 3,5%.

Le produit des impôts directs a augmenté de +4,1% en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse se fonde uniquement sur l'augmentation des bases foncières : les bases ont connu une revalorisation mécanique nationale à hauteur de 3.4% en 2022 ; le solde est donc dû à une augmentation physique des bases. Le coefficient correcteur né de la suppression de la taxe d'habitation est passé de 1.059 à 1.060, et les sommes perçues à ce titre ont également cru (1035K€ contre 981K€ en 2021). Enfin, la Ville a bénéficié de 186K€ (+11K€) de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ainsi que de rôles complémentaires pour 33K€.

L'attribution de compensation versée par la Métropole au regard des charges transférées demeure inchangée à 5,540 millions d'euros, les modalités de calcul n'ayant pas évolué pour la Ville. S'agissant de la dotation de solidarité communautaire, la Ville a bénéficié d'une revalorisation de 10K€ au titre de l'enveloppe dédiée aux critères de solidarité. La Métropole a également versé une aide complémentaire aux communes au titre de l'inflation énergétique, soit un abondement exceptionnel de 120K€ pour Sotteville-lès-Rouen. Au global, la DSC s'élève à 670 146 € en 2022 contre 540 092€ en 2021.

La Métropole et ses communes membres ont perçu le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2022. Le produit net revenant à la Ville de Sotteville-lès-Rouen s'est élevé à 475 032€ (produit brut au compte 73223 : 482 121€ ; atténuation de produit au chapitre 014 : 7 089€), soit une augmentation de 3,7%.

Les taxes afférentes aux droits de mutation sur les opérations foncières ont continué à progresser en 2022 (+3,8%), pour atteindre 1005K€, un nouveau record historique. Il s'agit d'une ressource en hausse depuis 2017, ce qui témoigne du dynamisme du marché immobilier sur le territoire.

Parmi les autres impôts et taxes de ce chapitre budgétaire, le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) a été perçu à hauteur de 164K€, un montant stable depuis plusieurs exercices. Les taxes finales sur la consommation d'électricité sont en légère hausse, après un retrait en 2021 (+1,8% soit 391K€). Les droits de place liés aux marchés sont en hausse de 12% (98K€), avec un retour des marchés sur une année pleine. La Taxe Locale sur les Publicités Extérieure est stable à 26K€.

Les dotations & participations– Chapitre 74 : 9 864 711.75€

Ce compte retrace, d'une part, les versements reçus par la collectivité au titre des **dotations de l'Etat**, et, d'autre part, les **participations reçues de divers tiers**. A l'échelle du chapitre, la hausse est de 21,19%. Cependant, cette très forte hausse est portée par deux événements exceptionnels : le versement d'un acompte au titre du dispositif « filet de sécurité 2022 » pour 971K€ et le versement d'une prime dans le cadre du plan de relance par l'habitat (de 288K€).

Les dotations & participations de l'Etat

La DGF progresse légèrement à 5288K€ (+1,48%) avec le dynamisme de la dotation de solidarité urbaine et celle de la dotation nation de péréquation. Cette progression demeure inférieure à l'inflation constatée. Une évolution notable concerne les compensations fiscales versées par l'Etat qui progressent de presque 25% sur un an. Ces sommes viennent compenser les sommes dont les usagers sont exonérées par l'Etat, et ce au détriment de la collectivité qui, sans ces exonérations, en aurait été bénéficiaire. Cette progression des bases foncières exonérées concerne en premier lieu les établissements industriels, qui bénéficient d'une exonération de 50% de taxe foncière depuis 2021. Les bases exonérées pour les établissements industriels connaissent une évolution de 19,7% (de 1662K€ en 2021 à 1990K€ en 2022), soit un produit qui progresse de 173K€ : cela traduit un élargissement du périmètre taxé. L'autre évolution significative concerne l'abattement de 30% existant au titre du contrat de Ville, qui intègre désormais la part de taux qui relevait jusqu'alors du département (soit +42K€). Plus à la marge, la Ville a bénéficié d'une participation à l'organisation des tours de scrutin des présidentielles et des législatives, et de la revalorisation de la dotation aux titres sécurisés (+5K€).

L'exercice est également marqué par le versement d'une aide au titre du contrat de relance du logement par de la construction durable 2021-2022. La Ville ayant délivré le nombre attendu d'autorisations de construction de logement dans les zones à densifier, elle a touché 288K€. Enfin, la Ville a demandé à bénéficier d'un acompte dans le cadre de la mise en place du dispositif « filet de sécurité 2022 » prévu par la loi de finances

rectificative pour 2022. En effet, les prévisions de résultat pour 2022 permettaient d'établir que la Ville serait éligible au dispositif (-25% d'épargne brute). L'acompte demandé a été versé, soit 970 982€.

| Dotations et participations de l'Etat | CA2022 | Evolution 2021/2022 | |
|--|--------------------|---------------------|-------|
| Dotation Forfaitaire (compte 7411) | 3 543 356 € | -0,59% | 1,48% |
| Dotation de Solidarité Urbaine (compte 74123) | 1 520 589 € | 5,04% | |
| Dotation Nationale de Péréquation (compte 74127) | 224 628 € | 12,96% | |
| Compensations fiscales (comptes 74834, 74835) <i>Elles viennent financer le manque à gagner des collectivités pour certains abattements ou exonérations (constructions neuves, dégrèvements de taxes bénéficiant aux personnes non imposables sur le revenu, etc...)</i> | 1 176 270 € | 24,67% | |
| Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (comptes 748313) | 55 148 € | 0,00% | |
| Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (comptes 74832) | 125 610 € | 0,00% | |
| Autres dotations nationales (comptes 744 à 7471, autres comptes 748) <i>(Contrats Uniques d'Insertion, élections, contrat ville, dotation générale de décentralisation, dotations réforme taxe professionnelle, dotation pour les titres sécurisés, etc)</i> | 1 631 299 € | 419,62% | |
| Total | 8 276 900 € | 22,51% | |

Les participations reçues de divers tiers

Elles proviennent d'une part, de nos partenaires institutionnels (Région, Département, Communes, Métropole) ou privés qui ont été sollicités pour apporter leur soutien financier pour les diverses manifestations organisées par la Ville et, d'autre part, des participations de la CAF consécutives à des engagements conclus avec la Ville (contrat enfance jeunesse, prestations ordinaires, contrat partenaire jeunes).

Avec un versement de 1353K€ en 2022, les sommes versées par la CAF sont en nette progression (+11,7%). Principal bénéficiaire, le secteur de la petite enfance voit le soutien de la CAF en nette progression en 2022 (957K€ soit +13%). Comme mentionné précédemment, la généralisation d'une prestation d'accueil complète (repas et couches fournis dans tous les établissements) permet de bénéficier désormais de subventions à taux plein par cet organisme. Par ailleurs, la CAF a revu les modalités de versement de sa participation, pour mieux

accompagner les villes s'engageant dans la mixité (quand le tarif horaire moyen est inférieur à un euro) et l'inclusion (quand il y a accueil d'enfant en situation de handicap ou en cours de détection). La Ville en a bénéficié en 2022. S'agissant du secteur de la jeunesse et du périscolaire, la progression du soutien de la CAF vient traduire la hausse de la fréquentation des centres de loisirs et du périscolaire en 2022 déjà mentionnée par ailleurs.

Les participations des autres collectivités, après deux années marquées par la pandémie, retrouvent des niveaux de réalisation habituels. La Région et la Métropole ont renouvelé leur plein soutien au festival Vivacité (40K€ et 90K€ respectivement), du fait que le festival a retrouvé son format pré-pandémie (+20K€). Parmi les autres participations figurent la subvention départementale à l'école de musique, celles du conseil départemental et du conseil régional versées en raison de l'utilisation des gymnases municipaux par les élèves des établissements de la ville relevant de leurs compétences, ainsi que les participations des communes de la métropole dont les élèves sont accueillis dans les écoles sottevillaises dans le cadre de la convention dédiée.

| Participations divers partenaires | CA2022 | Evolution 2021/2022 |
|---|------------|---------------------|
| Département, Région, Communes, Métropole (comptes 7472 à 74751) | 232 328 € | +16,6% |
| Autres :CAF (compte 7478) | 1 353 810€ | +11.7% |

Les autres produits de gestion courante– Chapitre 75 : 138 535,65€

Ils comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant des locations de bâtiments et de terrains appartenant à la Ville et mis à disposition de différents organismes et particuliers.

Les produits financiers – Chapitre 76 : 28 840,83€

Cette recette reflète la quote-part des intérêts que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences. Ces intérêts s'éteindront progressivement d'ici 2029

Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 247 262,45€

Si elles sont prévues uniquement en investissement au budget primitif, au chapitre 024, les cessions d'immobilisations sont réalisées en section de fonctionnement au compte 775 avant d'être transférées définitivement en investissement par des opérations d'ordre comptable.

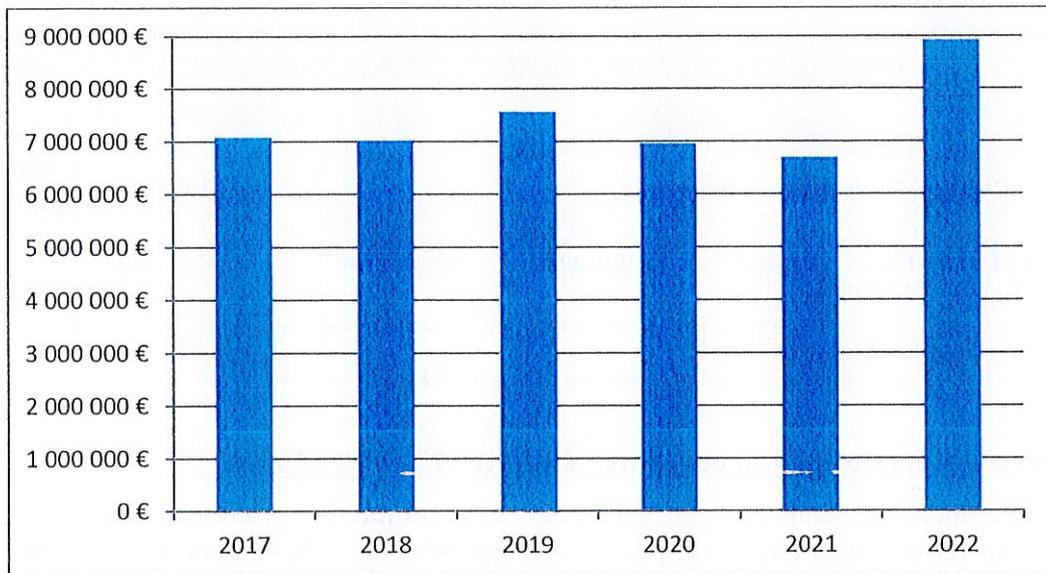
Les cessions réalisées dans le cadre de la politique foncière s'élèvent à 25K€ et les cessions d'anciens véhicules du parc municipal à 9K€. De plus, la Ville a bénéficié d'un remboursement d'assurance à hauteur de 27K€, qu'il convient de comptabiliser comme une cession. L'ensemble des cessions s'élève à un total de 62 854€. Par ailleurs, dans le cadre du sinistre subi à l'école Renan-Michelet fin 2021, la Ville a reçu en 2022 une indemnisation de son assurance à hauteur de 123K€.

Les autres recettes de ce chapitre sont constituées par des opérations comptables dont des annulations de mandats sur exercice antérieur, à hauteur de 39K€, mais également des opérations de régularisations comptable (16K€). Enfin, sont enregistrées ici les recettes sur titres admis précédemment en non-valeur, certains remboursements d'assurance, les recettes de ventes d'ouvrages de la bibliothèque.

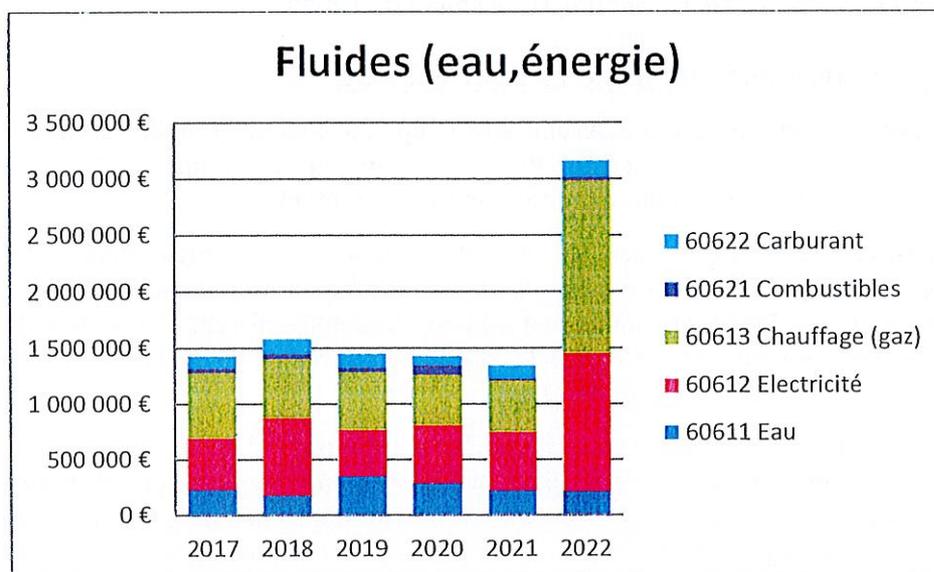
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 8 910 975,19€

Ce chapitre globalisé regroupe les comptes 60, 61, 62 (sauf 621) ; 635, 637 et 713. Y sont comptabilisées toutes les dépenses indispensables à l'entretien des bâtiments et au fonctionnement des différents services, à savoir les achats (fluides et fournitures), l'intervention de prestataires de services extérieurs et le paiement des impôts et taxes.



Les charges à caractère général ont augmenté de 28.36% entre 2021 et 2022 ce qui représente en valeur une évolution de + 1969K€. Cette augmentation drastique concerne en premier lieu les prix de l'énergie, qui ont connu un choc inflationniste.



Les consommations d'énergie ont coûté 2944K€ en 2022 contre 1120K€ en 2021. Principale source de chauffage des bâtiments de la collectivité, l'envolée mondiale du prix du gaz s'est traduite à Sotteville par un passage du simple au triple (de 452K€ en 2021 à 1524K€ en 2023). S'agissant de l'électricité, celles-ci ont plus que doublé en un an (de 452K€ en 2021 à 1247K€ en 2022). Le plan de sobriété lancé à l'automne, en réinterrogeant certaines températures de chauffe, a certainement permis de limiter l'impact de la hausse du gaz, notamment au sein des équipements sportifs. A l'image du groupe scolaire Ferdinand Buisson récemment relié, l'extension à terme des réseaux de chaleur vers le territoire de la Ville permettra de diminuer la part de gaz dans

le chauffage des bâtiments communaux, et donc ses coûts afférents. Le poste des autres combustibles croît également (de 24K€ à 39K€), tout comme celui des carburants (de 109K€ à 134K€), au regard de l'évolution des coûts du secteur. Les consommations d'eau restent stables.

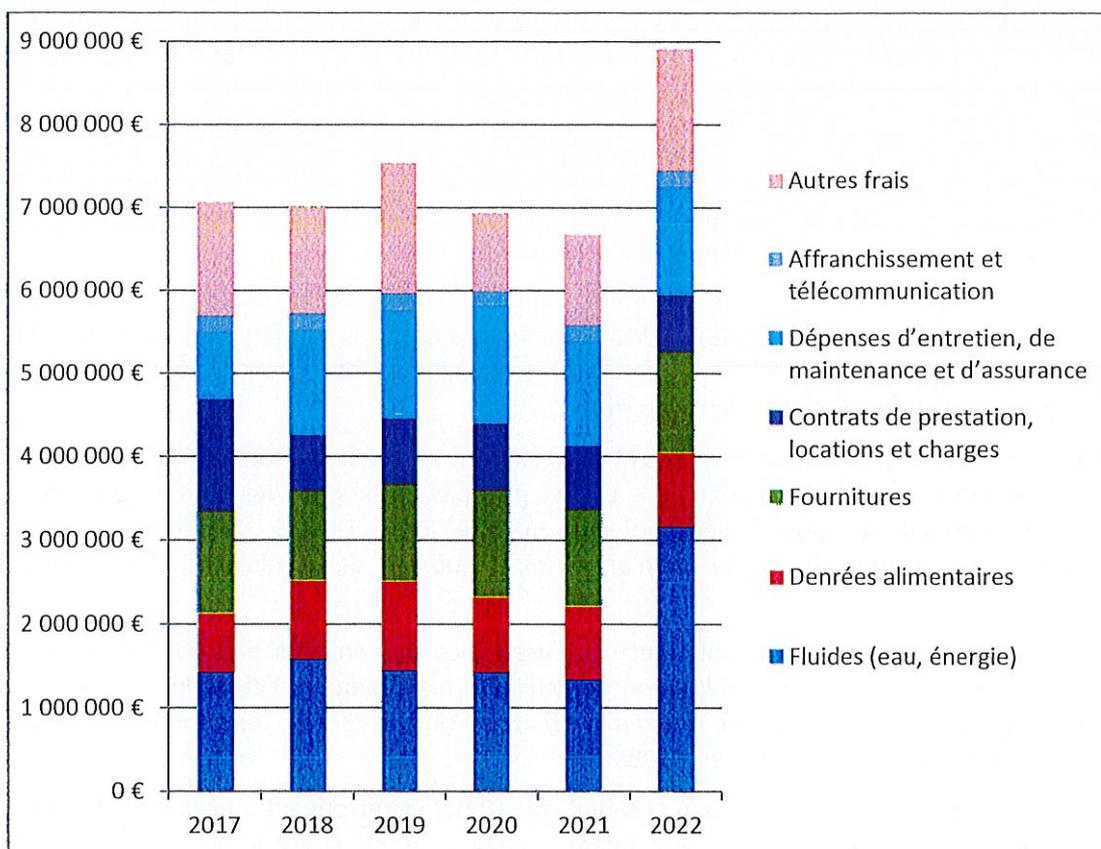
Les dépenses de denrées alimentaires s'établissent à hauteur de 894K€ (+1,9%). La mise en place du nouveau marché de denrées alimentaires en septembre 2021, en permettant l'acquisition de denrées de meilleure qualité pour un montant moindre, a permis d'amortir durant une partie de l'année la hausse générale et marquée des prix que traverse ce secteur économique.

Les dépenses de fournitures (administratives, scolaires, culturelles, techniques, en petit équipement) sont en progression de 4.85% en 2022 (+55K€) en 2022. Ces dépenses peuvent fluctuer en fonction de l'état des stocks et des besoins ; c'est notamment le cas des fournitures techniques (+28K€) ou des vêtements de travail (-34K€) mais demeurent globalement stables dans le temps.

Les contrats de prestation, les locations et charges, sont en baisse de 10% (-76K€, soit 697K€). Cette baisse est liée à un moindre recours à la location : si la reprise pleine et entière de Vivacité s'est traduite par une hausse logique des dépenses de location de véhicule et de matériel, celle-ci a été compensée par le changement de stratégie en termes d'illuminations de fin d'année ainsi que par des évolutions d'organisation du meeting d'athlétisme.

Les dépenses d'entretien, de maintenance et d'assurance sont en hausse de 50K€ (+3,9%), à 1295K€. Deux postes de dépenses connaissent une évolution particulière : les dépenses d'entretien des véhicules (+19K€) et celles des équipements de restauration, notamment dans les offices(+34K€). Les dépenses d'affranchissement et de téléphonie (dont internet) sont stables à 198K€.

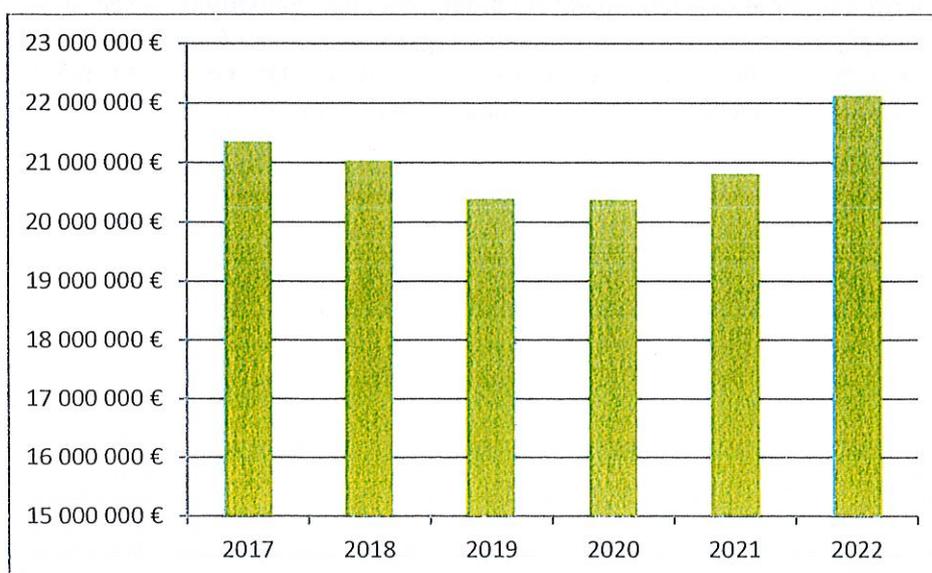
Les autres frais évoluent à la hausse (+360K€ soit +32%) et retrouvent leur niveau d'avant pandémie. En effet, après deux années marquées par la pandémie, 2022 a permis la tenue de Vivacité dans ses conditions d'avant-crise, ce qui a logiquement entraîné une hausse des dépenses d'achat de spectacles, de frais de transport du matériel des compagnie, d'hébergement, de communication, de gardiennage, de SACEM et de location, soit +220K€ (hors locations déjà mentionnés plus haut et hors frais de personnel). Parmi les autres postes de dépenses, il est à noter la forte progression des dépenses d'impression (+60K€, soit +63%), liée directement à la crise du papier qui frappe le secteur. Les dépenses du service jeunesse sont également en hausse de 47K€, avec une progression qui accompagne la plus forte mobilisation des dispositifs proposés (accueils de loisir, CML, Ludocité), tout en maintenant un effort de rationalisation des frais de transport. Les frais de formation du personnel augmentent en 2022 (+15K€ soit +37%), ce qui illustre la politique volontariste de la collectivité en la matière. Enfin, il est à noter le développement du programme des animations au sein des maisons citoyennes et la progression des dépenses afférentes, ainsi qu'une légère hausse des frais de transport liés à l'impossibilité d'utiliser le gymnase Buisson durant les travaux : si les trajets depuis les écoles ont lieu à pied quand le climat s'y prête, il est aussi fait appel ponctuellement à une compagnie de transport.



Les charges de personnel – Chapitre 012 : 22 127 576,37 €

Ce chapitre regroupe les comptes 621, 64, 631 et 633 comprenant les rémunérations proprement dites et les charges sociales.

Les dépenses de personnel affichent une hausse de 6,3 % entre 2021 et 2022 et dépassent le pic atteint en 2017 lors du fonctionnement sur une année entière de la réforme des rythmes scolaires.



Evolution du SMIC

Après une première progression mécanique (application de l'évolution de l'inflation) en octobre 2021, 2022 a été marqué par quatre nouvelles progressions du SMIC. Ces évolutions cumulées ont un impact fort sur l'évolution de la masse salariale de la Ville. En effet, les premiers échelons des grilles indiciaires des premières catégories se trouvent automatiquement revalorisés.

Mise en œuvre de l'indemnité inflation 2021

Suite aux décisions gouvernementales de la fin 2021, une prime inflation a été versée début 2022 aux agents concernés. Elle a été remboursée par ailleurs (cf plus haut chapitre 013).

Evolution du point d'indice

La Ville a mis en œuvre l'évolution 3.5% du point d'indice décidée à l'été. Selon les outils de mesure demandés dans le cadre du filet de sécurité pour 2022, cette évolution est estimée à 950K€.

Le glissement vieillesse technicité :

Chaque agent bénéficie, de plein droit, d'un avancement lorsque la durée pour passer à l'échelon supérieur est atteinte. A effectif constant, cela accroît la masse salariale de façon mécanique: c'est ce que l'on appelle le glissement vieillesse technicité (le GVT comprend cependant une part endogène puisqu'il inclut aussi les promotions internes et les avancements de grade).

Ainsi, 215 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2022 dont 174 de la catégorie C. De plus, 26 agents ont bénéficié d'un avancement de grade dont 1 suite à une réussite à examen professionnel. Par ailleurs, 3 contractuels ont été nommés fonctionnaires stagiaires suite à réussite à concours. Enfin, 1 agent a bénéficié d'une promotion interne.

La prime de mobilité :

Par délibération du mois d'octobre 2021, la Ville a mis en place le forfait « mobilités durables ». Ainsi, les agents qui justifiaient de l'usage du cycle ou du co-voiturage au moins 100 jours par an pour se rendre sur leur lieu de travail ont pu prétendre à une prime forfaitaire de 200 € bruts. 39 agents ont sollicité et obtenu cette prime au titre de l'année 2022.

La prime de fin de contrat :

L'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique a été instaurée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Elle s'applique aux contrats à durée déterminée (CDD), conclus à partir du 1er janvier 2021 dont la durée est inférieure ou égale à un an. Le montant de cette indemnité est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent contractuel.

Le coût de ce dispositif a été de 121 K€ en 2022.

Les remplacements et renforts :

L'année 2022 a été marquée par un absentéisme inédit en raison de la crise du COVID-19. Les arrêts de travail pour cause de Covid19 ont plus que doublé en 2022 par rapport à 2021 : 1,31% en 2022 (2 692 jours) contre 0,62% en 2021 (1 268 jours).

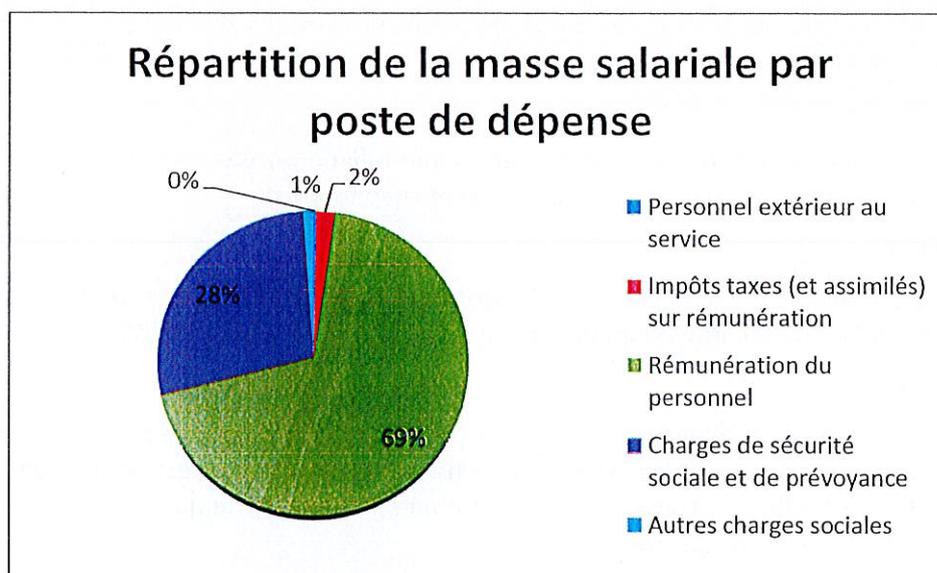
Les services municipaux ont connu de fortes tensions et les besoins de remplacement ont été particulièrement élevés tout au long de l'année.

Le recrutement :

Le marché du travail demeure très perturbé par les effets de la crise sanitaire. La Ville éprouve toujours des difficultés de recrutement dans les secteurs de la restauration, du bâtiment, des espaces verts, de la police municipale, de la petite enfance et de l'enseignement de la natation.

Malgré l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022, la fonction publique territoriale continue à manquer d'attractivité.

En 2022, la Collectivité a recruté 45 personnes pour pourvoir des postes permanents dont 13 fonctionnaires. 13 personnes sont venues assurer des remplacements quasi exclusivement en secteur Petite Enfance et en écoles maternelles.



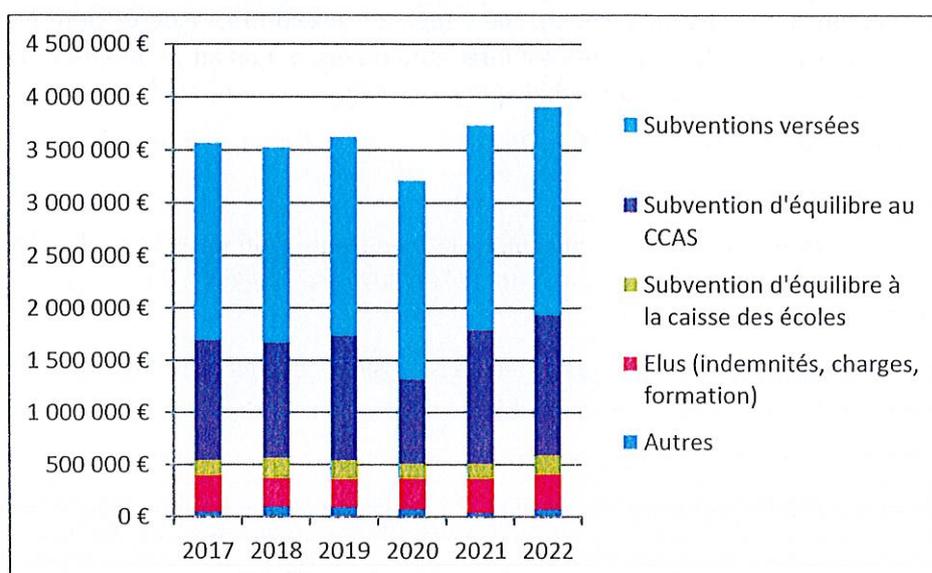
Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 7 089,00€

Ce chapitre retrace les sommes dues au titre du fonds de péréquation intercommunal et qui sont automatiquement prélevées sur le montant reversé par la métropole (cf. plus haut). Il est à noter que cette charge est en net recul par rapport à 2021 (-43%) ce qui est favorable à la Ville.

Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 3 900 821,52 €

Ce poste regroupe les dépenses relatives aux subventions versées et aux indemnités des élus, ainsi que diverses dépenses très annexes. Il connaît une hausse de 4.5% en 2022

Les subventions de fonctionnement aux associations (compte 6574) se sont élevées à 1964K€ (+1.4%), les subventions au C.C.A.S. et à la Caisse des Ecoles ont été respectivement de 1350K€ et 173K€.



Les charges financières – Chapitre 66 : 228 850,62€

Ce chapitre retrace les intérêts des emprunts. Il est en diminution constante en raison des faibles taux d'intérêt actuels et de l'extinction progressive d'emprunts plus coûteux (+1.8% entre 2021 et 2022).

Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 58 031,24€

Le chapitre 67 est constitué de dépenses n'ayant pas de caractère répétitif. L'exercice 2022 est marqué par les opérations de remboursement sur exercice antérieur en raison de l'annulation de rattachement de recette (48K€), ainsi que la prise en charge de factures relevant d'exercices clos (5K€).

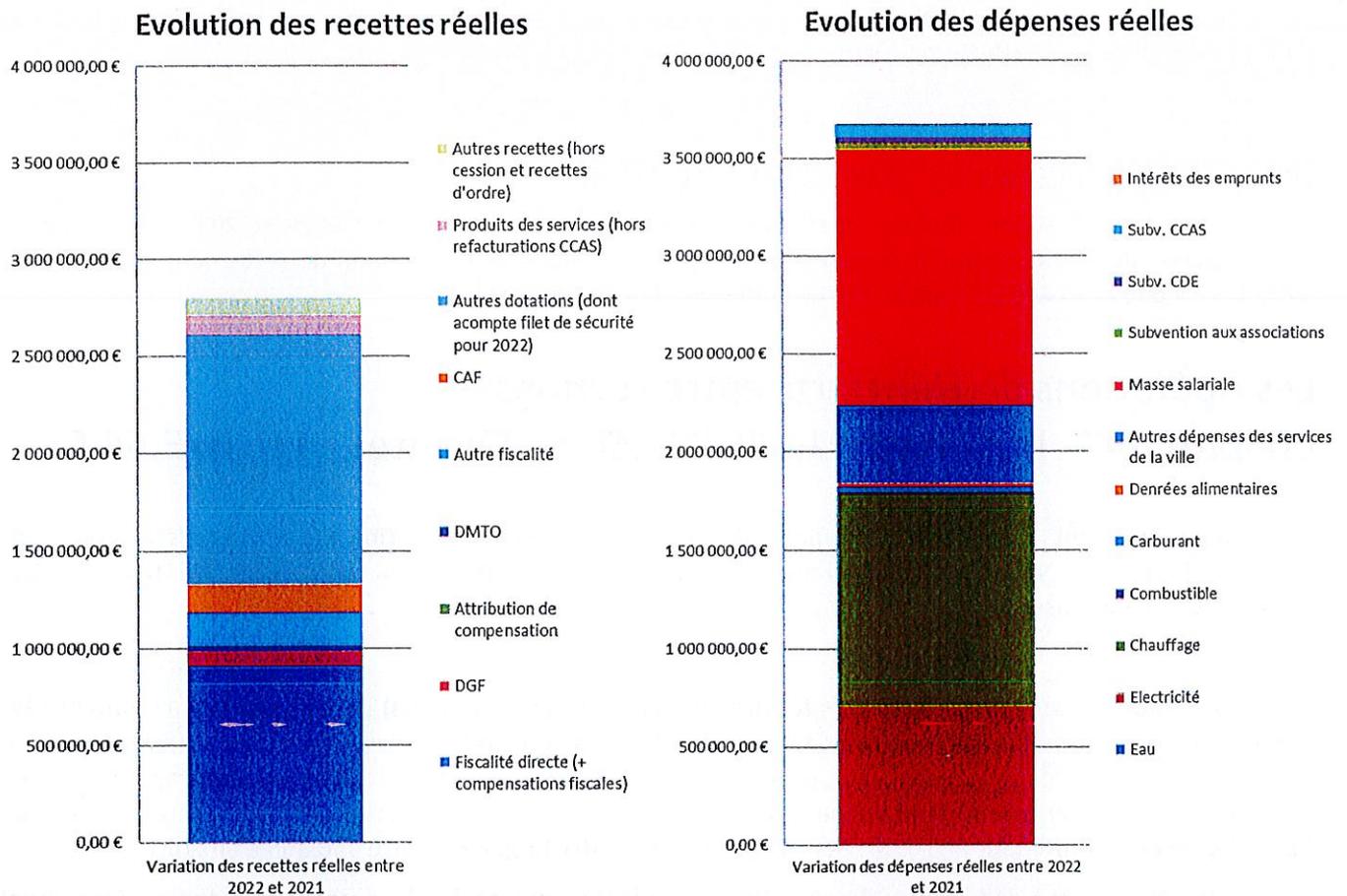
Les opérations de transferts entre sections –

Chapitre 042 Dépenses : 1 845 721,60 € - Recettes : 130 075,64 €

Elles regroupent les dotations aux amortissements, ainsi que la neutralisation des différentes cessions et du coût des fournitures relatives aux travaux en régie. Il s'agit d'opérations comptables qui trouvent leur contrepartie en investissement.

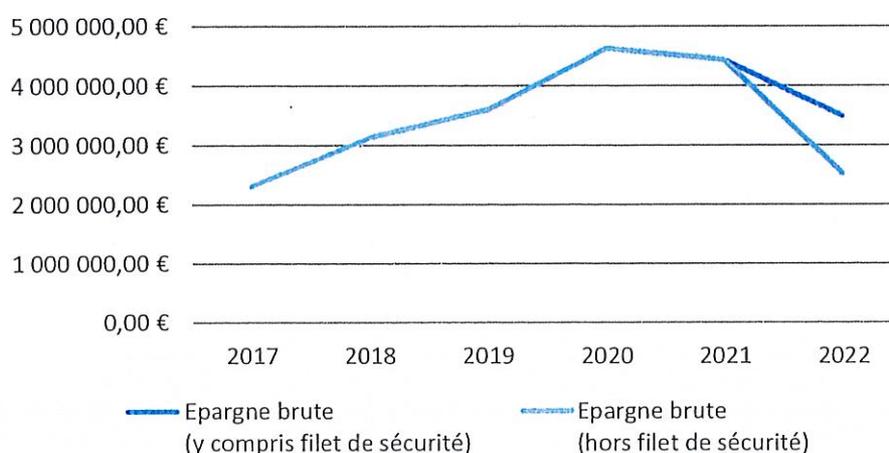
Concernant les travaux en régie, les fournitures achetées, (compte 6068) ne pouvant être comptabilisées directement en section d'investissement dans le cadre de travaux réalisés par les services municipaux transitent par le chapitre 011. Dès que ces travaux sont terminés, le montant des fournitures et le chiffrage de la main d'œuvre (chapitre 012) sont neutralisés par une recette comptable de fonctionnement et transférés à la section d'investissement. Le montant de ces achats en 2022 s'élève à 101 110,24 € contre 156 805 € en 2021.

Cette somme est à déduire des charges afin de calculer le montant des dépenses réelles de fonctionnement (tout comme les recettes des cessions sont à déduire des recettes réelles de fonctionnement).



A l'issue de l'exercice 2022, l'analyse de l'évolution de la section de fonctionnement laisse apparaître une dégradation significative de l'épargne brute : la progression des recettes réelles(+2807K€) a été moins importante que celle des dépenses réelles (+3736K€). Cette dégradation, de l'ordre de 21%, aurait été plus importante encore sans la mobilisation dès 2022 d'un acompte du « filet de sécurité » (-43%).

Evolution de l'épargne brute



En intégrant aux opérations réelles les opérations d'ordre le résultat de la section de fonctionnement, hors résultat reporté, est de 1 745 695,17€ (contre 2 816 526,41€ en 2021 : -38.02%).

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'équipement – Comptes 20, 21 et 23 : 4 740 424,77€

Ces opérations constituent les dépenses d'équipement brut (Etudes, acquisitions et travaux). Les dépenses payées s'élèvent à **4 740 424,77 €**, auxquelles il convient d'ajouter les travaux réalisés en régie par les services municipaux pour un montant de 101 110,24€, soit : 4 841 535,01€.

Le montant des dépenses engagées mais restant à réaliser est de 1 840 770,36€.

Au total ce sont donc 6 711 270,77€ d'investissements qui ont été engagés au terme de l'exercice 2022.

Les opérations prévues dans le cadre des autorisations de programme se sont poursuivies en 2022. Malgré une procédure de mise en concurrence partiellement infructueuse et la liquidation judiciaire d'une entreprise qui émaillent la vie du chantier et retardent sa livraison, les travaux du gymnase Buisson ont démarré (131K€), ils se poursuivront pour se terminer en 2023. Les travaux de sécurité incendie au sein de l'Hôtel de Ville ont vu leur deuxième phase se dérouler sans encombre, et une première partie de la troisième phase a déjà fait l'objet de paiement (1274K€). S'agissant des travaux de requalification de l'espace Marcel Lods, la phase d'études s'est poursuivie et a connu des aléas : si l'assistance à maîtrise d'ouvrage initialement retenue pour poursuivre le chantier n'a pas rempli ses missions de manière pleinement satisfaisante, l'appel à un cabinet spécialisé dans l'architecture du XXe siècle et en particulier dans l'œuvre de Marcel Lods a permis d'avancer très concrètement sur la rédaction du cahier des charges qui verra le jour en 2023 (55K€); en parallèle, la procédure liée à la construction d'une école modulaire a été élaborée et aboutira en 2023. Enfin, s'agissant du réaménagement du stade Jean Adret, l'année est marquée par la fin des paiements liés notamment à la construction du nouveau club house (98K€).

Le programme pluriannuel de rénovation du patrimoine scolaire s'est poursuivi en 2022 à hauteur de 1039K€, correspondant à plusieurs opérations : la réflexion autour des cours et des abords des écoles avec le CEREMA (53K€) qui s'est traduit par la végétalisation de la cour du groupe scolaire Rostand (345K€), des travaux d'optimisation d'eau avec la pose de compteurs intelligents (117K€), l'achat de capteurs pédagogiques de CO2 (23K€), divers travaux au sein du groupe scolaire Buisson, dont le remplacement des menuiseries et le remplacement des structures de jeux et la création d'un îlot de fraîcheur au sein de la cour d'école maternelle Buisson (135K€) ou les travaux de remise en état de l'école Michelet élémentaire suite à l'incendie subi fin 2021 (133K€) et la reprise des plantations de la cour (17K€) ou encore l'installation de barrières pivotantes afin d'offrir la possibilité de fermer les rues Vallée, Gahineau et Lanoux, à proximité respective du groupe scolaire Buisson et des écoles Jaurès et Rostand (18K€) et sécuriser ainsi l'accès des piétons.

Les dépenses relatives au secteur jeunesse et petite enfance sont respectivement de 250 et 164K€ en 2022. L'année est marquée par la fin de l'aménagement de la base loisirs La Sapinière (110K€), travaux qui ont par ailleurs permis d'accueillir les services métropolitains de la Maison de la Forêt suite au sinistre que cette structure a connu. L'accueil de loisirs pour les primaires a bénéficié d'investissements à hauteur de 60K€, notamment avec l'aménagement de la cour. Le centre de loisir pour les maternels a vu ses revêtements de sols et ses menuiseries remplacés (28K€), le solde des investissements concernant divers menus travaux, du renouvellement de mobilier, quelques travaux informatiques et le renouvellement des licences des logiciels utilisés par les services. La crèche des jeunes pousses a bénéficié d'un investissement à hauteur de 72K€ en 2022 principalement au titre de travaux visant à optimiser les espaces, à la réfection des verrières, ou au remplacement des portes d'entrée du dortoir. Le solde concerne quelques menus travaux, le renouvellement habituel du matériel, et la reprise dans le patrimoine des travaux en régie menés pour relocaliser la crèche Les souris dansent (73K€).

Les dépenses à destination du secteur culturel s'élèvent à 157K€, portées par des divers travaux de mises aux normes dans les bâtiments : station d'assainissement et mise en conformité électrique de l'office de restauration à l'atelier 231, climatisation de la salle des serveurs informatiques de la bibliothèque, travaux de

mise aux normes incendie et remplacement de l'alarme intrusion à l'école de musique, travaux liés à la régie son et l'aménagement de la « piscine » du Trianon en point de restauration. Il est à noter l'entrée dans le patrimoine de l'œuvre d'art de Claude Blot Ricci (4K€). S'ajoutent à ces travaux les dépenses récurrentes que constituent les renouvellements des licences informatiques et celui des instruments de musique.

Les acquisitions et dépenses liées à la politique foncière s'élèvent à 54K€. Les travaux de reprise des sépulture et d'extension du colombarium au cimetière totalisent 93K€. Les travaux d'entretien sur les installations sportive s'élèvent à 130K€. La prairie Valentine Allorge a été aménagée (94K€) et des récupérateurs d'eau ont été installés aux serres municipales pour 48K€

Parmi les autres opérations, il est à signaler : l'entretien lourd et le renouvellement des véhicules à hauteur de 151K€, une première tranche de travaux d'installation de vidéo-protection place Calmette-Verdun pour 14K€, le renouvellement des matériels de production de la cuisine centrale et des offices et du restaurant administratif pour 94K€. Les autres opérations d'investissement, récurrentes, concernent diverses dépenses informatiques et du renouvellement de matériel

Au sein des sommes engagées et restant à réaliser : 305K€ concernent la création du Skatepark au sein du Bois de la Garenne, 147K€ concernent les travaux dans les écoles, notamment 65K€ pour la finalisation de la cour Rostand, 106K€ correspondent aux marchés de prestations intellectuelles liés aux travaux de sécurité incendie, 93K€ au titre des cours de la crèche des chatons barbouilleurs, et pour la fin des travaux des jeunes pousses ; 41K€ au titre de l'installation d'un éclairage LED au stade pour les usages nocturnes non compétitifs, 195K€ au titre de l'enlèvement des tombes et de la création d'ossuaire au cimetière, 18K€ au titre des actions culturelles, notamment pour terminer les travaux dans l'office de l'Atelier 231, 40K€ pour le renouvellement d'un véhicule ; 345K€ au titre de l'aménagement de la place de l'Hôtel pour laquelle la Métropole tarde à demander les derniers versements en raison des litiges en cours.

Les remboursements de subvention reçues – Chapitre 13: 0,00€

Ce chapitre retrace les éventuels trop-perçus de subvention. Les mouvements comptables décidés en décembre n'ayant pu avoir lieu avant la fin de l'exercice, ils figurent parmi les restes à réaliser (10 427,23€).

Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 034 221,29€

Ce chapitre retrace le montant du remboursement en capital de la dette.

Les subventions d'investissement versées – Chapitre 204 : 4 280,00€

Ce chapitre retrace les versements de subventions d'investissement à destination des commerçants ou des associations, ou les participations versées à l'EPFN dans le cadre du fonds friche.

En 2022, une association sportive a bénéficié d'une subvention exceptionnelle qui a participé à l'achat d'un minibus.

Les participations et créances rattachées à des participations – Chapitre 26 : 0,00€

Ce chapitre retrace les prises de participations. Si la décision d'intégrer la SPL Rouen Normandie Aménagement a bien été entérinée, le versement des fonds n'a pas encore eu lieu. La somme de 75K€ figure donc parmi les restes à réaliser pour 2023.

Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 240,30€

Il s'agit souvent des cautionnements déposés dans le cadre des dossiers d'acquisitions de propriété en l'état d'abandon manifeste. En 2022, les mouvements de ce compte ont consisté au rachat par la Ville de 18 actions du Foyer du Toit Familial.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le subventionnement des opérations d'équipement – Compte 13 – 1 592 242,66€

Les subventions d'équipement reçues en 2022 sont réparties de la façon suivante :

| Opération | Montant | Organisme |
|---|--------------------|---------------------------------|
| TRAVAUX D ESPACES VERTS - ESPACE LODS | 45 845 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| | 4 863 € | PREFECTURE |
| RENOVATION DU GYMNASSE BUISSON | 63 536 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| REAMENAGEMENT DU STADE J.ADRET DONT CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE | 150 000 € | CONSEIL DEPARTEMENTAL 76 |
| | 252 362 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX DANS LES ECOLES DONT ECOLE GADEAU DE KERVILLE | 384 727 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX CRECHE OURSONS | 39 789 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU INTELLIGENTS - TOUTES ECOLES | 78 300 € | AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE |
| INSTALLATION DE CAPTEURS PEDAGOGIQUES DE CO2 - TOUTES ECOLES | 19 517 € | RECTORAT DE NORMANDIE |
| INFORMATISATION DES ECOLES | 17 343 € | RECTORAT DE NORMANDIE |
| CREATION JARDIN PARTAGE FANTINE | 2 500 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| | 6 848 € | PREFECTURE |
| CREATION VERGER ESPACE BONNAFE | 5 496 € | PREFECTURE |
| REAMENAGEMENT JARDIN PARTAGE - MCIT KERVILLE | 656 € | PREFECTURE |
| TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE - HOTEL DE VILLE | 122 425 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| RAFRAICHISSEMENT D'AIR BUREAUX 1ER ETAGE - HDV | 10 902 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| LOGICIEL POUR LE GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATION D'URBANISME | 4 400 € | PREFECTURE |
| TRAVAUX ACCUEIL DE LOISIR MATERNEL | 6 100 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX DE RELOCALISATION DES SOURIS DANSENT | 60 402 € | CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES |
| | 26 833 € | CONSEIL DEPARTEMENTAL 76 |
| | 14 333 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX DIVERS A LA CUISINE CENTRALE | 17 389 € | PREFECTURE |
| DIAGNOCTIC ET REMPLACEMENT SYST.FROID - CUISINE CENTRALE | 14 701 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX DIVERS ECOLES ET GYMNASSES | 26 673 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| INSTALLATION VIDEO PROTECTION PLACES CALMETTE/VERDUN (PHASE1) | 13 633 € | PREFECTURE |
| RENOVATION PLACE DE L'HOTEL DE VILLE | 202 669 € | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| | 1 592 242 € | |

Les subventions d'équipement, dont les notifications ont été reçues, ont été inscrites dans le cadre des restes à réaliser. Elles s'élèvent à 2 125 088,18€ et se décomposent ainsi :

| Opération | Montant | Organisme |
|--|------------------|--------------------------------|
| RENOVATION DU GYMNASSE BUISSON | 123 557 | PREFECTURE DE REGION NORMANDIE |
| | 239 920 | CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE |
| | 210 000 | CONSEIL DEPARTEMENTAL 76 |
| | 500 000 | AGENCE NATIONALE DU SPORT |
| CREATION DU TERRAIN DE FOOTBALLSYNTHETIQUE | 196 765 | CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE |
| TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE DE L HOTEL DE VILLE | 496 254 | PREFECTURE |
| | 120 000 | CONSEIL DEPARTEMENTAL 76 |
| VEGETALISATION DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE ROSTAND | 130 394 | AGENCE DE L EAU |
| CONSTRUCTION DU SKATEPARK | 30 000 | CONSEIL DEPARTEMENTAL 76 |
| CREATION JARDIN PARTAGE FANTINE (SOLDE) | 2 500 | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU COLOMBARIUM | 22 457 | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX DE L'ATELIER 231 | 24 375 | CONSEIL DEPARTEMENTAL 76 |
| REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA STRUCTURE "JARDIN DES PETITS" | 9 529 | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA SALLE CROIZAT | 19 337 | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TOTAL GENERAL | 2 125 088 | |

Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 811 934,63 € :

Sont comptabilisés, le Fonds de Compensation de la TVA, l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé. La décomposition est la suivante :

| | |
|-------------------------|----------------|
| - FCTVA : | 739 769,43€ |
| - Excédent capitalisé : | 2 071 319,18 € |

Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 4 100 000,00€

L'emprunt a été mobilisé à hauteur de 4,1 millions d'euros en 2022 de la façon suivante :

| | | |
|-----------------|-------------|-------------------------------|
| LA NEF | 1 400 000 € | Taux fixe sur 20 ans : 1,20 % |
| CREDIT AGRICOLE | 2 700 000€ | Taux fixe sur 20 ans : 2,81 % |

L'emprunt a été contracté à hauteur de 4,1 millions, soit un montant supérieur à l'annuité de capital qui était de 2,034 millions d'euros. L'encours total de la dette a donc augmenté de 2 065 778,61€. Au 31 décembre 2022, il est de 25 420 972,15 €.

Les immobilisations en cours (annulations)– Compte 21 – 525,60€

Ce chapitre, habituellement mouvementé exclusivement en dépenses, retrace des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 131 715,00€

Il s'agit pour partie de la quote-part de remboursement de capital de dette que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences, mais également des recettes liées aux opérations de consignations.

Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45 : 6 986,08 € en dépenses et 7 990,18€ en recettes

Il s'agit des travaux opérés en lieu et place des propriétaires défallants. Une partie des dépenses sont inscrites au chapitre 040, ayant été effectuées en régie.

Les opérations de transferts entre sections –

Chapitre 040 Dépenses : 130 075,64€ - Recettes : 1 845 721,60€

Comme indiqué précédemment, ces opérations comptables sont la contrepartie du chapitre 042 de de la section de fonctionnement. Elles regroupent les dotations aux amortissements, les travaux effectués en régie.

Les opérations de patrimoniales –

Chapitre 041 Dépenses : 217 594,79€ - Recettes : 217 594,79€

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations semi-budgétaires internes à la section d'investissement. Il retrace des opérations comptables liées au patrimoine, telles que le changement d'imputation des immobilisations, les subventions versées (ou reçues) à l'euro symbolique, etc. Les opérations concernées sont nécessairement équilibrées en recettes et en dépenses et n'entraînent pas de mouvement de flux financier.

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats sont les suivants :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---|----------------------|
| Recettes 2022 | 38 824 760,71€ |
| Dépenses 2022 | 37 079 065,54€ |
| Résultat de l'exercice (fonctionnement) | 1 745 695,17€ |
| <i>Excédent 2021 reporté</i> | 5 047 984,38€ |
| RESULTAT CUMULE DU FONCTIONNEMENT 2022 | 6 793 679,55€ |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---|-----------------------|
| Recettes 2022 | 10 707 724,65€ |
| Dépenses 2022 | 7 133 822,97€ |
| Résultat cumulé de l'exercice (investissement) | 3 573 901,68€ |
| <i>Déficit 2021 reporté</i> | -937 474,05 € |
| Solde d'exécution des investissements 2022 | 2 636 427,63 € |
| <i>Restes à réaliser Recettes 2022</i> | 2 125 088,18 € |
| <i>Restes à réaliser Dépenses 2022</i> | 1 926 197,59 € |
| RESULTAT SUR RESTES A REALISER | 198 890,59 € |
| RESULTAT CUMULE DES INVESTISSEMENTS | 2 835 318,22 € |

| INDICATEURS FINANCIERS | |
|--|----------------------|
| Epargne brute : | 3 499 597,77€ |
| Annuité d'emprunt : | 2 034 221,39€ |
| Epargne nette | 1 465 376,38€ |
| Encours de la dette au 31/12 | 25 420 972,15 € |
| Ratio de désendettement (en années) | 7,26 |

M. RAGACHE :

Je vous remercie pour votre vote. Nous allons demander à Mme la Maire de revenir présider cette séance.

Mme la Maire rentre dans la salle.

Mme la Maire :

Je vois que le compte administratif a été voté. Je vous remercie, chers collègues, pour la confiance que vous m'accordez. C'est le témoignage de la reconnaissance de notre bonne gestion. Je vous en remercie encore.

2023/38

OBJET : Compte de gestion 2022

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la synthèse du compte de gestion figurant dans les deux tableaux joints en annexe,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2022 du comptable public, étant entendu qu'il a été au préalable contrôlé par la direction des finances et des marchés publics de la Ville ;

Considérant que les totaux des mandats et titres émis ainsi que les annulations sont identiques aux mouvements constatés dans la comptabilité de la Ville et qu'aucune erreur ni écart n'a été constaté.

Il vous est donc proposé de :

- certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
- d'arrêter les comptes de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal de la Ville établi au vu du compte de gestion 2022 produit par le comptable public

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Ainsi que je le disais précédemment, les dépenses sont mandatées par la Trésorerie, qui établit un compte de gestion. Nous établissons un compte administratif, et il y a lieu de vérifier que ces deux comptes sont rigoureusement identiques, au centime près. C'est ce qu'on vous demande de vérifier par cette délibération.

Mme la Maire : Sur cette délibération,

Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Exercice 2022

| chapitre u article selon le au de vote) | Intitulé | Budget Primitif 1 | Décision Modificative 2 | Total prévisions 3 = 1 + 2 | Emissions 4 | Annulations 5 | Recettes nettes 6 = 4 - 5 | Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6 |
|--|---|----------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------|------------------|------------------------------|---|
| 10 | Dotations fonds divers et réserves | 2 662 819,18 | 423,01 | 2 663 242,19 | 2 811 934,63 | | 2 811 934,63 | -148 692,44 |
| 13 | Subventions d'investissement | 542 717,00 | 1 962 676,83 | 2 505 393,83 | 1 640 704,87 | 48 462,21 | 1 592 242,66 | 913 151,17 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 2 600 000,00 | 1 500 000,00 | 4 100 000,00 | 4 100 000,00 | | 4 100 000,00 | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | | 525,79 | | | -525,79 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 160 092,00 | | 160 092,00 | 131 715,00 | | 131 715,00 | 28 377,00 |
| 024 | Produits de cessions (recettes) | 170 000,00 | -62 837,60 | 107 162,40 | | | | |
| SOUS-TOTAL | CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS | 6 135 628,18 | 3 400 262,24 | 9 535 890,42 | 8 684 880,29 | 48 462,21 | 8 636 418,08 | 107 162,40 |
| 15422103 | Opération pour compte tiers n° 45422103 | 3 043,00 | | 3 043,00 | 3 036,18 | | 3 036,18 | 6,82 |
| 15422201 | Opération pour compte tiers n° 45422201 | 5 000,00 | | 5 000,00 | 4 954,00 | | 4 954,00 | 46,00 |
| 15422202 | Opération pour compte tiers n° 45422202 | 2 000,00 | | 2 000,00 | | | | |
| SOUS-TOTAL | OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS | 10 043,00 | | 10 043,00 | 7 990,18 | | 7 990,18 | 2 052,82 |
| | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | | | | | |
| TOTAL | RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 6 145 671,18 | 3 400 262,24 | 9 545 933,42 | 8 692 870,47 | 48 462,21 | 8 644 408,26 | 901 525,16 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement) | 5 577 891,38 | -2 191 963,00 | 3 385 928,38 | | | | 3 385 928,38 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 790 000,00 | 94 230,60 | 1 884 230,60 | 1 847 737,60 | 2 016,00 | 1 845 721,60 | 38 509,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 344 000,00 | | 344 000,00 | 217 594,79 | | 217 594,79 | 126 405,21 |
| TOTAL | RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 7 711 891,38 | -2 097 732,40 | 5 614 158,98 | 2 065 332,39 | 2 016,00 | 2 063 316,39 | 3 550 842,59 |
| TOTAL GENERAL | | 13 857 562,56 | 1 302 529,84 | 15 160 092,40 | 10 758 202,86 | 50 478,21 | 10 707 724,65 | 4 452 367,75 |

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

300 - SOTTEVILLE-LES-ROUEN

| N° chapitre ou article (selon le niveau de vote) | Intitulé | Budget Primitif 1 | Décision Modificative 2 | Total prévisions 3 = 1 + 2 | Emissions 4 | Annulations 5 | Dépenses nettes 6 = 4 - 5 | Exercice 2022 | |
|---|--|----------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------|-------------------|------------------------------|--|-----------|
| | | | | | | | | prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6 | 7 = 3 - 6 |
| 011 | Charges à caractère général | 7 897 113,00 | 1 368 820,00 | 9 265 933,00 | 9 289 101,39 | 378 126,20 | 8 910 975,19 | 354 957,81 | |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 21 284 510,00 | 1 285 420,00 | 22 569 930,00 | 22 130 468,37 | 2 892,00 | 22 127 576,37 | 442 353,63 | |
| 014 | Atténuations de produits | 30 000,00 | -22 000,00 | 8 000,00 | 7 089,00 | | 7 089,00 | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 4 211 350,00 | | 4 211 350,00 | 3 900 936,52 | 115,00 | 3 900 821,52 | 310 528,48 | |
| 66 | Charges financières | 230 000,00 | | 230 000,00 | 270 771,28 | 41 920,66 | 228 850,62 | 1 149,38 | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 32 850,00 | 40 000,00 | 72 850,00 | 58 706,24 | 675,00 | 58 031,24 | 14 818,76 | |
| TOTAL | DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 33 685 823,00 | 2 672 240,00 | 36 358 063,00 | 35 657 072,80 | 423 728,86 | 35 233 343,94 | 1 124 719,06 | |
| 023 | Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement) | 5 577 891,38 | -2 191 963,00 | 3 385 928,38 | | | | 3 385 928,38 | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 790 000,00 | 94 230,60 | 1 884 230,60 | 1 847 737,60 | 2 016,00 | 1 845 721,60 | 38 509,00 | |
| TOTAL | DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 7 367 891,38 | -2 097 732,40 | 5 270 158,98 | 1 847 737,60 | 2 016,00 | 1 845 721,60 | 3 424 437,38 | |
| TOTAL GENERAL | | 41 053 714,38 | 574 507,60 | 41 628 221,98 | 37 504 810,40 | 425 744,86 | 37 079 065,54 | 4 549 156,44 | |

OBJET : Affectation du résultat 2022 — Budget Ville 2023

Vu les articles R2311-11 et R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le compte administratif 2022 du budget principal de la Ville a été approuvé,

Considérant que les résultats qui se dégagent se présentent comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| Section de fonctionnement : | |
| Excédent de fonctionnement 2022, opérations de l'exercice : | 1 745 695,17 € |
| Résultat de fonctionnement 2021 reporté en 2022 : | 5 047 984,38 € |
| <i>Résultat cumulé de fonctionnement 2022 :</i> | <i>6 793 679,55 €</i> |
| Section d'investissement : | |
| Excédent d'investissement 2022 ; opérations de l'exercice : | 3 573 901,68 € |
| Solde d'exécution d'investissement 2021 reporté en 2022 : | -937 474,05 € |
| <i>Solde d'exécution d'investissement 2022 :</i> | <i>2 636 427,63 €</i> |
| Solde des restes à réaliser au 31/12/2022 : | 198 890,59 € |
| <i>Résultat cumulé des investissements :</i> | <i>2 835 318,22 €</i> |
| Besoin de financement de la section d'investissement 2022 : | 0,00 € |

Considérant qu'il convient d'affecter prioritairement le résultat de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant que ce besoin est nul à l'issue de 2022,

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du compte administratif 2022 d'un montant de 6 793 679,55€ en excédent de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002), en recettes de la section de fonctionnement.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Il s'agit désormais d'affecter le résultat de fonctionnement, dont je vous parlais plus tôt, au budget 2023. Le résultat de fonctionnement, soit 6 793 679,55 euros, doit être affecté en priorité pour combler un éventuel déficit de la section d'investissement. Nous allons donc regarder la section d'investissement. Nous avons un excédent en investissement, mais également des restes à réaliser excédentaires. Nous avons donc davantage de restes à réaliser en recettes qu'en dépenses. Le solde d'investissement est excédentaire. Il n'y a donc pas lieu de le combler. Nous n'avons pas besoin de mobiliser un excédent de fonctionnement capitalisé. Nous vous proposons donc de reporter le solde de fonctionnement 2022 en recettes de fonctionnement 2023.

Mme la Maire :

Merci. Sur cette délibération,

Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Révision des montants des autorisations de programme

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2019-19, 2019-20, 2019-21, 2019-22 relatives à la création de quatre autorisations de programme,

Considérant qu'il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme n°2019-02 relative à la requalification de l'espace Marcel Lods avec le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Franklin Raspail et la création à venir d'une école temporaire en modulaire pour accueillir les classes durant la durée des travaux,

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2022, il convient de mettre à jour l'échéancier des paiements et des crédits à ouvrir pour 2023,

Considérant le tableau figurant en annexe qui récapitule les modifications apportées aux autorisations de programme,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les révisions des autorisations de programme figurant dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Nous avons quatre autorisations de programme en cours, soit les travaux dans l'Hôtel de Ville, le stade Jean Adret, l'espace Marcel Lods, et le gymnase du secteur Buisson. Vous pouvez voir l'évolution de trois de ces opérations, c'est-à-dire l'évolution des crédits dépensés au fur et à mesure. Il y a nécessité d'augmenter l'enveloppe pour une des opérations. Il s'agit d'une première augmentation, car il y aura lieu de l'augmenter régulièrement. Il s'agit de l'opération Marcel Lods, qui va demander une révision de montant importante, car il s'agit d'augmenter l'enveloppe de près de 7 millions d'euros (6,99 millions d'euros exactement) afin de procéder au lancement du premier marché de maîtrise d'œuvre, et pour pouvoir réaliser l'école temporaire en modulaire.

Mme la Maire :

Merci. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette délibération ? Nous avons d'ores et déjà évoqué ces points en Commission des finances en début de semaine.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.

REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

| N° et intitulé de l'AP | Pour mémoire AP votée et ajustements antérieurs | Révision proposée | Total cumulé | Somme cumulée des crédits de paiements consommés au 31/12 | Engagement pris au titre des exercices antérieurs mais non mis en paiement à ce jour (restes à réaliser au 31/12) | Crédits nouveaux inscrits en 2023 | Total des crédits de paiement ouverts en 2023 | Reste à financer 2024 | Reste à financer (>2024) |
|--|---|-------------------|--------------|---|---|-----------------------------------|---|-----------------------|--------------------------|
| 2019-01 - Travaux d'amélioration de la sécurité incendie de l'Hôtel de ville | 2 944 000 € | | 2 944 000 € | 1 573 166 € | | 1 379 288 € | 657 000 € | 713 834 € | 0 € |
| 2019-02 - Aménagement de l'espace M.Lods | 3 600 000 € | 6 990 000 € | 10 590 000 € | 247 210 € | | 3 050 000 € | 3 050 000 € | 2 500 000 € | 4 792 790 € |
| 2019-03 - Réaménagement du stade J.Adret | 1 729 919 € | | 1 729 919 € | 1 470 650 € | | 15 000 € | 15 000 € | 244 269 € | 0 € |
| 2019-04 - Réhabilitation énergétique du gymnase F.Buisson | 3 324 000 € | | 3 324 000 € | 447 566 € | | 2 876 434 € | 2 876 434 € | 0 € | 0 € |

OBJET : Vote des taux d'imposition — Budget Ville 2023

Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023,

Il vous est proposé de fixer les taux de la façon suivante :

| Libellé | Taux 2022 | Variation de taux N/N-1 | Taux 2023 |
|---|-----------|-------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 25,52 % | 0 % | 25,52 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 52,68% | 0 % | 52,68% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 66,40% | 0 % | 66,40% |

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Je vais être bref. Comme nous vous l'avions annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, malgré les difficultés que nous rencontrons, nous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Mme la Maire :

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette délibération ? Il est possible de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année, mais il n'est en aucun cas certain que nous puissions réitérer cette opération l'année prochaine compte tenu du contexte que nous avons décrit. Cette année, il y a des dotations exceptionnelles. Si elles n'ont pas lieu l'année prochaine, nous ne serons peut-être pas dans la même situation.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Budget primitif 2023 de la Ville

Vu le budget primitif 2023 et son rapport joint à la présente délibération,

Considérant que le budget primitif 2023 du budget principal de la Ville a été présenté en commission élargie des finances en sa séance du 14 mars 2023,

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif de la Ville.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Voici les principaux éléments du budget 2023. On l'a vu, et même voté : il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition. La situation, comme nous venons de le dire, reste complexe : les prix de l'énergie sont toujours très élevés et l'inflation s'est généralisée. Nous ne prévoyons pas de recourir à l'emprunt cette année. Nous allons, dans les grandes opérations d'investissement, entamer la requalification de l'espace Marcel Lods avec les travaux de réseaux et l'arrivée de l'école modulaire. Un point important au sujet des nouvelles dépenses d'équipement est que 70 % contribueront à la transition écologique. Le montant global du budget, y compris des opérations d'ordre, dépasse les 61 millions d'euros, avec 45 667 256 euros pour la section de fonctionnement et 15 412 059 euros pour l'investissement.

Examinons à présent les recettes de fonctionnement, hors résultat reporté. Pour les recettes de la section de fonctionnement, nous anticipons une stabilité du chapitre 70, qui correspond aux droits d'entrée dans nos services publics. La revalorisation automatique des bases fiscales va générer des recettes supplémentaires au chapitre 73, qui n'est pas constitué que de ces recettes. Le chapitre 74, dotations et participations, devrait connaître une baisse, nous l'avons dit ; nous avons touché en 2022 des recettes exceptionnelles. Il en reste encore à toucher en 2023 puisque nous aurons le solde du filet de sécurité, qui s'élèvera à 792 000 euros, mais le total sera moins élevé qu'en 2022.

En ce qui concerne nos dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont anticipées en hausse, avec une hypothèse du maintien du prix des fluides à un niveau très haut. L'inflation, elle aussi, se maintient à un niveau très élevé. Du fait de cette inflation, nous anticipons une hausse de 6 % de la masse salariale par rapport à ce qui a été réalisé en 2022. On peut anticiper (mais ce n'est de toute manière pas de notre ressort) une revalorisation du SMIC, qui sera quant à elle automatique, mais aussi également une nouvelle revalorisation du point d'indice. Les charges de gestion courante seront elles aussi augmentées par rapport au réalisé, et non au budget 2022. On voit qu'il y a un besoin d'augmenter la subvention du CCAS. Enfin, la remontée des taux d'intérêt fait augmenter les charges financières, même si nous sommes en partie épargnés du fait de la structure de notre dette, puisque nous avons plus de 80 % d'emprunts à taux fixe. Il nous en reste tout de même, et vous pouvez voir qu'il s'agit d'augmentations assez conséquentes, bien

qu'elles le soient davantage dans d'autres collectivités. Heureusement, la structure de notre dette nous permet d'échapper quelque peu à cet effet.

Examinons les dépenses de fonctionnement par secteur. Je vous rassure tout de suite, les 32 % du service de l'administration ne veulent pas dire que nous avons embauché une armée de fonctionnaires pour vérifier ce que chacun fait, mais simplement, les fluides notamment rentrent ces services que nous ne savons pas redistribuer dans les autres services. Le reste est plus intéressant. On voit que l'enseignement tient toujours la plus grande part, avec 24 %, suivi de la culture à 11 %, de la jeunesse à 10 %, des dépenses en petite enfance à 6 %, en solidarité à 7 %, et en sport à 6 %. La répartition est conforme à ce que nous faisons d'habitude, l'accent est donné sur l'enseignement, la culture, la jeunesse, le sport mais aussi la petite enfance et la solidarité. J'ai oublié de mentionner le cadre de vie, l'environnement, et la sécurité, qui atteint les 10 % des dépenses. En effet, cette préoccupation devient essentielle.

Je passe maintenant à la construction budgétaire. On voit deux colonnes, une signifiant les dépenses, et l'autre les recettes, et deux lignes, signifiant le fonctionnement et l'investissement. En investissement, nous avons des restes à réaliser, en recettes comme en dépenses, avec davantage de restes à réaliser en recettes qu'en dépenses. Le résultat de l'investissement est positif. On l'a vu tout à l'heure, le solde excédentaire de fonctionnement est reporté dans nos recettes de fonctionnement. S'y ajoutent les produits communaux, les impôts et taxes, les dotations et participations, d'autres produits, et les travaux en régie, ainsi que les amortissements. En dépenses, on trouve : les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les charges financières dont nous avons parlé, d'autres charges, et des dotations aux amortissements, ce qui permet de faire un virement à la section d'investissement de 6 664 198 euros. On voit que ce gain à la section d'investissement est un peu inférieur au solde reporté, ce qui n'est pas très bon signe. Normalement, on devrait pouvoir verser plus. On est vraiment à la limite de l'exercice. Des opérations d'ordre, c'est-à-dire les amortissements, le virement à la section d'investissement, on retire les travaux en régie et on obtient notre autofinancement, qui est donc pour la section d'investissement à 8 199 897 euros. On a les dotations, subventions et cessions. Nous n'allons pas contracter d'emprunt cette année. D'autres opérations comptables se trouvent de l'autre côté de la colonne, en recettes comme en dépenses. En dépenses, on trouve les annuités de dette, et 9 500 492 euros d'équipement ; des subventions d'investissement, opérations financières : tout cela concerne l'urbanisme ; les autres opérations comptables, qui viennent là pour équilibrer, qui sont juste des opérations d'ordre ayant pour but d'équilibrer le budget.

Les dépenses d'équipement se déclinent comme suit : des restes à réaliser d'un montant de 1 926 197 euros, et de nouvelles dépenses d'un montant de 9 511 492 euros, ce qui nous fait un total de dépenses d'équipement pour 2023 de 11 437 689 euros. Parmi les 9 511 492 euros de nouvelles dépenses inscrites au budget, je vous l'ai dit tout à l'heure, les investissements en faveur de la transition écologique s'élèvent à 6 740 000 euros, soit un peu plus de 70 % des nouveaux investissements, que je vais vous détailler maintenant. Sur ces dépenses qui participent à Sotteville Engagée, on compte : pour le patrimoine et l'énergie, 5 982 000 euros, avec la réhabilitation énergétique du gymnase Buisson, la construction du groupe scolaire modulaire temporaire, la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Franklin/Raspail. En ce qui concerne la

biodiversité, la santé et l'environnement, on compte 568 000 euros, pour l'aménagement de la cour du Jardin des Petits, du parvis du groupe Rostand et de la place Carnot, et de la plantation d'arbres. Pour les mobilités, on compte 39 000 euros pour l'étude de l'aménagement de la rue Henri Gadeau de Kerville, l'installation d'une borne électrique pour les véhicules municipaux. En alimentation et déchets, on compte 172 000 euros, consacrés au renouvellement du matériel de la cuisine centrale, à la création d'un local poubelles, et d'une case de stockage pour les encombrants pour améliorer notre gestion des déchets. Il y a d'autres dépenses qui ne participent pas directement à Sotteville Engagée, mais qui sont tout aussi utiles : des travaux de sécurité incendie dans l'Hôtel de Ville, pour 647 000 euros ; l'ouverture du skatepark pour 300 000 euros ; la continuation des travaux d'entretien des patrimoines scolaires pour 369 000 euros ; des travaux d'entretien dans les installations sportives pour 331 000 euros ; le renouvellement et le gros entretien du parc de véhicules pour 251 000 euros ; le renouvellement de matériel dans la cuisine centrale et dans les offices pour 113 000 euros ; la poursuite des travaux de vidéoprotection places Calmette et Verdun pour 60 000 euros ; les équipements informatiques, avec la modernisation des outils numériques pour 279 000 euros ; les travaux d'aménagement au cimetière pour 198 000 euros ; le renouvellement et l'amélioration des matériels à la destination de nos collègues pour 41 000 euros.

Il me reste à conclure par l'encours de dette. On voit sur le graphique une légère hausse en 2022, qui montre notre recours appuyé à l'emprunt en 2022, ce qui nous permet de revenir à un encours de dette autour de 23 millions d'euros en 2023 et de ne pas subir les taux actuels. Nous avons en effet anticipé la hausse des taux d'emprunts en anticipant l'emprunt en 2022.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour cette présentation complète et détaillée de notre budget. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur Eastabrook, la parole est à vous.

M. EASTABROOK :

Je vous remercie, Madame la Maire. Votre budget, selon nous, ne répond toujours pas d'une manière suffisante aux problématiques — écologiques, sociales — qui s'imposent à nous. Malgré l'évidente prudence de ce budget 2023, à laquelle nous souscrivons, notons que la fiscalité foncière de la Ville n'augmentera pas durant cette année 2023. Néanmoins, investissement, dette, hausse liée aux fluides, aux charges de personnel, baisse des subventions aux associations dont Vivacité avec, il faut le dire, une forme d'opacité sur les conditions d'attribution du montant des subventions de ces associations plutôt liée à un déficit de l'information de l'opposition sur les objectifs atteints et non atteints actés dans leur contrat d'objectif, dicit par la formulation « cette association fait l'objet d'un contrat d'objectifs et est donc suivie toute l'année, et son travail au service des Sottevillais est suivi toute l'année ». Cela nous paraît un peu sommaire. Une synthèse des résultats atteints et des mesures de progression mises en place pour pallier les résultats non atteints devrait pour le moins nous être transmise afin de ne pas voter les yeux fermés les subventions qui, pour une dizaine d'entre elles, dépassent largement les 23 000 euros, rendant obligatoire la signature d'une convention d'objectifs mairie-association. Ceci doit, pour nous, évoluer positivement et faire jour à un contrat de confiance donnant-donnant mairie-associations, qui permette au Conseil municipal de se prononcer avec plus de visibilité lors de l'attribution des subventions. Notre groupe s'abstiendra désormais tant que cette synthèse des résultats ne nous sera pas communiquée pour les dix associations percevant actuellement plus de 23 000 euros.

Pour ce budget 2023 manque surtout, pour nous, une vision globale sur l'avenir. En perspective, une étude de l'INSEE envisage pour 2040 une baisse de la population normande, baisse à laquelle sera soumise inévitablement la ville de Sotteville, qui plus est avec un fort effet de compression sur la tranche des habitants de 30 à 60 ans. Nous devons donc déjà nous interroger sur les conséquences et l'avenir des finances communales et des services publics. À ce titre, nous déplorons que la politique actuelle de la majorité ne soit qu'une politique de gestion courante, de réponses ponctuelles, voire insuffisantes, et non une politique en capacité de répondre aux gros enjeux que sont l'environnement, la justice sociale, la démocratie participative. Une ville où on abat plus d'arbres que l'on en replante – il n'est qu'à voir la ligne budgétaire assez mince d'investissement qui y est consacrée en 2023 et le récent abattage, très visible, des trois cerisiers-fleurs faisant face à la bibliothèque ; certes une ville où l'on crée à grand renfort de communication une pauvre petite mare, flaque d'eau, qui va voir arriver prochainement, fort heureusement, quelques moutons autour d'elle. Une ville qui se dit sportive et qui, à l'avant-veille d'accueillir quelques manifestations décentralisées d'ici 500 jours des Jeux olympiques, étonnamment, ne prévoit aucune ligne budgétaire préparatoire à l'accueil du public, dont les PMR. Une ville où l'on lance un grand chantier de rénovation, celui de la Zone verte, trop de fois reporté. Une ville où l'on a si tardivement développé l'éclairage LED, une ville où, en complément de la métropole, les lignes budgétaires sur l'environnement, la propreté, la rénovation de la voirie sont quasiment inexistantes. Une ville – la deuxième de la métropole par son nombre d'habitants – où les bâtiments communaux comme l'ensemble du parc immobilier HLM et même privé demanderait un plan de travaux de rénovation énergétique global et ambitieux, animé tant par la Ville que supervisé par la Métropole ; une ville qui ne doit pas rater l'occasion de l'implantation de la nouvelle gare Rouen-Saint-Sever, pour repenser avec nos concitoyens les trois clefs de nos modes de déplacement, qui sont l'accessibilité, la mobilité, et l'intermodalité. Cela demanderait selon nous a minima l'attribution d'un budget citoyen, y compris en ayant recours au CESE pour favoriser des opérations de consultation citoyenne des Sottevillais.

Et si nous commençons par nous fixer, raisonnablement, avec nos concitoyens, l'objectif de -40 % de consommation énergétique d'ici 2030, et de faire en sorte de l'atteindre, voire de le dépasser ? Évoquons notre taux de pauvreté supérieur à celui de territoires de comparaison, de ce que j'ai pu en voir : 19 % des Sottevillais vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire dans un ménage disposant de moins de 1 102 euros par mois. Nous devrions tous réfléchir à cette situation, au-delà du dispositif zéro chômeur : comment, à seulement deux quartiers de Rouen, seuls Gramont et Voltaire respectent la règle de bassin d'emploi, qui s'avère exclure, de fait, le quartier Buisson-Gadeau de Kerville tout aussi exposé au chômage de longue durée ?

Enfin, parlons santé. Sachant que 40 % des habitants sottevillais ont plus de 50 ans, la création d'une maison de santé n'a pu aboutir lors de votre précédent mandat. Nous sommes quasiment à mi-mandat, et jusqu'à maintenant vous avez écarté ce sujet depuis votre deuxième mandat. Votre contact avec des opérateurs de santé externe a annihilé l'espoir des opérateurs de santé sottevillais d'être associés à la décision, d'après ce que certains praticiens ont pu m'en dire à mots feutrés. Nous continuerons durant tout le reste de votre deuxième mandat à espérer qu'une maison de santé adaptée à l'accueil de jeunes médecins et aux pratiques collaboratives nous sera proposée à chaque fois que des cases commerciales nous seront proposées dans tout nouveau

projet immobilier qui le mériterait, comme celui situé en lieu et place de l'ex-salle paroissiale située à Raspail – à moins que l'initiative privée prenne le relais avec davantage d'efficacité, ce qui semble le cas, avec le projet de création d'un pôle santé porté par la pharmacie du quartier Centre-Ville-Mendès-France.

Ne voulant pas trop peser sur la longueur du débat, je m'arrête là ; en fonction de ce manque de vision sur l'avenir, nous prévoyons de nous abstenir, même si nous jugeons ce budget prudent et sincère.

Mme la Maire :

Heureusement que la majorité municipale a un peu plus d'enthousiasme que vous, cher collègue, parce que sinon, elle aurait tout de suite demandé qu'on lui amène un puits pour qu'elle s'y noie ! Je pense que Sotteville ne ressemble pas tout à fait à votre description, bien évidemment. M. Delahaye, la parole est à vous.

M. DELAHAYE :

Merci. Je vais essayer de faire beaucoup plus court. On échange régulièrement, de toute façon, dans ce Conseil municipal, et dans les différentes Commissions. Nous ne sommes pas toujours d'accord, cela donne suite au vote de chaque groupe comme il l'entend. Il y a beaucoup de bonnes choses de faites, il n'est pas question de remettre en cause le travail – je ne demandais tout à l'heure que des informations sur les prix des places de marché. Néanmoins, ce budget tient compte des rentrées qui vont être supplémentaires sur les places de marché, quoi qu'on en dise. Nous avons estimé que cela ne devrait pas être le cas, surtout en période de crise en ce moment, et d'autant plus que si les commerçants avaient dû être davantage taxés, le fait qu'ils ne l'aient pas été dans les faits ne relève pas de leur ressort. On ne va pas refaire tout le débat, qui ne fait pas partie de la délibération, mais il s'agit là de choses que nous regrettons – nous avons besoin d'une rentrée d'argent supplémentaire, certes, mais nous aurions pu éviter de le prendre à cet endroit-là.

Nous en arrivons au sujet principal qui nous oppose chaque année, mais cela fait partie des différents programmes – chacun a ses idées, c'est normal qu'on défende les nôtres encore et encore : c'est le nombre de postes de policiers municipaux. Alors, il y a davantage de policiers municipaux qu'avant, de manière effective, puisque les effectifs budgétaires sont peu à peu remplis de manière réelle. Vous allez me dire, effectivement, et ce sera vrai, que nous avons davantage de policiers municipaux sur le terrain aujourd'hui qu'il y a quelque temps. Néanmoins, nous portons toujours l'idée que Sotteville doit pallier le manquement de l'État – je crois que nous sommes d'accord sur ce point. Le seul point sur lequel nous ne sommes pas d'accord, c'est que vous ne voulez pas augmenter l'effectif des policiers municipaux, ni le dire clairement, en proposant au budget une tentative de passer à 4 ou 5 agents supplémentaires, par exemple. Je sais que c'est difficile de les recruter, vous l'avez dit, mais si nous pouvions au moins fixer un objectif plus ambitieux et essayer de l'atteindre... À Sotteville comme partout ailleurs, vous le savez très bien, encore cette semaine les articles de presse montrent que maintenant, même en plein jour, les gens se font arracher des sacs le long des rails de métro – et je n'invente rien, je ne pense pas que cette presse qui relate ces faits-divers soit proche de moi politiquement, loin de là. Si la sécurité n'est pas garantie au sein d'une commune, les commerçants n'auront pas envie d'y investir, d'ouvrir plus tard en soirée, ou d'essayer des choses nouvelles. Sans sécurité, il n'y a pas de liberté

de circuler. Je l'ai dit, ce n'est pas Chicago non plus, par rapport à d'autres endroits – on m'a dit, d'ailleurs, au niveau métropolitain que nos transports étaient parmi les plus sûrs ; heureusement, car ce serait bien dommage qu'ils soient moins sûrs que les transports parisiens ou marseillais. À notre niveau, j'insiste toujours lourdement à ce sujet, j'aimerais qu'une fois vous fassiez un pas vers nous – vous n'atteindrez jamais sur nos positions, j'en ai conscience, mais peut-être que si vous vouliez qu'on vote un jour votre budget, un geste pourrait être consenti de votre part. Vous auriez pu essayer de trouver un juste milieu entre notre position et la vôtre, en matière du nombre de postes de policiers municipaux, avant de voir si nous pourrions les recruter. Là, peut-être que vous pourriez nous convaincre, car il s'agit là du principal point de divergence entre nos deux positions.

Sur le reste – culture, sport... – nous sommes rarement critiques ; nous votons pour la quasi-totalité des demandes. Je pense donc que nous faisons preuve de bonne volonté, et que nous ne sommes pas dans une opposition stupide. Nous ne sommes pas toujours en train de critiquer – on critique, c'est normal, vous pourriez vous aussi nous critiquer, mais je pense que nous faisons quand même preuve de responsabilité. Évidemment, nous votons tout ce qui est technique, nous le comprenons bien, mais l'affectation du résultat montre qu'on aurait pu se donner l'ambition de ces fameux policiers municipaux supplémentaires. En ce qui concerne la vidéo[surveillance], vous en faites plus qu'avant, je pense, mais ce n'est pas encore assez. Bien évidemment, ce n'est pas de votre faute si les gens font les imbéciles dans la rue, certes, mais par contre, c'est pareil : on doit se donner encore un but de progression à ce niveau-là. Cela ne dépend pas du bord politique des uns et des autres ; quand on parle de caméras, c'est un gros mot, c'est comme ça, chacun son avis. Donc, tout cela pour expliquer que le budget... Évidemment, les fonctionnaires font bien leur travail de présentation, il n'est pas question de les mettre en cause, mais à partir du moment où nous ne sommes pas entièrement d'accord, nous ne pouvons pas voter le budget. Nous continuerons à voter ce qui nous semble bon, et à ne pas voter ce qui nous semble moins bon.

Mme la Maire :

Bien. Votre préoccupation, et c'est une constante chez vous, M. Delahaye, concerne la sécurité. Bien évidemment, nous respectons cette préoccupation. C'est pourquoi nous remplissons notre contrat et nous assumons pleinement nos responsabilités, sans tabou, puisqu'aujourd'hui notre équipe de policiers municipaux est au complet et qu'il n'y a pas de tabou sur les moyens mis en place, comme par exemple pour les caméras de vidéosurveillance. En revanche, si on a de l'énergie à revendre, on pourrait demander des comptes quand même à ce gouvernement qui ne comprend même plus de commissaire, et qui comprend un effectif qui a été divisé par trois en une dizaine d'années. Alors quand on nous dit qu'on crée des postes de policiers nationaux, nous faisons face à une réalité entièrement différente des discours tenus. Je pense qu'il faut exiger les moyens de la part des autorités dont c'est la responsabilité. Et il s'agit avant tout, pour la question de la sécurité, de la responsabilité de l'État. En ce qui concerne notre responsabilité municipale, nous avons mis en œuvre tous les moyens complémentaires qui s'avéraient nécessaires à une bonne pratique. Quand je dis cela, je le dis toujours au responsable de la police nationale, comme le fait aussi Alexis Ragache, et nous tous, bien entendu – nous les remercions de leur travail dans les conditions déplorables dans lesquelles on les fait effectuer leurs missions. Nous avons, avec une vingtaine de maires de la métropole, de toutes tendances politiques confondues, réclamé ce qui avait été promis par deux ministres de l'Intérieur, dont M. Darmanin, promesses qui n'ont toujours

pas été tenues. C'est donc vers cet interlocuteur en particulier qu'il me semble que nous devrions porter nos efforts, nos réclamations, et notre pression. Je passe la parole à Adeline Pollet.

Mme POLLET :

Merci, Madame la Maire. Après des années 2021 et 2022 marquées par la crise du Covid, nos concitoyens sont frappés de plein fouet par une nouvelle crise, celle de l'énergie, et ce d'autant plus pour nos concitoyens les plus modestes. C'est la raison pour laquelle, bien que la préparation budgétaire ait été extrêmement contrainte, nous avons décidé de sanctuariser les dépenses de solidarité et même, à vrai dire, de les augmenter. Les secours d'urgence qui relèvent du budget du CCAS étaient habituellement estimés à un montant de 100 000 euros. Or, après les avoir augmentés à 110 000 euros en 2022, ils passent à 172 000 euros en 2023. C'est ainsi qu'en fonctionnement, plus de 2,6 millions d'euros sont consacrés aux solidarités, soit 7 % du budget de fonctionnement de la collectivité, dont la subvention du CCAS de 1 575 000 euros. Ce budget représente un accompagnement de qualité des Sottevillais et Sottevillaises dans l'ensemble des domaines de la solidarité : accompagnement des familles, insertion, lutte contre les violences intrafamiliales, soutien aux associations. Je veux remercier ici les équipes de la Direction de la Solidarité, du CCAS, des résidences autonomie, du service de soins à domicile, des Maisons citoyennes qui, sous le pilotage de leur directrice Mathilde Guillemot, réalisent au quotidien un travail exceptionnel pour l'accompagnement des Sottevillaises et des Sottevillais.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est maintenant à Gérard Guillopé.

M. GUILLOPÉ :

Merci, Madame la Maire. À Sotteville, nous avons la chance de posséder une offre commerciale particulièrement riche – en témoigne dernièrement l'installation du chocolatier Hautot place de l'Hôtel de Ville. Nous nous attachons à développer l'attractivité de notre ville, deuxième ville de la métropole et troisième du département, en accompagnant l'installation de nouveaux commerces, et en engageant des actions d'animation dont les manifestations sont rappelées tout au long de l'année en début de Conseil. Au-delà des polémiques, je tiens à réaffirmer que nous tenons à nos marchés et que nous continuerons à mener un travail partenarial avec tous ces acteurs. La place de l'Hôtel de Ville a été entièrement refaite en 2019, avec et pour les commerçants du marché. Nous engageons 30 000 euros pour le remplacement de trois bornes électriques dégradées. Nous organisons des animations régulières avec le Comité de promotion des marchés, dont nous voterons une subvention lors de ce Conseil. Le coût du marché s'élève à environ 400 000 euros par an, pour des recettes qui devraient s'élever, nouvelle tarification comprise, aux alentours de 200 000 euros. Vous le voyez, le moment du budget est aussi l'occasion de remettre les choses en perspective.

Nous continuons le travail de relation avec tous les partenaires économiques de notre territoire, comme les entreprises du bord de Seine ou du parc Bertel. Nos collègues Laurent Fussien et Alexis Ragache assument avec brio cette mission, qui contribue à renforcer l'attractivité de la ville et à développer son bassin d'emploi.

Si Sotteville est vivante – et nous nous en réjouissons –, ses activités et cette fréquentation nécessitent un gros travail de propreté des espaces publics. Nous prévoyons l'achat d'un nouveau camion-benne avec grue auxiliaire pour 170 000 euros cette année. Je salue ici l'engagement et le travail de nos équipes de propreté, qui remplissent leurs tâches souvent ingrates avec un grand professionnalisme. Autre sujet : les déchets. Même s'il s'agit d'une compétence métropolitaine – nous en reparlerons à la fin du Conseil –, nous agissons dans le cadre de nos prérogatives. Par exemple, nous allons en 2023 investir 30 000 euros pour la création d'un local poubelle à l'école Gadeau de Kerville. La propreté est une mission importante pour la Ville, que nous assumons entièrement.

En ce qui concerne le cimetière, comme l'a dit Pierre Carel tout à l'heure, nous prévoyons cette année un investissement global de 198 000 euros, qui financera l'aménagement du hall d'entrée pour un meilleur accueil des familles, la création d'un nouvel ossuaire, ainsi que la continuité des travaux du columbarium.

En conclusion, je dirai que le budget que nous voterons ce soir conforte, malgré les incertitudes économiques et financières, le service public communal que nous proposons à nos concitoyens.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est maintenant à Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Madame la Maire, mes chers collègues. Comme je le rappelle régulièrement, nous accordons une place très importante à la culture. En termes de dépenses de fonctionnement, la culture représente 3,8 millions d'euros, soit 11 % du budget de fonctionnement, comme vous l'a dit Pierre Carel. En termes d'investissement, pour l'année 2023, 94 000 euros seront dédiés à la culture. Cela concernera principalement des petits travaux au conservatoire et des aménagements à la bibliothèque. Les aménagements se feront notamment autour de l'accessibilité.

Nous sommes par ailleurs au rendez-vous pour soutenir toutes les associations, dont la Maison pour tous et les associations conventionnées par l'État telles que le Trianon transatlantique et L'Atelier 231. Nous sommes au rendez-vous pour soutenir nos structures communales, comme la bibliothèque et le conservatoire à rayonnement communal. Nous sommes toujours au rendez-vous pour soutenir l'ensemble des acteurs de la culture qui œuvrent sur notre territoire. À Sotteville, l'offre culturelle est riche, en qualité et en quantité. Notre objectif est, et restera, l'accès à la culture pour tous, et notre politique culturelle s'attache à aller vers les publics les plus éloignés de la culture tout en respectant les droits culturels, mais sans négliger non plus le public qui nous est déjà acquis, et qui est acquis à la culture. Il s'agit d'une véritable richesse pour les Sottevillaises et les Sottevillais.

Après une période de crise sanitaire qui a fortement impacté notre commune, et qui a fortement impacté le monde de la culture, vous le savez, une nouvelle crise est venue impacter tous nos projets. Il s'agit de cette crise énergétique aux conséquences très fortes pour nos finances publiques. Face à cette situation, nous avons décidé collectivement, au sein de l'équipe municipale,

de sanctuariser les dépenses liées à la solidarité. Cela nous semblait un préalable essentiel, comme cela a été rappelé par notre collègue Adeline Pollet. Dans les recherches d'économie, la culture a pris sa part. Comment serait-il possible de demander à tous les secteurs de se serrer la ceinture et de faire une exception pour un domaine en particulier ? Des efforts ont donc été demandés aux associations culturelles : un effort de -3 % sur les subventions les plus conséquentes et un effort de 200 000 euros pour le festival VivaCité. Dans nos réflexions, il nous paraissait indispensable de répartir équitablement les efforts, de demander à tous de prendre leur part, et de faire la même chose avec le festival. Nous avons estimé, collectivement, qu'il s'agissait d'une somme significative mais raisonnable. La proposition qui nous a été faite par la Direction de la culture et la Direction artistique du festival est que le festival VivaCité se tienne sur deux jours au lieu de deux jours et demi, et cela nous a semblé le plus adapté. Ces décisions permettent de maintenir les événements, les propositions artistiques et l'action culturelle à un haut niveau d'ambition.

Sotteville est une ville très attachée à la culture et ce budget 2023 en témoigne encore une fois. Pour finir, je remercie l'ensemble de nos collègues et des acteurs culturels et associatifs qui ont œuvré dans ce même esprit. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Je passe à présent la parole à Hervé Demorgny.

M. DEMORGNY :

Madame la Maire, chers collègues. Les bâtiments municipaux et les fluides constituent des éléments non négligeables en ce qui concerne le budget d'une commune. S'agissant des dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, chauffage, combustibles, carburant), elles sont estimées à 3 592 000 euros, soit la continuité des consommations pour 2022. L'augmentation drastique des fluides en 2022 (multipliée par 2,3 pour l'électricité, par 3,3 pour le chauffage) participe grandement au bouleversement financier qui a marqué l'exercice budgétaire. Nous avons mis en place un certain nombre d'actions pour y faire face : réduction des subventions aux associations, économies là où elles étaient encore possibles en revoyant certaines manifestations, mais aussi mise en place d'un plan de sobriété. Son objectif n'est bien évidemment pas de répondre à lui tout seul à la hausse des dépenses liées à l'énergie, mais ce plan y contribue et permet a minima d'atténuer la hausse des dépenses. Le plan de sobriété, à l'échelle du territoire, se traduit par la diminution de la dépendance aux énergies fossiles pour l'électricité, le développement des réseaux de chaleur, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable, l'accompagnement des particuliers et des entreprises, la réduction des consommations liées à l'éclairage public, la mobilisation des acteurs – notamment les bailleurs sociaux –, et la diminution des consommations liées à l'usage des bâtiments municipaux et au fonctionnement des services. Il est également question d'accompagner nos concitoyens dans leur projet de rénovations thermiques par le biais de la création de Métropole Énergie. Enfin, nous pouvons d'ores et déjà citer les travaux importants sur nos bâtiments : la poursuite des travaux de défense incendie de l'Hôtel de Ville, les travaux de restructuration du gymnase Buisson, l'implantation de l'école modulaire dans l'espace Lods préalable à la rénovation globale des écoles... Ces trois derniers programmes représentent à eux seuls un investissement de 5,7 millions d'euros. À cela s'ajoutent les travaux réalisés dans notre patrimoine bâti : mise aux normes, peintures dans les écoles, et différents travaux. Le lien avec l'énergie est évident : plus nos bâtiments seront performants, moins nos factures énergétiques

seront élevées, et moins nous serons dépendants d'aléas que nous ne maîtrisons pas. Ces éléments nous renforcent dans notre conviction : nous allons donc poursuivre dans les années à venir les opérations importantes et hautement qualitatives. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Je passe la parole à Eve Cognetta.

Mme COGNETTA :

Bonsoir, Madame la Maire, chers collègues. Évidemment, concernant ce budget primitif, je laisserai la parole à Élise Ridel, déléguée aux mobilités, et à Pierre-Arnaud Prieur, délégué à la nature en ville, qui, je n'en doute pas, est en train de bouillir pour pouvoir répondre et rassurer M. Eastabrook quant à l'engagement de notre collectivité à développer la nature en ville. Petite parenthèse : comme nous gérons des arbres, nous gérons du vivant, il nous revient donc parfois de remplacer des sujets malades qui pourraient mettre en danger nos concitoyens. Soyez assurés que nous ne coupons jamais des arbres de gaieté de cœur.

Je souhaite revenir sur deux points, que j'ai choisis parce qu'ils symbolisent parfaitement, à ce qu'il me semble, notre méthode de travail : une méthode qui privilégie l'intelligence collective et le primat toujours donné au collectif. Ces deux points sont la labellisation Territoire engagé pour la transition écologique, et la question de l'extinction de l'éclairage public. Sur le premier point, vous le savez, depuis 2019, nous sommes inscrits dans le processus de labellisation, anciennement baptisé Cit'ergie, non pas dans le but d'en tirer une gloire quelconque, mais bien dans le but de nous structurer, d'évaluer tout ce que nous mettons en place dans tous les aspects du développement durable – on parle ici de la rénovation énergétique des bâtiments, de la nature en ville, de la biodiversité, des mobilités douces, de l'alimentation, ou encore de la gestion des déchets. D'autres communes ont sans doute été labellisées beaucoup plus vite que nous, mais là comme ailleurs, nous nous sommes attachés à défendre notre marque de fabrique, à prendre le temps d'incarner et de faire vivre nos valeurs en les partageant avec le plus grand nombre, pour assurer la meilleure appropriation possible, à la fois dans les services mais aussi auprès des habitants. J'aime à nous associer à la tortue plutôt qu'au lièvre, dans la fable de La Fontaine, et j'aime à penser que nous portons notre maison avec sérieux et conviction. Il y a un an, lors du Conseil municipal de mars 2022, je vous présentais le plan d'actions Sotteville Engagée 2022 – 2025. Ce plan d'actions représente une feuille de route de notre transition dans les années à venir, et a été présenté à la Commission nationale du label, qui nous a octroyé tout récemment la labellisation deux étoiles « Territoire engagé dans la transition écologique », avec un score de 128 points qui correspond à 38,6 % de notre potentiel. Encore une fois, il ne s'agit pas d'aller chercher la gloire des classements, mais les échanges que nous avons eus avec l'auditeur national – qui a été retranscrit dans le commentaire de la Commission nationale du label – font chaud au cœur et méritent d'être partagés. Permettez-moi d'en lire un passage :

« La Commission vous félicite pour votre implication forte sur les thématiques du climat et de l'énergie, une gouvernance dynamique, ainsi que des équipes motivées qui travaillent de façon efficace sur les enjeux de la transition. [La Commission vous encourage] à poursuivre votre travail avec les Sottevillais et les Sottevillasses sur la définition des politiques publiques et la mise en œuvre des actions, tout à fait remarquable. Cette implication forte de vos habitants a permis à la

commune d'avancer à grandes enjambées sur les problématiques de mobilité et de nature en ville. »

Je voudrais profiter de ces éléments partagés avec vous pour remercier très chaleureusement Frédéric Charrier, notre Directeur des services techniques, pour tout le travail accompli pour aboutir à ce résultat. Je remercie également tous les services, qui se sont emparés avec beaucoup de sérieux et beaucoup de conviction de ces problématiques, comme nous l'a présenté tout à l'heure mon collègue Pierre Carel. On voit bien que le budget que nous vous présentons est un budget où la question de la transition écologique est centrale. Voilà pour le premier point, consacré à la labellisation.

Le second point porte sur l'extinction de l'éclairage public la nuit. Il s'agit d'un sujet qui symbolise bien les raisons pour lesquelles nous devons poursuivre notre transition écologique. Surtout, il symbolise la manière dont nous souhaitons nous y prendre. L'extinction de l'éclairage public la nuit est à la fois une mesure de bon sens, qui permet de faire des économies financières, des économies d'énergie, et qui est positive d'un point de vue écologique, notamment en termes de biodiversité, et un changement de comportement que nous devons accompagner. Il ne s'agit pas de l'imposer dans la brutalité mais bien de tisser la confiance avec les habitants, en expliquant et réexpliquant, en rassurant et en déconstruisant les idées reçues. En 2022, nous avons finalisé une nouvelle phase d'extinction sur la commune, avec une méthode : en premier lieu des réunions d'information, puis des réunions de bilan. Nous allons désormais étendre ce dispositif aux parties de la ville qui ne sont pas encore concernées, et bien évidemment restons à l'écoute, avec des modulations possibles en fonction des situations. Nous avançons donc, parce que la transition est nécessaire, parce qu'elle est souhaitable, et parce que nous en sommes convaincus, nous devons entraîner avec nous les habitants pour qu'ils se l'approprient, qu'ils ne la jugent pas comme une contrainte, mais comme une opportunité. Merci.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Je vais donc passer la parole à Pierre-Arnaud Prieur.

M. PRIEUR :

Merci, Madame la Maire, chers collègues. Notre ville prend toute sa part dans la transition écologique, comme l'a rappelé ma collègue Eve Cognetta, avec désormais une reconnaissance bien méritée. Notre ville, bien que très dense par sa position géographique dans la première couronne de l'agglomération, bénéficie de nombreux atouts en termes de nature en ville : des espaces verts privés, bien sûr, avec de nombreux petits jardins, mais surtout de nombreux espaces verts publics d'importance, de l'espace Lods au champ des Bruyères, en passant par le Bois de la Garenne et le parc du Centre hospitalier du Rouvray. Notre ville est parsemée de verdure, nous continuerons à étendre et mettre plus de nature en ville partout où cela est possible. Quelques réalisations du précédent exercice incluent le jardin Fantine, exemple de réussite en termes d'implication citoyenne avec ce beau jardin partagé, l'esplanade François-Mitterrand, avec la déminéralisation et la plantation de onze arbres en pleine terre, ou encore la végétalisation des cours d'école du groupe scolaire Rostand.

Pour les principaux projets Nature en ville en 2023, je peux vous citer par exemple l'extension du Bois de la Garenne, avec une prairie et un écopâturage de 4 000 mètres carrés qui sera bientôt inauguré, avec l'arrivée des moutons d'Ouessant qui, je pense, feront le plaisir des habitants pour

permettre de recréer le lien avec la nature, mais aussi de créer une biodiversité un peu particulière avec un écopâturage. On peut également citer l'aménagement du Jardin Bonafé, inscrit à hauteur de 34 500 euros. La concertation avec les habitants a eu lieu. Nous allons pouvoir entrer dans la transformation de cet espace au printemps. La rue Lanoux et l'abond de l'école Rostand, dans la continuité de l'aménagement des cours d'école, ainsi que la place Carnot seront également aménagés. L'espace fortement minéralisé au carrefour des rues Salva, Corneille et Ledru-Rollin sera aménagé, en lien avec le paysagiste Monono, lequel a déjà travaillé sur l'esplanade François-Mitterrand, ainsi que la Métropole Rouen Normandie.

Je tenais à rappeler que les équipes mènent une surveillance sanitaire de nos arbres très particulière, pour la sécurité de tous. Les cerisiers en question ont été coupés par mesure de sécurité et je ne vois pas l'intérêt de couper des arbres à cet endroit pour un motif autre que celui de la sécurité. Je sais que l'aménagement que nous proposerons avec les habitants permettra de recréer de la nature en ville dans l'espace en question. Je rappelle que l'enveloppe de la Métropole sur la renaturation qui nous accompagne, de l'ordre de 700 000 euros, même si elle ne fait pas partie de notre budget, représente 140 000 euros par an. La question des arbres en ville est également importante pour nous. Nous y consacrons une enveloppe de 30 000 euros, en sus de tous les projets de plantations, notamment dans les rues, avec la voirie, sur les cours d'école... Je rappelle aussi que la Métropole a mis en place une commission Arbres il y a quelques mois, et nous travaillons avec les services pour mettre en valeur notre patrimoine et notamment le classement d'arbres remarquables.

Au-delà des investissements nécessaires pour notre ville, à travers les lignes budgétaires de fonctionnement, je tenais à rappeler qu'il y avait des agents derrière, qui œuvrent au quotidien pour maintenir le cadre de vie agréable des Sottevillaises et Sottevillais, actions parmi lesquelles on trouve la tonte des pelouses, la plantation et l'arrosage des végétaux, le ramassage des feuilles à l'automne, le balayage des rues, la conception et la création d'aménagements. Je tiens à les remercier tout particulièrement pour leur travail et leur engagement. Merci.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Pour continuer dans la thématique de la transition écologique, je passe la parole à Élise Ridel.

Mme RIDEL :

Merci, Madame la Maire. Nous avons l'ambition de faire de Sotteville une ville apaisée où nos concitoyens auront plaisir à se déplacer. L'inscription de la ville en zone 30 a pour but de faire se côtoyer différentes mobilités. La marchabilité est un enjeu important de notre ville. Les rues sont étroites, et les trottoirs ne sont pas toujours très larges. Nous nous efforçons, dès que cela est possible, de les reprendre. Ainsi, ce sera fait rue Léon-Salva, du côté habitation. De même, nous lançons une étude avec le cabinet d'études Monono, dans le quartier Gadeau de Kerville, avec comme ambition de requalifier cet espace, et nous nous montrerons vigilants afin que les piétons puissent y circuler facilement et qualitativement. Les cyclistes doivent pouvoir se déplacer en sécurité. Ainsi, le projet de l'Avenue des Canadiens pour la dernière phase de concertation a eu lieu le 2 mars 2023, et rentre désormais en mode opérationnel avec 20 mois de travaux. De même, grâce à une concertation de bonne qualité avec les cyclistes, a eu lieu, en lien avec la Métropole une

balade sur le thème des doubles sens cyclables. La signalisation verticale a déjà été mise en place, même si elle reste pour l'instant masquée, et les marquages au sol devraient avoir lieu prochainement. Les cyclistes doivent aussi pouvoir se stationner. Par conséquent, toujours en lien avec la Métropole, le déploiement des arceaux continue de se faire. Nous en avons vu éclore sur la place de l'Hôtel de Ville, près du lycée Sembat par exemple. Enfin, nous continuons à subventionner l'association Guidoline, afin que les cyclistes puissent faire réparer leur monture.

Grâce au forfait Mobilité durable, voté lors du dernier Conseil municipal, les cyclistes peuvent en plus de percevoir une indemnité selon leur nombre de jours d'utilisation du vélo ou du covoiturage, cumuler cette somme avec un remboursement d'abonnement de transports en commun. D'ailleurs, cette offre de transports en commun a été fortement revue en septembre 2022, et nous espérons qu'elle aura un impact significatif sur la hausse de l'usage des transports en commun par les Sottevillais. Rappelons que la station Métro/bus de l'Hôtel de Ville a été entièrement revue, avec davantage de passages, des liaisons plus directes, et une signalétique repensée. Deux nouvelles lignes desservent désormais Sotteville-lès-Rouen, le F7 qui a son terminus au campus de Mont-Saint-Aignan, et le F9 qui remplace la ligne 32 et qui bénéficie d'une fréquence de passage renforcée. Les lignes 33 et 41 font la liaison avec la zone industrielle et la zone d'activité de la Vente Olivier. Enfin, la ligne T4 est désormais prolongée jusqu'au CHU.

Enfin, la circulation automobile doit être pacifiée. Pour y contribuer, la ville a mis en place des chicanes végétalisées qui permettent de réduire la vitesse. Certaines sont d'ores et déjà pérennisées, comme celles de la rue Claudine-Guérin, tandis que d'autres évoluent encore suite aux retours des habitants. D'ailleurs, d'autres projets viendront compléter ces dispositifs en fonction des besoins identifiés, en lien avec nos services, les services de la Métropole, et bien entendu les concertations avec les Sottevillais. Nous voulons offrir aux Sottevillais un cadre de vie agréable et apaisé, en développant les mobilités douces et en réduisant la place de la voiture individuelle.

Mme la Maire :

Merci. La parole est maintenant à Christophe Delamare.

M. DELAMARE :

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, le budget 2023 est la déclinaison et la traduction des engagements pris devant les Sottevillais en 2020. Dans le domaine du sport, notre ambition est de faire du sport quotidien des Sottevillaises et des Sottevillais un élément permanent de mixité, d'insertion et d'animation locale, adapté aux évolutions des pratiques individuelles et collectives du sport. Tous ces pratiquants sont une richesse pour notre ville : celles et ceux qui sont licenciés dans nos clubs sottevillais, mais aussi ceux qui préfèrent l'accès libre en termes de pratique. Notre politique sportive se doit de répondre aux attentes de ces 7 000 licenciés et 10 000 pratiquants, attentes qui vont du sport occasionnel à la haute performance avec des clubs comme la gymnastique, l'athlétisme et la lutte.

Nous sommes modestes, mais je m'autorise à souligner les titres de champions de France par équipes en gymnastique et en lutte, face à de grosses écuries. Ces deux titres concernent les adultes, mais les jeunes sont aussi à l'honneur, avec trois médailles filles/garçons au Championnat d'Europe en 2022, et de nombreux sélectionnés en équipe de France. Je précise aussi que la majorité de ces jeunes champions s'entraîne au quotidien au sein des installations sottevillaises,

avec un encadrement de haut niveau qui a été rendu possible par un développement harmonieux de ces structures depuis de nombreuses années, en collaboration totale avec la Ville.

Le sport s'adresse à toutes les générations : à la piscine, dans nos résidences autonomie, le sport s'adresse aussi aux seniors. La pratique du sport doux participe à une meilleure santé pour nos seniors.

Le sport fait donc rayonner Sotteville : Un été au stade, le Meeting international d'athlétisme... Nous avons chaque année la chance de connaître ces grands temps forts, populaires et qui font rayonner notre ville. En 2021, notre ville a reçu le troisième laurier du label Ville active et sportive. En tant que terre de Jeux 2024, nous recevrons les délégations étrangères pour leur préparation à la compétition, grâce à la qualité de nos infrastructures.

Nous confirmons le soutien au secteur associatif. Cela passe par des subventions. Comme cela a été évoqué par ma collègue Edwige Pannier dans le domaine de la culture, les associations sportives ont également été mises à contribution, avec un minimum de 3 % et pouvant aller à des montants supérieurs en fonction des excédents réalisés pendant la période Covid.

Au travers de notre budget, nous confirmons l'effort fait pour le sport, en fonctionnement avec plus de 2,2 millions d'euros consacrés au sport, et en investissement avec 331 000 euros consacrés notamment à la mise en place d'un éclairage plus sobre pour la piste d'athlétisme, divers travaux au stade Géo André, le gymnase Buisson, projet structurant pour les années à venir, et l'excellent projet de skate park.

Je voudrais terminer mon propos sur un dispositif qui va fêter ses trente ans cette année : le Ludosport. Il s'agit d'un dispositif majeur pour notre qualité de pratique sportive, qui permet aux jeunes de découvrir plusieurs activités sportives afin de faire ensuite le choix d'une pratique régulière. C'est aussi cela l'esprit du sport que nous voulons à Sotteville : le sport pour tous, qui permet à chacune et chacun de trouver sa place, de s'épanouir selon ses envies et ses qualités. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est maintenant à Christine Borja.

Mme BORJA :

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, depuis 2014, nous avons voulu porter une action forte, durable et de proximité en direction de la citoyenneté. Je veux parler de nos trois Maisons citoyennes. La citoyenneté est un pilier du vivre ensemble. C'est un ciment du lien social, et à Sotteville, c'est au cœur de notre ADN. Nous la développons au quotidien, dans nos actions de terrain. Situées dans les quartiers Buisson, Gadeau-de Kerville et Grenet-Voltaire, elles sont autant de relais et de soutien pour les habitants, des espaces de participation citoyenne, des lieux d'accompagnement vers l'emploi, vers l'accès aux droits, de rencontre avec les élus qui y réalisent des permanences, et je salue ici mes collègues Mohammed Dergham, Niswat Abdourazakou et Laurent Cassard qui ont accueilli les Sottevillaises et les Sottevillais à la recherche d'information, d'écoute et d'accompagnement.

J'en profite également pour indiquer ici l'évolution du mode de prise de rendez-vous concernant les permanences des élus, pour bien plus de souplesse pour les habitants. Je tiens également à saluer le travail de Djamel Djema, coordinateur des Maisons citoyennes, et des trois référents, Sophie Cauvin, Rémi Herment, et Hélène Lopez-Marin (01''36''49).

Nous mettons tout en œuvre pour faire vivre la citoyenneté dans notre commune. Cet engagement se matérialise dans notre budget, par le soutien et les moyens que nous mettons à disposition de la participation citoyenne, de la citoyenneté et du vivre-ensemble. À noter, cette année, un investissement de 25 000 euros pour l'aménagement d'un jardin à la Maison citoyenne Buisson. Ce budget accorde également une nouvelle fois une grande importance au lien intergénérationnel. C'est aussi un marqueur de notre commune : à Sotteville, nous avons à cœur de créer un lien entre les générations, et d'être à l'écoute de nos aînés.

Enfin, je voudrais évoquer la question de la place des femmes dans l'espace public. C'est une préoccupation de notre équipe municipale. Un premier temps a eu lieu le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, et l'année 2023 verra la mise en place de marches exploratoires. L'espace public est un bien commun qui doit pouvoir être investi par tous. C'est notre volonté municipale.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Laurence Renou.

Mme RENOU :

Chers collègues, gouverner c'est choisir : la formule est bien connue, tellement même qu'on ne sait plus trop à qui en attribuer la primeur. Certains enchaînent parfois avec une autre formule : choisir, c'est renoncer. On pourrait en tirer un syllogisme un peu déprimant, mais la déprime et le renoncement ne sont pas notre credo. Bien sûr, dans ce contexte général difficile et incertain qu'a évoqué Pierre Carel, dans la réalité budgétaire très contrainte qui est la nôtre, il a fallu faire des choix et passer nos projets par des filtres successifs. Non pas, d'ailleurs, en les opposant les uns aux autres, chacun des élus ou des chefs de service arc-bouté sur la défense de son secteur, mais collectivement, au service de l'intérêt général. Edwige Pannier en a, je crois, bien résumé l'esprit. Il a fallu parfois repenser, adapter, parfois différer certaines choses, certaines réalisations, en nous rappelant que « patience et longueur de temps font souvent plus que force ni que rage ». Sur le fond, nous n'avons pas renoncé.

Nous n'avons pas renoncé, notamment, à notre priorité pour l'éducation et, plus largement, pour l'enfance et la jeunesse. Comme nous l'avons fait avec constance depuis 2014, nous nous attachons à améliorer les conditions d'apprentissage et les conditions de vie des enfants dans nos écoles. 2023 sera évidemment marquée par la première phase visible de l'ambitieuse entreprise de réhabilitation des écoles de l'espace Lods. Pas moins de 3 millions d'euros seront affectés à l'implantation de l'école modulaire et aux premiers travaux de la maîtrise d'œuvre. Comme cela a été souligné d'ailleurs en commission des Finances mardi dernier, il s'agit d'un montant bien plus élevé que celui de nos toutes premières estimations, parce que nous avons souhaité assurer aux enfants et aux équipes pédagogiques et éducatives un vrai confort acoustique et thermique et un

fonctionnement général au plus proche d'une école « en dur ». 3 millions d'euros pour cette seule opération, c'est évidemment encore un palier franchi au regard du million d'euros consacré en moyenne à nos écoles depuis le début du précédent mandat. Pour autant, comme cela a été rappelé, nous n'oublierons pas les autres écoles, notamment Rostand élémentaire, qui certes jouit d'une cour exemplaire et d'un préau fermé, mais qui a connu moins d'interventions en intérieur, ou Buisson élémentaire, pour finaliser – ou presque – la grosse opération de l'an dernier. Travailler au confort d'apprentissage et de vie des enfants, c'est aussi quelques travaux d'adaptation aux fortes chaleurs dans nos structures petite enfance et à l'école Michelet maternelle.

L'égalité des chances et des droits des enfants et adolescents – droit à l'éducation, à l'accès au sport et à la culture – reste au cœur de nos engagements. Alors malgré l'étau budgétaire, les dispositifs de la Ludosphère, le contrat municipal de loisirs ont maintenu le cap et gardé la voilure pour offrir à chaque enfant une possibilité de découvrir et pratiquer les activités de son choix, et favoriser ainsi la mixité sociale. La délibération à venir sur les tarifs de restauration et d'accueil péri- et extrascolaire s'inscrit dans cette même volonté d'accueillir tous les enfants dans nos dispositifs, en toute équité. Nous n'économiserons pas davantage sur la santé et le bien-être physique et psychique des enfants et adolescents, qui sont même le sujet de notre nouveau groupe de travail du Conseil de l'éducation. Parce que les effets de la crise Covid ont affecté durablement certaines familles, fragilisé des prises en charge, aggravé des troubles, perturbé l'adaptation des plus jeunes aux exigences du collectif, freiné les ardeurs sportives, déjà trop souvent vacillantes, de nos adolescents : le rôle de nos agents municipaux, qu'ils soient ATSEM, animateurs, intervenants sportifs, infirmières scolaires, éducateurs spécialisés, dont beaucoup, je le rappelle encore une fois, interviennent bien au-delà de nos compétences et obligations ; ce rôle, donc, est plus précieux que jamais et sera préservé.

La santé se joue aussi dans l'assiette, bien sûr ; malgré l'inflation, et en luttant contre le gaspillage alimentaire, nous poursuivrons notre travail pour une restauration durable et qualitative, qui passera aussi par de nouveaux investissements en matériel dans notre cuisine centrale.

Enfin, le bien-être des enfants se construit aussi dans son rapport à la nature et à l'environnement : apprendre à les connaître et à en prendre soin, c'est apprendre à prendre soin de soi-même et des autres. C'est une des dimensions fondamentales de notre projet éducatif, et c'est l'une des dimensions fondamentales de la poursuite de notre action sur les cours d'école, qui se traduira par de petites interventions dans plusieurs écoles et structures petite enfance, en lien avec le projet des équipes éducatives, et par un projet d'envergure pour le Jardin des Petits. C'est aussi la poursuite du réaménagement de la sapinière en base nature et le recrutement d'un animateur dédié.

Enfin, les contraintes budgétaires n'empêchent pas la concertation et l'implication des jeunes citoyens : parce que la démocratie, nous, nous y croyons, et que nous voulons transmettre le flambeau, malgré certains événements du jour. Le skate park en sera évidemment une illustration forte, avant la fin de l'année. Une enveloppe a également été prévue pour concevoir avec les jeunes un équipement sportif et ludique de proximité dans le quartier Gadeau de Kerville.

Parcours éducatif de qualité, lutte contre les discriminations, bien-être des enfants, prise en considération des droits et des choix des enfants et des jeunes : notre projet de budget coche aujourd'hui toutes les cases d'une ville amie des enfants. C'est pourquoi je suis heureuse et fière de le voter, et je remercie encore une fois mes collègues élus et l'ensemble de nos services, et tout particulièrement Mathilde Sarrazin à leur pilotage, pour la qualité de nos échanges et de nos travaux dans cette longue et particulièrement difficile phase de préparation budgétaire.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Alexis Ragache.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. Une fois n'est pas coutume, je souhaiterais commencer par saluer le travail de nos collègues de la police municipale. Nos collègues de l'opposition l'ont évoqué tout à l'heure, je souhaite saluer ces agents qui, au-delà de leur présence au quotidien sur le terrain pour garantir la tranquillité des Sottevillais, assurent leur mission avec beaucoup de courage et de persévérance, sous l'égide de Christophe Rotunno. L'actualité très récente l'a encore démontré, avec l'interpellation d'un individu dans des conditions particulièrement difficiles, mais qui marque cette volonté constante de mener leur mission à bien dans le cadre juridique qui régleme leurs interventions. J'insiste sur ce point, et Madame la Maire l'a rappelé tout à l'heure : la sécurité est bien une compétence régaliennne de l'État ; à lui de se donner les moyens de lutter réellement contre la délinquance. Le travail se fait en bonne intelligence avec la police nationale, grâce notamment au soutien de la police municipale, qui connaît bien la ville et alimente ses collègues de la police nationale en informations utiles pour leurs enquêtes. L'attention portée par la Direction départementale de sécurité publique à Sotteville nous permet de construire une stratégie néanmoins commune pour traiter les problématiques qui se posent à nous. Cela prend parfois du temps, et nécessite d'agir de façon permanente et au quotidien, mais notre volonté collective ne fait jamais défaut. Bien entendu, nous nous donnons les moyens d'accompagner nos services de police, notamment à travers un plan de développement de la vidéoprotection, comme évoqué tout à l'heure – que ce soit le périmètre de l'école Michelet, la place de Verdun ou la place Calmette. Nous avons évidemment conscience qu'il ne s'agit pas d'une panacée, mais cela reste un outil utile et qui a fait ses preuves dans le cadre d'enquêtes. Dans tous les cas, nos collègues qui sont au service quotidiennement des Sottevillais sont grandement remerciés, tant pour leur professionnalisme que pour leurs qualités humaines, qui sont essentielles dans ce type de missions et de métiers.

Pour en revenir au budget, cela a été dit, celui-ci s'est construit dans un contexte de crises – un contexte inflationniste qui nous impacte, et impacte également le secteur de la construction. La hausse des taux pourrait aussi avoir des incidences sur ce que nous percevons, notamment en ce qui concerne les droits de mutation. Sotteville reste néanmoins attractive pour les opérateurs, mais notre rôle, nous le croyons, est de trouver l'équilibre en toute chose, en gardant toujours en tête le prisme de l'intérêt général. Pour ce qui est de l'urbanisme, nous devons nous inscrire dans un temps long, ne serait-ce que pour tenir compte des enjeux climatiques à moyen et long terme. Réfléchir sur un temps long est notre première responsabilité. Il serait parfois plus simple pour nous, y compris en matière budgétaire – je ne veux pas donner de mauvaises idées à mon collègue – de liquider notre portage foncier, au gré des demandes des promoteurs ; plus simple, mais en aucun

cas responsable. C'est pourquoi nous prenons le temps de la réflexion, le temps de développer des projets structurants en adéquation avec les aspirations que nous portons à travers la Charte pour un urbanisme harmonieux, et des projets qui répondent aux réels besoins des habitants, notamment en termes de qualité de logements. Cela signifie aussi que, dans notre stratégie foncière, dans notre réflexion autour de l'espace public, nous intégrons pleinement la nature en ville, comme mes collègues en ont fait la brillante démonstration il y a quelques instants. J'insiste sur le fait que Sotteville soit une ville verte, mais qui s'ignore parfois. Ainsi, les projets qui nous sont présentés en commission municipale – et encore récemment au cours de la commission Ville durable – le sont en toute transparence, mais ils sont aussi présentés aux Sottevillais, en présence des opérateurs. Ils ont souvent fait l'objet de réunions et de discussions préalables, parfois un peu âpres, avec les promoteurs. Je voudrais ici remercier une fois de plus nos collègues du service urbanisme, sous la responsabilité d'Elodie Cambon qui m'accompagne souvent au cours des débats. Je les remercie à la fois pour leurs compétences techniques, qui sont bien sûr essentielles, mais également pour leur parfaite compréhension des enjeux et leur capacité à tenir les lignes point par point, notamment concernant les modes de construction durables et les espaces verts structurants. Quand je dis tenir les lignes, je ne sais pas si quelqu'un a déjà discuté avec des promoteurs, ce n'est parfois pas si simple.

Par ailleurs, nous avons déjà entamé un travail de densification soutenable des projets immobiliers sur notre commune, que nous poursuivons, notamment en baissant les hauteurs des constructions dans le PLUI, et encore récemment sur certains secteurs de la ville, notamment dans le périmètre de la place Voltaire et de la rue Raspail. Je voulais juste rappeler que la création de nouveaux logements n'est pas une course à l'augmentation à tout prix de la population sottevillaise ; il est vrai que si nous ne construisons pas, nous perdons mécaniquement des habitants, et nous privons les Sottevillais d'un parcours résidentiel de qualité.

L'aménagement urbain, c'est aussi un moyen de développer la mixité sociale ; diversifier les types d'habitat, c'est mélanger les populations, c'est l'apprentissage du vivre-ensemble, et cela se retrouve dans nos écoles ou dans les animations et manifestations organisées par la Ville, et notamment Viva Cité. Cette diversité est une richesse, et je dirais qu'il s'agit là de notre deuxième responsabilité. Quant à la troisième, quand on reconstruit la ville sur elle-même en zone urbaine, on doit prendre conscience que nous appartenons à un territoire plus vaste, et que nous contribuons ainsi à lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation préjudiciable des sols dans les zones périurbaines. Il est de notre devoir de regarder au-delà des frontières communales et de nous inscrire avec la Métropole dans une transition vers des territoires soutenables, qui respectent les espaces naturels sensibles, forestiers, et les terres agricoles. La stratégie foncière est un travail minutieux, mais aussi partenarial, qui nous permet de penser la ville de demain et de la penser avec toutes et tous. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup, chers collègues. Je ne sais pas si vous avez tous été attentifs à la description du travail mené et des perspectives. Ce qui a été indiqué par l'ensemble des collègues en responsabilité de majorité municipale, c'est un travail colossal, judicieux, et ambitieux. Je vous ai écoutés avec émotion, en me disant qu'il s'agissait d'une véritable richesse pour Sotteville, qui le mérite, mais qui a tout de même de la chance. C'est un beau travail, mes chers collègues, un grand merci à vous, élus, ainsi qu'à tous nos collaborateurs. Pour ce qui est du budget, évidemment, je

vais avoir un remerciement particulier pour notre Directeur des finances, Aurélien Béhengaray, et toute l'équipe des finances. La préparation du budget, comme vous l'imaginez, représente un travail long et compliqué, dans un contexte jusqu'à présent inédit. Les dépenses de fluides ont augmenté de 164 %, et la masse salariale de 6,3 % par rapport à 2021. L'augmentation de la masse salariale est tout à fait légitime, puisqu'il s'agit d'augmenter les points d'indice pour tenter de rattraper l'inflation. Mais cependant, si nous n'avions pas fait preuve d'une gestion saine et rigoureuse au cours des années précédentes, nous n'aurions pas pu franchir le cap d'élaborer un budget qui maîtrise les grands équilibres, qui sanctuarise à la fois la solidarité et la transition écologique, sans minorer les autres domaines de la vie municipale qui font notre identité sottevillaise et notre ADN. Le rapport à l'éducation, à la culture ou au sport et le soutien à la vie associative, si vous ne les avez pas entendus dans les présentations de nos collègues adjoints et conseillers, c'est que vous n'avez pas été très attentifs. Mais je ne le pense pas. Je pense que vous avez été attentifs parce que vous êtes respectueux de Sotteville, et respectueux de l'utilité d'un Conseil municipal et du vote d'un budget.

Pourquoi faisons-nous tout cela, pourquoi notre mission transcende-t-elle nos personnes à titre individuel ? Je pense que c'est que nous avons conscience d'appartenir à une Histoire, l'Histoire locale en premier lieu, et une Histoire dans la démocratie, et que nous éprouvons un attachement certain à notre commune. Avec 30 000 habitants, il s'agit d'une grande commune, la deuxième de la métropole et la troisième du département, mais aussi d'un lieu de vie où nous accompagnons nos concitoyens de la naissance à la mort, puisque nous allons aussi bien gérer les accueils de la petite enfance que le cimetière. Et entre les deux, il se passe plein de choses passionnantes aussi. Nous avons donc cette conscience, qui nous est vraiment chevillée au corps, parce que nous disons que le vivre-ensemble et la mixité sociale sont également une marque de fabrique sottevillaise – je ne dis pas que nous sommes les seuls ; nous restons modestes – ; il s'agit d'un marqueur identitaire pour Sotteville, avec tous les éléments concrets qui sont traduits dans le budget, à la fois ambitieux, sain et équilibré.

Nous retiendrons quelques perspectives dans les investissements : l'espace Lods, le gymnase dans le quartier Ferdinand Buisson, les travaux de l'Hôtel de Ville. Évidemment, ces derniers sont moins visibles, mais restent fondamentaux, car nous n'avions plus le droit d'y accueillir de public, ce qui était gênant. La remise aux normes rattrape plusieurs décennies de retard. La création du skate park représente un élément plus symbolique, mais tout aussi réel, car il s'agit du fruit d'une concertation et d'une participation de nos jeunes concitoyens. Voilà déjà quelques perspectives ambitieuses, car elles tiennent compte de l'avenir que nous devons toujours préparer et anticiper pour notre commune, mais également du présent et du lien solidaire que nous faisons vivre.

Nous ne sommes bien entendu pas parfaits, et souhaitons rester humbles ; mais c'est tout de même avec enthousiasme et motivation que nous avons ce plaisir de réaliser la vie la plus animée possible, la plus chaleureuse, et la plus partagée. Notre budget représente tout cela. Il s'agit d'un choix important, d'un moment clé dans la vie des collectivités locales, et je trouve qu'il a été préparé avec sérieux, mais aussi avec talent, dans la difficulté et avec un esprit collectif. Vous l'avez dit à plusieurs reprises, mais j'en suis à la fois garante et témoin. Donc, je tiens à vous remercier encore une fois pour la réalisation de ce budget que nous a été présenté avec beaucoup d'efficacité par notre adjoint aux finances Pierre Carel, que je remercie particulièrement. Mes chers collègues, nous allons donc passer au vote de notre budget pour l'année 2023, qu'on appelle primitif car il y

aura toujours des décisions modificatives, mais le budget voté en mars nous permettra toute l'animation de notre commune.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Groupe Inventons Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Groupe Rassemblement pour Sotteville)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention, 2 voix contre, et 27 voix pour en décide ainsi.

La délibération n°42 est adoptée à la majorité.



**RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2023**

Table des matières

| | |
|--|----|
| PRESENTATION SYNTHETIQUE | 2 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 3 |
| LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 3 |
| Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 400 000,00€ | 3 |
| Les produits des services du domaine et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 101 876,00€..... | 3 |
| Les impôts & taxes– Chapitre 73 : 26 659 425,00€..... | 3 |
| Les dotations & participations– Chapitre 74 : 9 203 576,00€..... | 3 |
| Les autres produits de gestion courante– Chapitre 75 : 117 900,00 € | 5 |
| Les produits financiers – Chapitre 76 : 22 000,00 € | 5 |
| Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 4 500,00€ | 5 |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté – Chapitre 002 : 6 793 679,55€ | 5 |
| LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 6 |
| Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 9 072 552,00 € | 6 |
| Les charges de personnel – Chapitre 012 : 23 454 726,00 € | 6 |
| Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 15 000,00€ | 8 |
| Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 4 068 331,00€..... | 8 |
| Les charges financières – Chapitre 66 : 420 000,00 € | 8 |
| Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 72 450,00€..... | 8 |
| Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 042 Dépenses : 1 900 000,00 € - Recettes : 364 300,00 € | 8 |
| Virement à la section d'investissement – Chapitre 023 : 6 664 197,55€..... | 8 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 9 |
| LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT..... | 9 |
| Les nouvelles opérations d'équipement – Comptes 20, 21 et 23 : 9 511 492€..... | 9 |
| Les restes à réaliser des opérations d'équipement – Comptes 20, 21 et 23 : 1 926 197,59€ | 10 |
| Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 086 515,77 € | 10 |
| Les subventions d'investissement – Chapitre 204 : 509 854,00 €..... | 10 |
| Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 10 000,00€ | 10 |
| Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45 : 3 700,00 € en dépenses | 10 |
| LES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 11 |
| Virement depuis la section de fonctionnement – Chapitre 021 : 6 664 197,55€..... | 11 |
| Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 619 000,00 € : | 11 |
| Les subventions d'équipement – Chapitre 13 : 0,00€ au BP ; 2 125K€ en RAR..... | 11 |
| Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 0,00€ | 12 |
| Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 118 346,00€ | 12 |
| Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45 : 4 000,00 en recettes | 12 |
| Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 040 Dépenses : 364 300,00 € - Recettes : 1 900 000,00 € | 12 |
| Les opérations de patrimoniales – Chapitre 041 : 1 000 000,00€ en dépenses et en recettes..... | 12 |
| Le résultat d'investissement de 2022 reporté – chapitre 001 – 2 636 427,63€ | 12 |
| EQUILIBRE DU BUDGET 2023 | 13 |

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le budget primitif 2023 a été conçu dans les perspectives qui ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires le 9 février dernier.

1 Le recours à l'emprunt

Il est proposé de ne pas recourir à l'emprunt en 2023 alors que le remboursement anticipé du capital de la dette de l'exercice est de 2,086 millions d'euros.

L'encours total diminuera donc d'autant.

2 L'évolution des Impôts Directs

Le produit fiscal n'évoluera que par la seule revalorisation des bases de 7,1 %, soit le dernier taux de l'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives rendu par l'Insee en novembre. Ce mécanisme de revalorisation ne s'appliquera qu'aux bases des taxes foncières.

Les taux d'impositions resteront inchangés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 400 000,00€

Ce chapitre retrace les remboursements sur rémunérations tels que les indemnités journalières versées par les assureurs. Ce montant a été en hausse en 2022. Si la raison principale de la hausse constatée en 2022 relève du remboursement de la prime inflation, soit une raison ponctuelle, il apparaît cependant opportun d'ajuster le montant attendu à la hausse (+40K€).

Les produits des services du domaine et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 101 876,00€

Ce chapitre regroupe, entre autres, les droits d'entrée dans les services publics, les produits relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du domaine public, les concessions cimetières, les produits de la restauration. Ce chapitre regroupe également les frais refacturés dans le cadre de convention au CCAS, à la Caisse des écoles ou à d'autres structures.

Le montant attendu pour 2023 se rapproche très fortement du résultat 2022 (2101K€ au BP pour 2103K€ au CA2022). Les prévisions budgétaires pour 2023 ont été ajustées en fonction des réalisations en 2022. Les refacturations de la Ville à ses partenaires évoluent à la marge avec la refacturation sur une année pleine du poste de direction mis à disposition du SSCC, et avec la refacturation à la Ville de Rouen de la moitié de la masse salariale liée au poste de chargé de mission Territoire Zéro Chômeur Longue Durée.

Les impôts & taxes– Chapitre 73 : 26 659 425,00€

Ces recettes proviennent des contribuables sottevillais. Elles sont composées en grande partie du produit des impôts locaux et, dans un degré moindre, de diverses taxes.

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, le produit fiscal n'évoluera que par la seule revalorisation des bases de 7,1 %, soit le dernier taux de l'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives rendu par l'Insee en novembre dernier. Ce mécanisme de revalorisation ne s'appliquera qu'aux bases des taxes foncières. Le montant de cette recette est estimé à ce stade à 18 436 495,00 €. La notification par les services de l'Etat de la fiscalité pour l'année à venir est généralement reçue fin mars, soit à une date trop tardive pour permettre son inscription lors du vote initial du budget.

L'hypothèse retenue pour les droits de mutation est revue à la hausse (+48K€), soit 900K€. En 2022, malgré l'inflation, le marché de l'immobilier est resté particulièrement dynamique, les recettes dépassant pour la première fois le million d'euros.

Les dotations & participations– Chapitre 74 : 9 203 576,00€

Ce chapitre budgétaire retrace, d'une part, les versements reçus par la collectivité au titre des **dotations de l'Etat**, et, d'autre part, les **participations reçues de divers tiers**.

Les dotations & participations de l'Etat

La loi de finances pour 2023 a statué sur la répartition des dotations de l'Etat, en premier lieu desquelles celles composant la Dotation Globale de Fonctionnement.

Dans la lignée des lois de finances précédentes, les montants sont stabilisés au sein de l'enveloppe globale allouée. En revanche, une nouvelle fois, la répartition des sommes évoluera en faveur des dotations de péréquation et au détriment de la dotation forfaitaire.

Malgré l'accentuation du phénomène de péréquation, il est fait l'hypothèse que les vases communicant entre la dotation forfaitaire et la DSU perdureront en 2023, comme ce fut le cas jusqu'alors.

Les compensations fiscales perçues au titre des exonérations décidées par le gouvernement devraient se traduire par des recettes supplémentaires à hauteur de 83K€. En revanche, les autres dotations accuseront une nette diminution, lié au caractère exceptionnel de certaines dotations reçues en 2022 (acompte filet de sécurité, aide au contrat de relance, prise en charge partielle des frais liés à la création du centre de vaccination). Le solde du filet de sécurité est néanmoins attendu (792K€ inscrits au budget).

| Dotations et participations de l'Etat | | CA2022 | BP2023 |
|--|--|-------------|-------------|
| Dotation Globale de Fonctionnement | Dotation Forfaitaire (compte 7411) | 3 537 997 € | 3 400 000 € |
| | Dotation de Solidarité Urbaine (compte 74123) | 1 520 589 € | 1 600 000 € |
| | Dotation Nationale de Péréquation (compte 74127) | 224 628 € | 200 000 € |
| Compensations fiscales (comptes 74834, 74835) <i>Elles viennent financer le manque à gagner des collectivités pour certains abattements ou exonérations (constructions neuves, dégrèvements de taxes bénéficiant aux personnes non imposables sur le revenu, etc...)</i> | | 1 176 270 € | 1 259 695 € |
| Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (comptes 748313) | | 55 148 € | 55 148 € |
| Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (comptes 74832) | | 125 610 € | 125 610 € |
| Autres dotations nationales (comptes 744 à 7471, comptes 748) <i>(Contrats Uniques d'Insertion, élections, contrat ville, dotation générale de décentralisation, dotations réforme taxe professionnelle, dotation pour les titres sécurisés, etc)</i> | | 1 613 192 € | 1 106 268 € |
| Total | | 8 253 434 € | 7 746 721 € |

Les participations reçues de divers tiers

Elles proviennent, d'une part, de nos partenaires institutionnels (Région, Département, Communes, Métropole) qui ont été sollicités pour apporter leur soutien financier pour les diverses manifestations organisées par la Ville, ou avec lesquels sont établies des conventions de partenariat, et, d'autre part, des participations de la CAF consécutives à des engagements conclus avec la Ville (contrat enfance jeunesse, prestations ordinaires, contrat partenaire jeunes).

S'agissant des collectivités, pour 2023, les conventions de partenariat établies avec la Région et le Département pour l'utilisation des gymnases devraient engendrer des recettes similaires aux réalisations en 2022.

Les sommes attendues de la CAF en 2023 font l'objet d'une inscription prudente pour 2023 : en retrait de 100K€ par rapport au réalisé 2022, mais en hausse de 100K€ par rapport à l'inscription budgétaire initiale en 2022.

Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 117 900,00 €€

Ils comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant des locations de bâtiments et de terrains appartenant à la Ville et mis à disposition de différents organismes et particuliers.

Les produits financiers – Chapitre 76 : 22 000,00 €€

Ce montant de recettes est constitué essentiellement de la quote-part des intérêts que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences.

Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 4 500,00€

Les recettes de ce chapitre sont constituées des indemnités de sinistre ou diverses opérations comptables. Les cessions de patrimoine sont inscrites dans un chapitre budgétaire spécifique en investissement.

Résultat de fonctionnement antérieur reporté – Chapitre 002 : 6 793 679,55€

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 9 072 552,00 €

Ce chapitre globalisé regroupe les comptes 60, 61, 62 (sauf 621) ; 635, 637 et 713. Y sont comptabilisées toutes les dépenses indispensables à l'entretien des bâtiments et au fonctionnement des différents services, à savoir les achats (fluides et fournitures), l'intervention de prestataires de services extérieurs et le paiement des impôts et taxes.

S'agissant des dépenses de fluides (eau, électricité, gaz/chauffage, combustibles, carburant), elles sont estimées à 3192K€ soit la continuité des réalisations pour 2022.

| | CA 2022 | Propositions 2023 |
|-------------------|--------------------|------------------------------|
| 60611 Eau | 209 618 € | 226 950 € |
| 60612 Electricité | 1 247 021 € | 1 250 000 € |
| 60613 Chauffage | 1 524 616 € | 1 500 000 € |
| 60621 Combustible | 39 104 € | 80 000 € |
| 60622 Carburant | 133 958 € | 135 000 € |
| | 3 154 316 € | 3 191 950 € |

L'augmentation drastique des fluides en 2022 (x2.3 pour l'électricité, x3.3 pour le chauffage) participe grandement au bouleversement financier qui a marqué l'exercice budgétaire.

L'inflation touche également les denrées alimentaires : la remise en concurrence du marché de denrées alimentaires s'est traduite par une diminution du coût des denrées tout en augmentant la part de produit bio, durables et locaux. Si les denrées ont coûté moins cher à la Ville entre septembre 2021 et début 2022 qu'au cours des années précédentes, les révisions de prix successives au cours de 2022 connaîtront une traduction financière en 2023. Une inscription de 1022K€ est prévue en 2023.

Les autres postes de dépenses en 2023 seront :

- des dépenses de fournitures (administratives, scolaires, culturelles, techniques, en petit équipement) à hauteur de 1 123K€ ;
- les contrats de prestation, les locations et charges pour 930K€
- des dépenses d'entretien, de maintenance et d'assurance à hauteur de 1265K€
- les dépenses d'affranchissement et de télécommunication pour 179K€ ;
- les autres frais, parmi lesquels les tiers engagés dans le cadre des animations de la Ville, pour 1360K€.

Les charges de personnel – Chapitre 012 : 23 454 726,00 €

Ce chapitre regroupe les comptes 621, 64, 631 et 633 comprenant les rémunérations proprement dites et les charges sociales et fiscales liées à la rémunération.

Pour 2023, il est anticipé une progression de 6% de la masse salariale par rapport au réalisé 2022.

Evolution du SMIC

Après cinq progressions mécaniques (application de l'évolution de l'inflation) depuis octobre 2021, une nouvelle progression du SMIC a eu lieu en janvier 2023 à hauteur de 1,81 %. Une deuxième augmentation est également anticipée dans cette prévision. Ces évolutions cumulées ont un impact fort sur l'évolution de la masse

salariale de la Ville. En effet, les premiers échelons des grilles indiciaires des premières catégories se trouvent automatiquement revalorisés.

Evolution du point d'indice

Au regard des anticipations d'inflation pour 2023, il est anticipé une nouvelle révision du point d'indice en 2023 (3%).

Le glissement vieillesse technicité :

Chaque agent bénéficie, de plein droit, d'un avancement lorsque la durée pour passer à l'échelon supérieur est atteinte. A effectif constant, cela accroît la masse salariale de façon mécanique: c'est ce que l'on appelle le glissement vieillesse technicité (le GVT comprend cependant une part endogène puisqu'il inclut aussi les promotions internes et les avancements de grade).

En 2023, 78 avancements de grade sont possibles ; ainsi que 4 promotions internes.

La prime de mobilité :

Par délibération du mois d'octobre 2021, la Ville a mis en place le forfait « mobilités durables ». Pour 2022, cette prime est étendue à un plus grand nombre de modes de déplacement et pourra être versée dès 30 jours d'usage. Elle est désormais de 300 € (à partir de 100 jours d'usage).

La prime de fin de contrat :

L'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique a été instaurée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Elle s'applique aux contrats à durée déterminée (CDD), conclus à partir du 1er janvier 2021 dont la durée est inférieure ou égale à un an. Le montant de cette indemnité est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent contractuel.

Le coût de ce dispositif est évalué à 140 K€ euros pour 2023 du fait de l'augmentation du SMIC (le nombre de contractuels bénéficiaires restant stable).

Les remplacements et renforts :

Par rapport à 2022, une baisse de l'absentéisme et des besoins en remplacement sont attendus en 2023. Pour rappel, l'indemnisation des journées d'absence est à la charge de la Collectivité pour les fonctionnaires, seuls les contractuels dépendent des services de la Sécurité sociale pour le versement des indemnités journalières.

Le recrutement :

Le marché du travail demeure très perturbé : la Ville éprouve toujours des difficultés de recrutement, notamment dans les secteurs de la restauration, du bâtiment, de la police municipale, des espaces verts, de la Petite Enfance et de l'enseignement de la natation.

Pour 2023, 18 postes sont en cours de recrutement suite à des non-renouvellements de contrat, départs en retraite ou mutation. Il s'agit essentiellement de postes de catégorie C dans les secteurs du sport, du bâtiment et des espaces verts.

Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 15 000,00€

Ce chapitre retrace les sommes dues au titre du fonds de péréquation intercommunal et qui sont automatiquement prélevées sur le montant reversé par la métropole (cf. plus haut).

Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 4 068 331,00€

Ce poste regroupe les dépenses relatives aux subventions versées et aux indemnités des élus.

Les subventions de fonctionnement aux associations (compte 6574) sont estimées à 1843 K€. Les subventions au C.C.A.S. et à la Caisse des Ecoles ont été respectivement estimées à 1 575K€ et 170 K€.

Les charges financières – Chapitre 66 : 420 000,00 €

Ce chapitre retrace les intérêts des emprunts. Il est en hausse en 2022 avec l'évolution à la hausse des taux d'intérêt. La Ville reste cependant peu exposée en raison de la part importante des emprunts souscrits à taux fixe.

Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 72 450,00€

Le chapitre 67 est constitué de dépenses n'ayant pas de caractère répétitif. A titre d'exemple, il comprend d'éventuels intérêts moratoires sur marchés, des opérations d'annulation de titres sur exercices antérieurs, des subventions exceptionnelles.

Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 042 Dépenses : 1 900 000,00 € - Recettes : 364 300,00 €

Elles regroupent les dotations aux amortissements ainsi que la neutralisation des différentes cessions et du coût des fournitures relatif aux travaux en régie. Il s'agit d'opérations comptables qui trouvent leur contrepartie en investissement.

Virement à la section d'investissement – Chapitre 023 : 6 664 197,55€

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les nouvelles opérations d'équipement – Comptes 20, 21 et 23 : 9 511 492€

Ces opérations constituent les dépenses d'équipement brut (Etudes, acquisitions et travaux). Les nouvelles dépenses inscrites en 2022 s'élèvent à **9 511 492,00 €** auquel il convient d'ajouter 275 000€ de travaux qui seront effectués en régie par les services de la Ville, soit un total de 9 786 492 €.

Parmi ces nouvelles dépenses, 70.86 %, soit 6740K€ participent de la politique Sotteville Engagés (ex Citergie), selon la répartition suivante :

| Total | Patrimoine et énergie | Biodiversité et santé environnement | Mobilité | Alimentation et déchets | Implication citoyenne et partenariale |
|-------------|-----------------------|-------------------------------------|----------|-------------------------|---------------------------------------|
| 6 740 268 € | 5 982 268 € | 568 000 € | 39 000 € | 151 000 € | 0 € |

Le budget 2023 permet ainsi l'inscription de 6588K€ de crédits de paiement à destination des autorisations de programme : 3050K€ à destination de la requalification de l'espace Marcel Lods, au titre de la construction du groupe scolaire temporaire et de la première partie des coûts de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Franklin Raspail ; 2876K€ au titre des travaux du gymnase Buisson et 647K€ pour les phases de travaux à mettre en paiement en 2023 au titre des travaux de sécurité incendie.

En outre, le budget 2023 est également un budget qui permet l'entretien du patrimoine communal, le renouvellement du matériel des services municipaux et la modernisation du service public sottevillais. Cela se traduit notamment par :

- 369K€ destinés à l'entretien des bâtiments scolaires, notamment sur le groupe scolaire Buisson, avec le changement de menuiseries et divers autres travaux (117K€), ou au groupe scolaire Rostand (75K€), avec des travaux de peinture, l'aménagement du parvis en lien avec la Métropole, et une étude de faisabilité relative au préau de l'école maternelle ;
- 260K€ au titre des équipements de la Jeunesse, avec le lancement du réaménagement de la cour du Jardin des petits sur le modèle de celle du groupe scolaire Rostand ; 88K€ au titre des équipements de la Petite enfance, dont des aménagements au sein des Jeunes pousses et le renouvellement du matériel ;
- 163K€ pour le renouvellement du mobilier et des matériels de la cuisine centrale et des offices de restauration scolaire, dont le remplacement de cellules de refroidissement à la cuisine centrale ;
- 331K€ pour l'entretien des installations sportives, dont la mise en place d'un éclairage plus sobre de la piste d'athlétisme ;
- La poursuite des travaux de vidéo-protection de la place Calmette-Verdun et le renouvellement du matériel de la police municipale (60K€)

- 160K€ au titre de la politique foncière
- 119 K€ consacrés aux équipements culturels et aux maisons citoyennes ;
- 202 K€ de dépense de travaux d'entretien des autres bâtiments de la Ville;
- 198 K€ nécessaires l'aménagement du cimetière ;
- 148 K€ au développement de la nature en Ville en plus des fonds portés par la Métropole avec notamment la réalisation du verger de l'espace Bonafé et celui du jardin partagé Rostand (50 K€) et la végétalisation du croisement Carnot/Salva et l'aménagement de la rue Gadeau de Kerville (40 K€) ;
- 251 K€ consacrés aux véhicules, avec notamment le remplacement d'un camion benne avec grue auxiliaire et l'installation d'une borne de recharge électrique destinées aux véhicules municipaux de l'hôtel de Ville ;
- 279 K€ dédiés aux équipements informatiques, de communication et à la modernisation des outils numériques des services municipaux t à la sécurité informatique ;
- 41 K€ pour le renouvellement et l'amélioration des matériels à destination des agents de la Ville.

Les restes à réaliser des opérations d'équipement – Comptes 20, 21 et 23 : 1 926 197,59€

Ces opérations ont été engagées juridiquement mais sont encore en cours d'exécution et ne sont pas soldées. Il s'agit principalement de travaux (ex les factures non parvenues au 31/12 pour les premières tranches de travaux de l'Hôtel de Ville) mais il peut également s'agir de matériel dont la livraison et la facture afférente est toujours attendue (ex : l'achat de véhicules).

Au total en 2023, le montant total des opérations d'équipement inscrites sera de 11 233 916€

Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 086 515,77 €

Ce chapitre retrace le montant du remboursement en capital de la dette. Le montant inscrit au budget prend en compte une estimation du remboursement en capital du nouvel emprunt qui sera contracté en cours d'exercice.

Les subventions d'investissement – Chapitre 204 : 509 854,00 €

Ce chapitre retrace les versements de subventions d'investissement versées, mais également les participations financières à des conventions foncières avec des bailleurs sociaux. A ce titre, deux conventions sont prévues en 2023 relatives au débouché Raspail et la rue des Epis.

Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 10 000,00€

Il s'agit des cautionnements déposés dans le cadre des dossiers d'acquisitions de propriété en l'état d'abandon manifeste.

Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45 : 3 700,00 € en dépenses

Il s'agit des travaux opérés en lieu et place des propriétaires défallants. Les travaux pris en charges font ensuite l'objet de titre de recouvrement à l'encontre du propriétaire devenu débiteur. IL est à noter que 300€ figurent également en chapitre 040, s'agissant de travaux en régie.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Virement depuis la section de fonctionnement – Chapitre 021 : 6 664 197,55€

Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 619 000,00 € :

Les recettes sont composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé, le cas échéant, et du FCTVA, estimé 619 000,00€.

Les subventions d'équipement – Chapitre 13 : 0,00€ au BP ; 2 125K€ en RAR

Ce chapitre représente les subventions dont l'accord de principe est obtenu dans l'année et dont le versement effectif des fonds est attendu avant le 31 décembre 2023. Il n'est à ce stade pas connu de nouvelle subvention dont le versement serait effectué dans ces délais. La Ville a d'ores et déjà déposé plusieurs dossiers qui sont encore en cours d'instruction ; à défaut d'accord dûment notifié, ils ne peuvent faire l'objet d'une inscription dans le cadre de ce budget.

Les accords de principe enregistrés avant le 1^{er} janvier sont déjà enregistrés au titre des restes à réaliser : ils diminueront au fur à mesure des versements reçus/des réalisations. Ils participent déjà à l'équilibre budgétaire. Pour rappel, les restes à réaliser de subvention s'élèvent à 2 125 088,18€ et se décomposent ainsi :

| Opération | Montant | Organisme |
|--|------------------|--------------------------------|
| RENOVATION DU GYMNASSE BUISSON | 123 557 | PREFECTURE DE REGION NORMANDIE |
| | 239 920 | CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE |
| | 210 000 | CONSEIL DEPARTEMENTAL 76 |
| | 500 000 | AGENCE NATIONALE DU SPORT |
| CREATION DU TERRAIN DE FOOTBALLSYNTHETIQUE | 196 765 | CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE |
| TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE DE L HOTEL DE VILLE | 496 254 | PREFECTURE |
| | 120 000 | CONSEIL DEPARTEMENTAL 76 |
| VEGETALISATION DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE ROSTAND | 130 394 | AGENCE DE L EAU |
| CONSTRUCTION DU SKATEPARK | 30 000 | CONSEIL DEPARTEMENTAL 76 |
| CREATION JARDIN PARTAGE FANTINE (SOLDE) | 2 500 | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU COLOMBARIUM | 22 457 | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX DE L'ATELIER 231 | 24 375 | CONSEIL DEPARTEMENTAL 76 |
| REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA STRUCTURE "JARDIN DES PETITS" | 9 529 | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA SALLE CROIZAT | 19 337 | METROPOLE ROUEN NORMANDIE |
| TOTAL GENERAL | 2 125 088 | |

Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 0,00€

Aucun emprunt ne sera mobilisé en 2023.

Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 118 346,00€

Il s'agit pour partie de la quote-part de remboursement de capital de dette que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences, mais également des recettes liées aux opérations de consignations.

Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45 : 4 000,00 en recettes

Il s'agit des travaux opérés en lieu et place des propriétaires défailants contre lesquels la Ville se retourne à l'issue de l'opération.

Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 040 Dépenses : 364 300,00 € - Recettes : 1 900 000,00 €

Comme indiqué précédemment, ces opérations comptables sont la contrepartie du chapitre 042 de de la section de fonctionnement. Elles regroupent les dotations aux amortissements ainsi que la neutralisation des différentes cessions et du coût des fournitures relatif aux travaux en régie.

Les opérations de patrimoniales – Chapitre 041 : 1 000 000,00€ en dépenses et en recettes

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations semi-budgétaires internes à la section d'investissement. Il retrace des opérations comptables liées au patrimoine, telles que le changement d'imputation des immobilisations, les subventions versées (ou reçues) à l'euro symbolique, etc. Les opérations concernées sont nécessairement équilibrées en recettes et en dépense et n'entraîne pas de mouvement de flux financier.

Le résultat d'investissement de 2022 reporté – chapitre 001 – 2 636 427,63€

EQUILIBRE DU BUDGET 2023

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|--|------------------------|
| Excédent de fonctionnement 2022 reporté | 6 793 679,55 € |
| Recettes 2022 | 38 873 577,00 € |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 | 45 667 256,55 € |
| Dépenses 2022 | 39 003 059,00 € |
| Solde et virement à la section d'investissement (023) | 6 664 197,55 € |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 | 45 667 256,55€ |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---|------------------------|
| Restes à réaliser Recettes 2021 | 2 125 088,18 € |
| Recettes 2021 <i>(dont virement depuis la section de fonctionnement)</i> | 10 650 543,55€ |
| Résultat d'investissement 2022 reporté | 2 636 427,63 € |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 | 15 412 059,36 € |
| Restes à réaliser Dépenses 2021 | 1 926 197,59 € |
| Dépenses 2022 | 13 485 861,77 € |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 | 15 412 059,36 € |

| | |
|---|----------------------|
| TOTAL TOUTES SECTIONS CONFONDUES | 61 079 315.91 |
|---|----------------------|

OBJET : Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation aux associations sportives et de loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation ou de projets à destination de la population au premier trimestre 2023,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à attribuer les subventions suivantes :

| | |
|---|---------|
| - Agglo Sud volley-ball 76 | 920 € |
| - Billard Club Sottevillais | 80 € |
| - Compagnie des Archers Sottevillais..... | 240 € |
| - La Sottevillaise | 560 € |
| - Stade sottevillais 76 | 1.700 € |
| - Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball | 680 € |
| - Stade sottevillais cheminot club - section escrime | 200 € |
| - Stade sottevillais cheminot club - section football..... | 1.240 € |
| - Stade sottevillais cheminot club - section gym. volontaire..... | 550 € |
| - Stade sottevillais cheminot club - section handball | 240 € |
| - Stade sottevillais cheminot club - section judo | 600 € |
| - Stade sottevillais cheminot club - section lutte | 500 € |
| - Stade sottevillais cheminot club - section tennis | 200 € |
| - Solidarité Boxing Club Internationale..... | 230 € |
| - Association Sport et loisirs pour tous | 560 € |
| - Amicale Laïque Césaire Levillain | 240 € |
| - Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf | 240 € |
| - Roller Olympic club de Petit-Quevilly..... | 200 € |

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2023 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

Mme la Maire :

Stéphane Ferrand a la parole.

M. FERRAND :

Merci, Madame la Maire. La politique municipale sottevillaise, et dans le domaine du sport en particulier, est indissociable du mouvement associatif. À l'appui d'une relation de confiance partagée, les bénévoles et salariés des sections et associations sottevillaises mettent en œuvre, en

collaboration avec le personnel municipal, de nombreux projets pour faciliter la pratique sportive pour tous. Douze actions fortes illustrent ce partenariat ; leur objectif commun est d'offrir l'opportunité de mettre davantage de sport dans le quotidien des Sottevillaises et des Sottevillais. Ainsi, depuis début octobre, le stade Sottevillais 76 et la ville proposent un créneau d'activité physique gratuite pour les adultes au stade tous les dimanches matin. Sans prérequis particuliers, il vise à lever un maximum de freins à la pratique sportive tout en garantissant un encadrement de qualité. Une dizaine de Sottevillais ont franchi les portes du stade, certains pour la première fois. Cette volonté de promotion de l'activité physique va trouver également un nouvel écho dès le 1^{er} janvier 2023. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, janvier sera le mois de la santé, en marchant à Sotteville-lès-Rouen. Chacun des 31 jours de janvier, une idée, une action, une activité, une offre autour de la marche sera proposée à la population, contribuant ainsi à la lutte contre la morosité saisonnière dans une période où le niveau d'ensoleillement est au plus bas, mais où aussi les bonnes résolutions annuelles viennent d'être prises. L'engagement, individuel ou collectif, sur un mois, doit permettre de prolonger le reste de l'année cette habitude de marcher au regard des bienfaits constatés. Cette année, la section randonnée pédestre du SSCC, ou de l'UVS (Union Vélocipédique Sottevillaise), la section canine, avec une Canimarche, une sophro-balade, une action intergénérationnelle sur la route 606 du Stade, mais aussi le basket, le foot en marchant, la marche aquatique – avec les maîtres-nageurs sauveteurs –, la marche nordique, doivent contribuer à la réussite de cette action. Ces illustrations, parmi de nombreuses autres collaborations entre la ville et le mouvement sportif sottevillais, correspondent à notre vision d'une ville où il fait bon vivre ensemble. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération,
 Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)
 Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)
 Qui s'abstient ? (Groupe Inventons Sotteville)
 Qui vote « contre » ? (Personne)
 Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention, 29 voix pour en décide ainsi.

La délibération n°43 est adoptée à la majorité.

2023/44

OBJET : Subventions aux associations –Délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 – Comité d’Action et de Promotion sociales

Vu l’ordonnance n°2005-1027 du 27 août 2005 et l’article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relative à ces dispositions,

Vu la convention cadre de février 2023 conclue entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen, la Métropole Rouen Normandie et le Comité d’Action et de Promotion Sociales, et ses avenants,

Vu la délibération n°2022-83 du 20 octobre 2022 relative au versement d’une subvention complémentaire, en raison de la création d’un troisième équivalent temps plein au sein de la structure,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d’octroi particulières, voient l’attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d’attribuer au Comité d’Action et de Promotion Sociales, qui répond à ces critères, une subvention de 45 000 € au titre de l’année 2023.

Mme la Maire :

La parole est à Adeline Pollet.

Mme POLLET :

Merci, Madame la Maire. Les subventions aux associations supérieures à 23 000 euros doivent faire l’objet d’un vote distinct du budget primitif. Il s’agit, pour cette délibération, de la subvention de la Ville pour le CAPS, pour un montant de 45 000 euros, qui correspond à la présence de trois éducateurs spécialisés qui interviennent sur la commune auprès des jeunes Sottevillais et de leurs familles, et en particulier sur les quartiers Buisson, Lods, et Gadeau de Kerville. Cette association fait par ailleurs l’objet d’une convention tripartite entre la Ville, la Métropole et le CAPS. Nous suivons avec elle de manière régulière les actions au service des habitants. Je vous remercie.

Mme la Maire :

*Merci beaucoup. Sur cette délibération,
Qui souhaite s’exprimer ? (Personne)
Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)
Qui s’abstient ? (Groupe Inventions Sotteville)
Qui vote « contre » ? (Personne)
Qui vote « pour » ? (Tous les autres)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention, 29 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°44 est adoptée à la majorité.

OBJET : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 -
Amicale du Personnel des Services Municipaux

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relative à ces dispositions,

Vu la délibération n°2022-100 du 8 décembre 2022, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Amicale du Personnel des Services Municipaux ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Amicale du Personnel des Services Municipaux, qui répond à ces critères, une subvention de 32 325 € au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Il s'agit à nouveau d'une subvention pour association. L'Amicale du Personnel des Services Municipaux, dont je salue les animatrices et les animateurs au passage, permet d'enseigner quelque peu la vie de nos collègues, pour une subvention de 32 325 euros pour l'année 2023.

Mme la Maire :

*Merci beaucoup. Sur cette délibération,
Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)
Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)
Qui s'abstient ? (Personne)
Qui vote « contre » ? (Personne)
Qui vote « pour » ? (Tous)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°45 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Stade Sottevillais Cheminot Club, toutes sections confondues

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2022-100 du 8 décembre 2022, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville au Stade Sottevillais Cheminot Club toutes sections confondues ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Stade Sottevillais Cheminot Club toutes sections confondues, qui répond à ces critères, une subvention de 153 200 € au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

La parole est à Stéphane Ferrand.

M. FERRAND :

Merci, Madame la Maire. Les subventions aux associations supérieures à 23 000 euros doivent faire l'objet d'un vote distinct du budget primitif. C'est pourquoi cette délibération est soumise à votre agrément. Par ailleurs, il convient de préciser que l'association qui figure dans cette délibération fait l'objet d'un contrat d'objectif. Elle est donc suivie tout au long de l'année, et son travail est au service des Sottevillais, et évalué en continu. Pour cette association, des subventions complémentaires vous seront proposées en cours d'année, en fonction de la réalisation de ses objectifs. Pour avoir une vision globale et complète en ce qui concerne les associations sportives, il convient de se reporter au tableau figurant au compte administratif 2022. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération,

Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Christophe Delamare)

Qui s'abstient ? (Groupe Inventons Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention, 1 non-participation au vote, 28 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°46 est adoptée à la majorité

OBJET : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Stade Sottevillais 76

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2022-100 du 8 décembre 2022, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville au Stade Sottevillais 76 ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Stade Sottevillais 76, qui répond à ces critères, une subvention de 44 400 € au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

La parole est à Christophe Delamare.

M. DELAMARE :

Merci, Madame la Maire. Les subventions aux associations supérieures à 23 000 euros doivent faire l'objet d'un vote distinct du budget primitif. C'est pourquoi cette délibération est soumise à votre agrément. Il vous est proposé d'attribuer au Stade Sottevillais 76, qui répond à ces critères, une subvention de 44 400 euros au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

Merci, M. Delamare. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne). Je rappelle que, pour toutes les délibérations concernant les subventions, tous les élus qui peuvent être proches ou avoir des liens familiaux avec des responsables d'associations ne prennent pas part au vote. Il s'agit d'une règle en vigueur dans l'ensemble de nos instances démocratiques. Le phénomène est qualifié de « déporter les élus qui ne peuvent pas prendre part au vote ».

Mme la Maire :

*Merci beaucoup. Sur cette délibération,
Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)
Qui s'abstient ? (Groupe Inventons Sotteville)
Qui vote « contre » ? (Personne)
Qui vote « pour » ? (Tous les autres)*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention et 29 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°47 est adoptée à la majorité

2023/48

OBJET : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - La Sottevillaise

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2022-100 du 8 décembre 2022, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à La Sottevillaise ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à La Sottevillaise, qui répond à ces critères, une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

La parole est toujours à Christophe Delamare.

M. DELAMARE :

Merci. Le contexte est le même pour La Sottevillaise : toujours dans le cadre des subventions aux associations supérieures à 23 000 euros, il vous est proposé d'attribuer à La Sottevillaise, qui répond à ces critères, une subvention de 30 000 euros au titre de l'année 2023. Merci.

Mme la Maire :

*Merci beaucoup. Sur cette délibération,
Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)
Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)
Qui s'abstient ? (Groupe Inventons Sotteville)
Qui vote « contre » ? (Personne)
Qui vote « pour » ? (Tous les autres)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention, 29 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°48 est adoptée à la majorité

OBJET : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Association Atelier 231

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2022-100 du 8 décembre 2022, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Atelier 231 ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Atelier 231, qui répond à ces critères, une subvention de 309 212 € au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

La parole est à Edwige PANNIER.

Mme PANNIER :

Merci. Nous avons également une délibération pour des subventions supérieures à 23 000 euros. Cette délibération est pour l'Atelier 231, qui fait l'objet d'un contrat d'objectifs, ou plus exactement d'une convention pluriannuelle d'objectifs, qui est signée pour les années 2023-2026, votée en décembre 2022. Cette CPO décline les objectifs de l'Atelier 231. Pour rappel, l'Atelier 231 est un centre national des arts de la rue. Il est fortement lié au ministère de la Culture, qui rédige par le biais de la DRAC Normandie un cahier des charges, comme je l'ai précisé lors de la signature de la CPO. Ce cahier des charges stipule la diffusion des œuvres, l'accueil en résidence de compagnies d'arts de la rue, et des parcours éducatifs « éducation artistique et culturelle ». Tout au long de l'année, l'Atelier 231 travaille avec les services culturels et d'éducation, et en transversalité avec le service jeunesse également. Il travaille à la fois sur le contrat Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse. Tout au long de l'année, l'Atelier 231 accueille des compagnies en résidence – vous pouvez assister aux visites de chantier, qui sont des visites gratuites tout au long de l'année. La diffusion de l'Atelier 231 se fait également par le biais de VivaCité. Comme vous pouvez le constater, l'Atelier 231 est donc suivi tout au long de l'année, et son travail est au service des Sottevillais et évalué en continu par la Ville, la DRAC Normandie, la Région, et le Département de Seine-Maritime. Merci.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération

Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Luce Pane)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 1 non-participation au vote, en décide ainsi.

La délibération n°49 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Association Gestion Trianon Transatlantique

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2022-100 du 8 décembre 2022, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Gestion Trianon Transatlantique ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Gestion Trianon Transatlantique, qui répond à ces critères, une subvention de 458 694 € au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

La parole est à Edwige PANNIER.

Mme PANNIER :

Le Trianon fait l'objet d'un contrat d'objectifs. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une scène labellisée et conventionnée d'intérêt national, mention Arts et Création – chanson francophone. Ce label est donné par le ministère de la Culture, qui établit un cahier des charges dont le Trianon doit répondre. Ce cahier des charges comprend à la fois de la diffusion – vous pouvez aller voir, régulièrement, les concerts ou les spectacles au Trianon –, de l'action culturelle et de la médiation, et les élèves de nos écoles, des collèges et des lycées bénéficient de médiation et d'actions culturelles tout au long de l'année, proposées par le Trianon. Cela comprend des ateliers d'écriture, de découverte des coulisses, et bien d'autres activités encore. En ce qui concerne la diffusion, la programmation de la saison artistique est publiée. Tout au long de l'année, l'association est suivie et évaluée par la ville, le ministère de la Culture, la région Normandie, et le département de Seine-Maritime, puisque chacun signe cette convention d'objectifs, signée pour trois ans.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Luce Pane et Edwige Pannier)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 28 voix pour et 2 non-participation au vote, en décide ainsi.

La délibération n°50 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Association Maison Pour Tous

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2022-100 du 8 décembre 2022, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Maison Pour Tous ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Maison Pour Tous, qui répond à ces critères, une subvention de 234 507 € au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

La parole est à Edwige PANNIER.

Mme PANNIER :

Merci. La Maison pour Tous dispose également d'un contrat d'objectif qui précise les actions menées par la Maison pour Tous auprès des Sottevillais. Elle participe pleinement aux événements culturels de la ville, comme Viva Cité, au travers de l'espace enfants, ou par son implication pendant notre temps fort au mois de novembre. Il ne s'agit que de quelques exemples parmi d'autres. Cela nous permet de suivre son travail tout au long de l'année. Merci.

Mme la Maire :

*Merci beaucoup. Sur cette délibération
Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)
Qui ne prend pas part au vote ? (Luce Pane)
Qui s'abstient ? (Groupe Inventons Sotteville)
Qui vote « contre » ? (Personne)
Qui vote « pour » ? (Tous les autres)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention, 1 non-participation au vote et 28 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°51 est adoptée à la majorité

OBJET : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Association Les Plastiqueurs

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2022-100 du 8 décembre 2022, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Les Plastiqueurs ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Les Plastiqueurs, qui répond à ces critères, une subvention de 39 770€ au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

La parole est à Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Le contrat d'objectifs de l'association des Plastiqueurs implique la participation à VivaCité, et notamment à la scénographie du festival. Cette participation réside non seulement dans la scénographie pure du festival, mais également dans de l'action culturelle, puisque des ateliers sont mis en place par les Plastiqueurs à partir du mois de janvier pour la réalisation de la scénographie. Un grand nombre de Sottevillais participe à ces ateliers. Je vous en parle également au cours de mon bilan de VivaCité. Les Sottevillaises et Sottevillais découvrent pleinement la création scénique et scénographique grâce à cette association. Cette dernière est suivie tout au long de l'année, et son travail auprès des Sottevillais est évalué en continu. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Groupe Inventons Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention et 29 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°52 est adoptée à la majorité

OBJET : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2023 - Comité de promotion des marchés

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2022-100 du 8 décembre 2022, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville au Comité de promotion des marchés ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Comité de promotion des marchés, qui répond à ces critères, une subvention de 24 250 € au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

La parole est à Gérard Guillopé.

M. GUILLOPÉ :

L'activité du Comité de promotion des marchés met en place des animations liées en début de chaque Conseil municipal. La prochaine animation est prévue le 2 avril 2023. Il s'agira d'une fête de printemps. Il sera possible d'y danser. Cette subvention étant supérieure à 23 000 euros, elle doit faire l'objet d'une délibération. Je vous propose donc, dans cette délibération, d'accorder au Comité de promotion des marchés une subvention de 24 250 euros au titre de l'année 2023.

Mme la Maire :

Merci. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? M. Delahaye a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAHAYE :

Je voulais profiter de la délibération pour souligner le fait que, selon certains commerçants, le Comité ne s'était pas suffisamment exprimé sur le différend qui opposait certains d'entre eux à la mairie, au sujet du prix des places. Cela ne nous empêche pas de voter la subvention, car nous n'avons pas de doute sur la gestion de ce Comité ni sur son utilité. Nous votons donc la délibération, mais je devais vous rapporter ce que certains commerçants m'ont exprimé.

Mme la Maire :

Pour parfaire votre information sur le sujet, le Comité de promotion des marchés est présent dans la commission municipale, comme la présidente et le vice-président du Syndicat des

commerçants non sédentaires. Lorsque nous vous avons expliqué l'ensemble de la procédure pour modifier les tarifs des marchés, nous vous avons dit qu'il y avait eu deux réunions au cours desquelles la remise à plat des tarifs avait été indiquée, discutée et échangée. Les représentants de ces deux instances – le Syndicat comme le Comité de promotion des marchés – avaient validé la proposition de la Ville. Je pense que les commerçants le savent pertinemment, puisque le président du Comité a été amené à échanger sur le marché, quelquefois dans un contexte peu respectueux. Cela étant, le Comité de promotion des marchés s'inscrit dans la vraie veine sottevillaise : il s'agit de bénévoles. Les mêmes bénévoles s'occupent de monter les stands aux aurores, quelles que soient les conditions météorologiques. Je n'ai jamais vu les commerçants qui se plaignaient de la hausse des tarifs aider à monter les stands. Ce serait bien de leur redire aussi qu'on peut ne pas être d'accord sur certaines choses, mais qu'il faut rester respectueux, et que le vivre-ensemble repose sur l'esprit d'entraide, de bénévolat, dans laquelle s'inscrit la démarche du Comité de promotion des marchés. J'en parle, car on pourrait se dire qu'un marché n'est qu'un lieu de commerce. Mais un lieu de commerce peut être froid et périliter. Le règlement fait toute la différence : par exemple, il contraint de respecter la largeur des allées (ce qui est agréable pour les clients) la diversité de l'offre, mais assure également un aspect festif et chantant. Ces animations font du bien, car les gens qui se rendent au marché n'ont pas seulement envie d'acheter des produits de qualité, mais recherchent également cette belle atmosphère. Vous avez bien saisi cet enjeu, car vous l'avez dit vous-même : il n'est pas question de remettre en cause le bien-fondé du Comité de promotion des marchés. Mais, par rapport à votre interrogation, tous ces échanges ont eu lieu, et les commerçants savent très bien ce que le Comité de promotion des marchés a porté par rapport aux tarifs. J'ajouterai, personnellement, qu'il serait bon que dans le même temps, les quelques-uns qui se plaignent beaucoup, soient capables de donner un peu d'eux-mêmes pour le collectif.

Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Groupe Inventons Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention et 29 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°53 est adoptée à la majorité

OBJET : Signature de la convention triennale entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, l'Atelier 231 et Les Plastiqueurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen, à l'occasion du Festival Viva Cité, dont la direction artistique est portée par l'Atelier 231, valorise ses espaces publics par le déploiement d'une scénographie originale réalisée par l'association Les Plastiqueurs.

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen souhaite faire rayonner le Festival Viva Cité auprès de ses habitants, mais également auprès de publics métropolitains.

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen souhaite, en association avec ses partenaires pour la réalisation du Festival Viva Cité, développer un partenariat autour de la scénographie du Festival avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention présentée en annexe qui a pour objet de définir les objectifs et les modalités du partenariat rassemblant la Ville de Sotteville-lès-Rouen, l'Atelier 231, Les Plastiqueurs et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie.

Mme la Maire :

La parole est à Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Merci. Depuis plusieurs années, un partenariat spécifique est noué autour de la scénographie de VivaCité entre l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie et les acteurs du festival afin de permettre aux étudiants architectes de cinquième année de faire une rencontre avec les artistes et les professionnels du secteur et d'appréhender de manière originale l'espace urbain. Ce projet s'inscrit dans le cursus des étudiants, dans le cadre de l'unité d'enseignement « Fabrique scénographie ». Les moyens mis en œuvre par la Ville de Sotteville dans la présente convention correspondent à la valorisation des sommes engagées dans le cadre de la préparation du festival : frais techniques et frais personnels, et de sommes engagées dans le cadre de la subvention annuelle aux Plastiqueurs. Cette action permet la transmission d'un savoir-faire spécifique, lié aux spécialités des arts de la rue et de la scénographie. Les Plastiqueurs sont les tuteurs de ces élèves et leur permettent de prendre part à la transmission d'un savoir-faire. Ce partenariat permet également un rayonnement du festival VivaCité auprès des publics étudiants de la métropole rouennaise, consolidant ainsi l'ancrage territorial de VivaCité. La convention porte sur les années 2023 – 2024 – 2025. Elle est signée par la Ville, par l'ENSA Normandie, l'Atelier 231 et bien entendu l'association des Plastiqueurs.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne). On peut voir que ce partenariat est important et efficace, et qu'il a fait ses preuves.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°54 est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION TRIENNALE « SCÉNOGRAPHIE URBAINE VIVA CITÉ » - 2023-2025
entre la VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, L'ATELIER 231, LES PLASTIQUEURS et L'ENSA NORMANDIE

Entre les soussignés

D'une part,

Nom: Ville de Sotteville-lès-Rouen
Représentée par : Madame Luce PANE
en qualité de : Maire
Adresse: Hôtel de Ville BP 19 76301 Sotteville-lès-Rouen Cedex

Ci-après dénommée **la Ville**

D'autre part,

Nom: Association l'ATELIER 231
Représentée par : Madame Anne LE GOFF
en qualité de : Directrice
Adresse: 171 rue Vincent Auriol - 76300 Sotteville-lès-Rouen Cedex

Ci-après dénommée **l'Atelier 231**

D'autre part,

Nom: Association Les Plastiqueurs
Représentée par : Monsieur Alain PENZES
en qualité de : Président
Adresse: 16, rue Gaston Contremoulins - 76300 Sotteville-lès-Rouen Cedex

Ci-après dénommée **Les Plastiqueurs**

Et d'autre part,

Nom: Établissement public administratif
ENSA Normandie
Représentée par : Monsieur Raphaël LABRUNYE
En qualité de : Directeur
Adresse: 27 rue Lucien Fromage 76160 Darnétal

Ci après dénommée **l'ENSA Normandie**

PRÉAMBULE

La Ville, dans le cadre de sa politique culturelle :

- Développe depuis plusieurs années une scénographie urbaine importante lors du festival Viva Cité confié à l'association Les Plastiqueurs. Cette volonté s'inscrit dans une démarche forte de valorisation de l'espace urbain au travers des arts plastiques et des arts de la rue, complétant ainsi l'appropriation de son territoire par la population sottevillaise.
- Souhaite se positionner dans une dimension de transmission permettant aux jeunes générations de scénographes urbains de se confronter d'une part, à la réalité d'un travail de terrain ; et d'autre part, de se former auprès d'artistes et professionnels confirmés.
- Souhaite être ainsi un territoire d'expérimentation pédagogique pour des étudiants architectes en scénographie.

Le projet d'établissement de l'ENSA s'est fixé comme principaux objectifs de :

- Affirmer un projet fort et lisible fondé sur des actions pédagogiques qui permettront à l'école de rayonner, conformément aux problématiques contemporaines et nouvelles des métiers de l'architecture et de l'Enseignement Supérieur et la Recherche.
- S'appuyer sur l'ancrage régional et contextuel de l'établissement en structurant des partenariats en particulier avec des acteurs territoriaux, en situation réelle.
- Profiter de la diversification des métiers de l'architecture pour construire une véritable identité de l'école, notamment en ce qui concerne le métier de « scénographe urbain ».
- Développer la recherche au sein de l'établissement en collaboration avec d'autres Universités

Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen, l'ENSA Normandie, Les Plastiqueurs et l'Atelier 231, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, en vue de créer une dynamique d'échange mutuellement profitable au regard des enjeux des partenaires.

ARTICLE 1 - OBJET DU PARTENARIAT

La présente convention définit les modalités de partenariat entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen, l'Atelier 231, Les Plastiqueurs et l'ENSA Normandie dans le but de proposer une réflexion et une action pertinente sur **un projet de scénographie** à l'occasion des éditions 2023, 2024 et 2025 du festival des arts de la rue Viva Cité.

L'objectif général de ce dispositif est de mettre les étudiants architectes en scénographie en situation réelle et de confronter le désir inventif à son expression dans l'espace public, avec ses contraintes et ses possibilités. Ce processus pédagogique doit trouver sa concrétisation complète sur cet évènement (délai, sécurité, coût, montage et démontage etc.). Ce travail pédagogique ne saurait cependant être considéré comme portant les caractéristiques d'un projet professionnel.

ARTICLE 2 - PERSONNES RÉFÉRENTES

L'enseignant référent à l'ENSA Normandie, responsable de l'unité d'enseignement « fabrique scénographie » sera responsable de l'encadrement du groupe d'étudiants auprès de la ville de Sotteville-lès-Rouen. Il sera garant de l'assiduité des étudiants et de leur engagement jusqu'à l'achèvement du projet. Il sera, par ailleurs, en charge de l'encadrement pédagogique des étudiants et s'engage à les guider dans leur réflexion de faisabilité du projet (réalisation de prototypes...).

Le scénographe du festival, de l'association Les Plastiqueurs, sera présent, notamment en amont du projet et lors de la réalisation des éléments de scénographie à l'Atelier 231, pour expliquer le contexte général de la scénographie du festival, guider les étudiants vers les bons interlocuteurs et soutenir la faisabilité du projet au regard de son expérience professionnelle. Un régisseur de son équipe assurera l'interface entre les partenaires, notamment en termes de faisabilité et d'approvisionnement en matériaux.

Le directeur technique du festival devra être consulté en amont afin de valider la faisabilité du projet. Il mettra à disposition, au vue de la fiche technique présentée par les étudiants, le personnel nécessaire au montage et au démontage de la scénographie en fonction des éléments fournis en amont et des possibilités du planning général du Festival Viva Cité.

ARTICLE 3 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est d'une durée de 3 ans. Elle porte sur les années 2023, 2024 et 2025. Le projet qu'elle encadre se déroule sur une période de 6 mois chaque année de mi-janvier à mi-juillet, s'étendant donc sur un semestre universitaire.

ARTICLE 4 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PARTENARIAL

La Ville de Sotteville-lès-Rouen, les Plastiqueurs et l'Atelier 231 s'engagent à accompagner la mise en place de ce processus pédagogique en :

- Transmettant les tenants et les aboutissants de la politique culturelle de la ville lors de rencontres à définir,
- Explicitant le cahier des charges aux étudiants concernés par l'intermédiaire du scénographe du festival Viva Cité,
- Participant au jury sélectionnant le projet retenu pour le festival. Le jury est composé de représentants de l'ENSA Normandie, de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, des Plastiqueurs et de l'Atelier 231.
- Permettant aux étudiants de travailler à la réalisation de leur prototype in-situ, dans le périmètre du festival Viva Cité,

Les moyens mis en œuvre se répartissent comme suit :

- Ville : 2500€
 - Contribution aux dépenses matérielles engagées par les Plastiqueurs (contribution dans le cadre de la subvention annuelle versée aux Plastiqueurs)
 - Frais techniques afférents à l'implantation de la scénographie réalisée par les étudiants
 - Contribution aux frais de personnels du régisseur référent du projet
 - Prise en charge des frais de personnel des techniciens

- Atelier 231 : 500€
 - Contributions aux dépenses matérielles engagées par les Plastiqueurs
 - Mise à disposition de locaux

L'ENSA Normandie s'engage à :

- Mettre à la disposition un groupe d'étudiants encadré par un enseignant responsable de l'unité d'enseignement « fabrique scénographie »,
- Participer au jury sélectionnant le projet retenu pour le festival,
- Conduire le projet de scénographie sur le festival Viva Cité à son aboutissement concret durant les éditions 2023, 2024 et 2025 du festival Viva Cité, incluant la réalisation, le montage et le démontage,
- Fournir la matière graphique pour tous les supports de communication libre de droit,
- Respecter les délais inhérents à la bonne marche du festival,
- Participer au financement de cette opération à hauteur de 3000 euros TTC facturés à l'ENSA Normandie par l'association Les Plastiqueurs, en qualité de scénographe du festival et correspondant à :
 - 1500 € de dépenses de matériel transmises par les étudiants de l'ENSA Normandie sous le contrôle de l'enseignant de l'ENSA Normandie responsable du projet
 - 1500 € correspondant à la prestation d'un régisseur référent du projet des étudiants en lien avec le scénographe du Festival Viva Cité.

Les financements seront versés par l'ENSA Normandie selon les modalités suivantes :

- Transmission d'un devis à l'ENSA Normandie avant le début du projet ;
- Présentation d'une facture correspondant au devis et mentionnant le numéro d'engagement juridique.
- Versement de 100 % de la subvention à l'issue du projet.

Ces sommes seront versées par virement sur le compte bancaire de l'association Les Plastiqueurs.

ARTICLE 5 - REPRODUCTION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est entendu que les étudiants de l'ENSA garderont les droits moraux de leur réalisation.

Conformément aux dispositions relatives au droit de reproduction et en dehors des émissions d'informations radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, l'ENSA Normandie en tant que représentant, encadrant et garant du travail de ses étudiants autorise la Ville de Sotteville-lès-Rouen à fixer, reproduire et communiquer à titre gratuit au public les photographies et les films réalisés lors de la présentation de la scénographie concernée sous réserve des conditions suivantes :

Les images et la prise de son seront faites directement par la Ville ou par des personnes mandatées par la Ville. Elles pourront être exploitées et utilisées directement par la Ville ou être cédées à des tiers sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, en Europe, sans limitation de durée, intégralement ou par extrait et notamment, presse, publication, carte postales, affichage, CD, DVD, site internet, galerie photo du site internet (et autres supports de communication numérique), radio, télévision, application de téléphonie, documents institutionnels de la Ville et de ses partenaires. La Ville s'engage à

exploiter et utiliser les photographies et les films uniquement à des fins de valorisation de sa politique culturelle et à mentionner le nom de l'ENSA Normandie sur chaque reproduction.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ / ASSURANCES

L'encadrement des étudiants, de l'enseignant, la vérification de leurs bonnes conditions de déplacement et d'hébergement, le contrôle de leurs capacités physiques et techniques relèvent des obligations de l'ENSA Normandie qui a souscrit toutes assurances, obligatoires et recommandées, couvrant les risques afférents à la réalisation de cette convention pédagogique et expérimentale.

L'ENSA Normandie déclare en outre avoir souscrit une assurance responsabilité civile et avoir souscrit toutes les assurances nécessaires aux dispositifs techniques du projet.

La Ville déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation de la scénographie dans son lieu, notamment en matière de responsabilité civile.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

En cas de non respect de l'ensemble des dispositions énoncées dans la présente convention, les parties pourront la résilier, sans indemnité, sous réserve d'exposer par courrier les motifs de la résiliation et de respecter un préavis de 15 jours à compter de la réception dudit courrier.

ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation qui fera l'objet d'un compte rendu écrit, visé des parties, indiquant précisément l'objet du litige et la position des parties.

Si dans un délai de deux mois à compter de la signature du compte rendu de la réunion de conciliation, le désaccord persiste, les parties ont la faculté de saisir les juridictions pour faire trancher leur différend. Sauf procédure conservatoire ou d'extrême urgence, toute saisine du Tribunal doit être accompagnée du compte rendu de la réunion de conciliation sous peine d'irrecevabilité.

Fait à Sotteville-lès-Rouen en quatre exemplaires originaux, le

La Maire

La Directrice de l'Atelier 231

Luce PANE

Anne LE GOFF

Le Directeur de l'ENSA

Le Président des Plastiqueurs

Raphaël LABRUNYE

Alain PENZES

OBJET : Signature de la convention annuelle 2023 de partenariat avec l'Association Guidoline pour l'animation d'un atelier vélo et la création d'évènements à Sotteville-lès-Rouen

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-63 du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale ;

Vu la délibération n°2022-40 du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais ;

Vu la délibération n°2023-68 du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 9 juin 2022 autorisant la signature de la convention-cadre avec Guidoline pour la période 2022-2024;

Considérant :

- *que la Ville développe une politique ambitieuse en matière de promotion des mobilités douces et actives ;*
- *la nécessité de mettre en œuvre toutes les actions permettant d'accompagner les habitants dans l'usage du vélo et de lever les obstacles financiers, techniques ou encore sociaux et culturels à l'usage du cycle ;*
- *l'opportunité pour la Ville de mettre à disposition des Sottevillais(es) un atelier vélo sur le territoire communal et de créer des animations de sensibilisation à l'usage du cycle en partenariat avec l'association Guidoline ;*

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à :

- signer la convention d'application annuelle 2023 ;
- attribuer à l'association GUIDOLINE une subvention de 5 000€ pour l'année 2023.

Cette somme est inscrite au budget 2022 – Fonctionnement – chapitre 65 : charges de gestion courantes – code nature 6574 : subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

Mme la Maire :

La parole est à Elise Ridel.

Mme RIDEL :

Merci. Depuis fin 2019, la Ville accueille et soutient l'association Guidoline, atelier d'autoréparation vélo, dans le cadre de sa politique en faveur de la ville apaisée et des mobilités durables. Ce partenariat est matérialisé par deux conventions : une convention-cadre pluriannuelle qui court du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2024, qui a été votée l'année dernière et précise les trois domaines de coopération (aider à la mobilité urbaine, favoriser l'économie circulaire et le réemploi, promouvoir et sensibiliser), ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi ; et une convention annuelle d'application, que nous vous proposons de voter aujourd'hui, qui a pour objet

de définir le programme d'action qui répond aux objectifs de la convention-cadre durant cette année 2023. Les exemples du programme d'actions incluent : animations de rue à destination des enfants, un atelier mobile en juin/juillet 2023 pour la Fête du Vélo, des formations à l'entretien vélo pour les animateurs jeunesse. Ainsi, la Ville accompagnera l'association pour la réalisation de ses missions et de son programme d'actions, par une subvention de 5 000 euros ainsi que la mise à disposition de l'atelier.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne). Je crois que l'association Guidoline est très heureuse de l'accueil sottevillais et des moyens que Sotteville met en œuvre par rapport à l'usage de la bicyclette. Quant à nous, nous sommes très heureux de favoriser cet usage.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°55 est adoptée à l'unanimité.



CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION 2023

ENTRE LA VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN ET L'ASSOCIATION GUIDOLINE

Entre

La Ville de Sotteville-lès-Rouen, représentée par sa Maire en exercice, Luce PANE, dûment habilitée par délibération n°2023/ du Conseil municipal du 16 mars 2023, domiciliée place de l'hôtel de Ville BP 19, 76301 SOTTEVILLE-LES-ROUEN CEDEX, ci-après dénommée « la Ville »,

Et

L'Association Guidoline, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, représentée par Madame Elisabeth ELOUARD GRIEU, Présidente en exercice, domiciliée 36-38, rue Molière 76000 ROUEN, ci-après dénommée « l'association »,

Préambule :

La Ville de Sotteville-lès-Rouen développe une politique en faveur de la ville apaisée et des mobilités durables, dont le développement de l'usage du vélo fait partie intégrante. Afin de l'encourager, la Ville appuie son action sur plusieurs axes de travail :

- la mise en place du projet « Ville apaisée » à travers la généralisation des zones 30 sur l'ensemble du territoire communal achevée en décembre 2021,
- La généralisation de doubles sens cyclables avec la réalisation d'un diagnostic en partenariat avec les usagers et les associations,
- la rénovation et le développement d'un réseau de pistes cyclables à travers le projet d'aménagement de trois axes structurants en pistes cyclables (avenue des Canadiens, rue de Paris, chemin de halage) et la création de nouveaux axes fonctionnels vélos,
- l'équipement en dispositifs de stationnement pour le cycle de l'ensemble des bâtiments publics municipaux, et un objectif de pose de 30 arceaux vélo par an jusqu'à fin 2025
- la création d'un moment festif et fédérateur visant à la promotion du vélo dans la Ville.

Consciente que le développement de l'usage du vélo ne peut se concevoir sans un accompagnement des usagers sur le long terme, la Ville de Sotteville-lès-Rouen a décidé de soutenir l'action de Guidoline en proposant à l'association une nouvelle convention permettant de poursuivre l'action partenariale déjà engagée.

Dans une délibération en date du 9 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé de renforcer son partenariat avec GUIDOLINE à travers un accord cadre de partenariat et de développer une stratégie commune en matière de mobilité durable sur la période 2022-2025. Conformément à l'article 4.1 de la convention cadre, une convention annuelle d'application est rédigée afin de définir les modalités techniques et financières de mise en œuvre de cette stratégie.

Il est dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention d'application a pour objet de définir, pour l'année 2023, le programme d'actions répondant aux objectifs de la convention cadre entre la Ville et GUIDOLINE.

Ce programme présente le descriptif des actions proposées conjointement et définit le montant et la participation financière de chaque partie.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 : BILAN PROGRAMME D'ACTIONS 2022 et ACTIONS 2023

1. Développer l'aide à la mobilité urbaine via la gestion, l'animation d'un atelier d'autoréparation de vélos et la vente de vélos d'occasion révisés

Impulsée par la Ville et l'association GUIDOLINE, un service d'autoréparation a été créé en 2019 à Sotteville-lès-Rouen à destination des cyclistes. Il est dénommé « l'Atelier ».

L'objectif de l'Atelier est de lever les obstacles techniques, sociaux et culturels à l'usage du cycle dans la ville. L'ambition de la Ville est de promouvoir les déplacements en vélo et d'apporter un service de réparation aux cyclistes en vue d'augmenter la part modale des cyclistes sur son territoire communal et sur le territoire métropolitain.

Il se situe au 23, rue Pierre Corneille 76300 Sotteville-lès-Rouen, en mitoyenneté de la maison citoyenne au sein du quartier Voltaire/Grenet.

L'ouverture au public se fait prioritairement les mercredis de 9h à 12h ainsi que les vendredis et samedis après-midi de 13h00 à 18h00. Le temps de travail complémentaire sera consacré notamment à l'entretien de l'atelier vélo et à la récupération de matériels permettant d'alimenter l'activité. L'atelier sera fermé 5 semaines par an afin de tenir compte des droits à congés du personnel dédié (les périodes de fermeture seront définies par l'association avec une information préalable de la Ville).

Ce lieu est mis à disposition de l'Association pour ses activités d'atelier vélo et café associatif. Il pourra néanmoins être mis à la disposition de tiers pour d'autres activités. Il est à noter que la gestion du matériel et des stocks liées aux activités de Guidoline sont sous la responsabilité de l'association.

En 2022, 231 adhésions ont été enregistrées. De 14 à 16 personnes par semaines se rendent à l'Atelier.

2. Favoriser l'économie circulaire et le réemploi

Dans son fonctionnement, l'Association favorisera autant que possible le réemploi et promouvra l'économie circulaire, notamment via l'achat, la réutilisation de pièces détachées de seconde main en bon état et la vente de vélos d'occasion.

3. Promouvoir et sensibiliser à la mobilité durable

D'un commun accord, la ville de Sotteville-lès-Rouen et l'association Guidoline ont déterminé une dizaine d'actions et animations à réaliser pour l'année 2022, venant en complément du travail accompli au sein de l'Atelier d'autoréparation.

En 2022, ont ainsi été réalisés les actions suivantes :

- Terracité - 02 avril
- Fête du Jeu - 14 mai Atelier mobile en après-midi
- Vivacité Parking Vélos Sécurisé 24, 25, 26 juin
- Carrefour des associations 20 septembre
- Rue aux enfants - 20 septembre
- Atelier mobile réparation à destination des agents municipaux - 22 juin
- Fourniture d'une flotte de 21 vélos au Service Jeunesse de la ville de Sotteville-lès-Rouen - novembre 2022

Des animations hors site permettent de sensibiliser des publics variés et de créer des temps forts donnant davantage de visibilité aux actions du partenariat Ville / Guidoline.

Le programme d'actions suivant a été identifié pour l'année 2023.

- Atelier mobile en juin/juillet pour la « fête du vélo » avec éventuellement une initiation de la conduite d'un vélo cargo
- Gardiennage de parking vélos avec petit atelier mobile les samedi et dimanche de Vivacité.
- Animations « rue aux enfants »
- Entretien des flottes de vélos municipaux,
- Animation d'un atelier à destination du public du CCAS,
- Formation à l'entretien vélos pour les animateurs jeunesse,
- Participation au projet de jardin partagé de la maison citoyenne.

D'un commun accord et si le besoin s'en fait sentir, la ville de Sotteville-lès-Rouen et l'association Guidoline se laissent la possibilité d'ajuster le programme d'actions exposé ci-dessus afin d'améliorer la promotion de la politique cyclable menée sur le territoire communal.

ARTICLE 4 : MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE

1 : Mise à disposition du local « L'atelier »

La Ville met à disposition de l'Association le local « L'Atelier » sis 23, rue Pierre Corneille 76300 Sotteville-lès-Rouen. Une convention d'occupation temporaire des locaux a alors été conclue en parallèle de cette convention afin de définir les conditions d'utilisation de ces locaux.

Cette convention d'occupation est consentie et acceptée à titre gratuit. La valeur locative de ce local est estimée à 785, 54 euros mensuel (charges comprises), soit 9 426.48 € pour 2023.

Par ailleurs, la Ville pourra ponctuellement mettre à la disposition de l'association du matériel (barrières, tonnelles...) lui permettant de réaliser des animations sur le territoire communal, ainsi que des moyens pour les transports nécessaires à l'activité de l'atelier (récupération de vélos usagés, dépôts en déchetterie...).

2 : Montant de la subvention annuelle

La Ville participera aux missions de l'association Guidoline et à la réalisation du programme d'actions 2023 à hauteur de 5 000€.

La subvention doit être utilisée exclusivement pour la poursuite des objectifs définis ci-avant. En cas de manquement à ses obligations pour l'association, la Ville pourrait solliciter le remboursement total ou partiel des sommes indûment perçues par l'association, par l'émission d'un titre de recettes.

Fait en deux exemplaires à Sotteville-lès-Rouen, le

**Pour la Ville de Sotteville-lès-Rouen,
La Maire,**

Luce PANE

**Pour l'Association GUIDOLINE,
La Présidente,**

Elisabeth ELOUARD GRIEU

OBJET : Périmètre d'infestation par les termites

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L126-4, L126-6 et les articles R 131-1 à R 131-4,

Vu les signalements adressés en mairie le 17 Octobre 2022 par le bailleur ICF Habitat,

Considérant que lorsque dans une commune des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation du conseil municipal, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme,

Considérant que des états parasitaires ont mis en évidence la présence de termites dans deux propriétés situées 473 et 475 rue de Paris,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer les contours du périmètre d'infestation dans les limites telles qu'elles figurent au plan joint soit une partie de l'emprise cadastrée AR0137 propriété de la SNCF supportant deux bâtiments techniques et un transformateur appartenant à la société ENEDIS.
- Et de transmettre sans délai la délibération au préfet en vue de la délimitation définitive de la zone contaminée.

Mme la Maire :

La parole est à Hervé Demorgny.

M. DEMORGNY :

Merci. Lorsque, dans une commune, des foyers de termites sont identifiés, il appartient au Conseil municipal de délibérer en vue de délimiter un projet de périmètre d'infestation. Le préfet détermine ensuite officiellement le périmètre. L'arrêté préfectoral produira ces effets juridiques dès sa notification aux propriétaires concernés et la réalisation des mesures de publicité (affichage, insertion dans la presse légale). Dans le cadre de la vente de huit pavillons situés rue de Paris, appartenant à ICF Novedis, branche immobilière du bailleur social ICF Habitat, des états parasitaires ont été réalisés et ont révélé la présence de termites dans deux d'entre eux, aux numéros 473 et 475. Il est proposé au Conseil municipal de fixer les contours du périmètre d'infestation dans les limites telles qu'elles figurent au plan joint, soit une partie de l'emprise cadastrée AR0137, propriété de la SNCF supportant deux bâtiments techniques et un transformateur appartenant à la société Enedis, et de transmettre sans délai la délibération au préfet en vue de la délimitation définitive de la zone contaminée.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

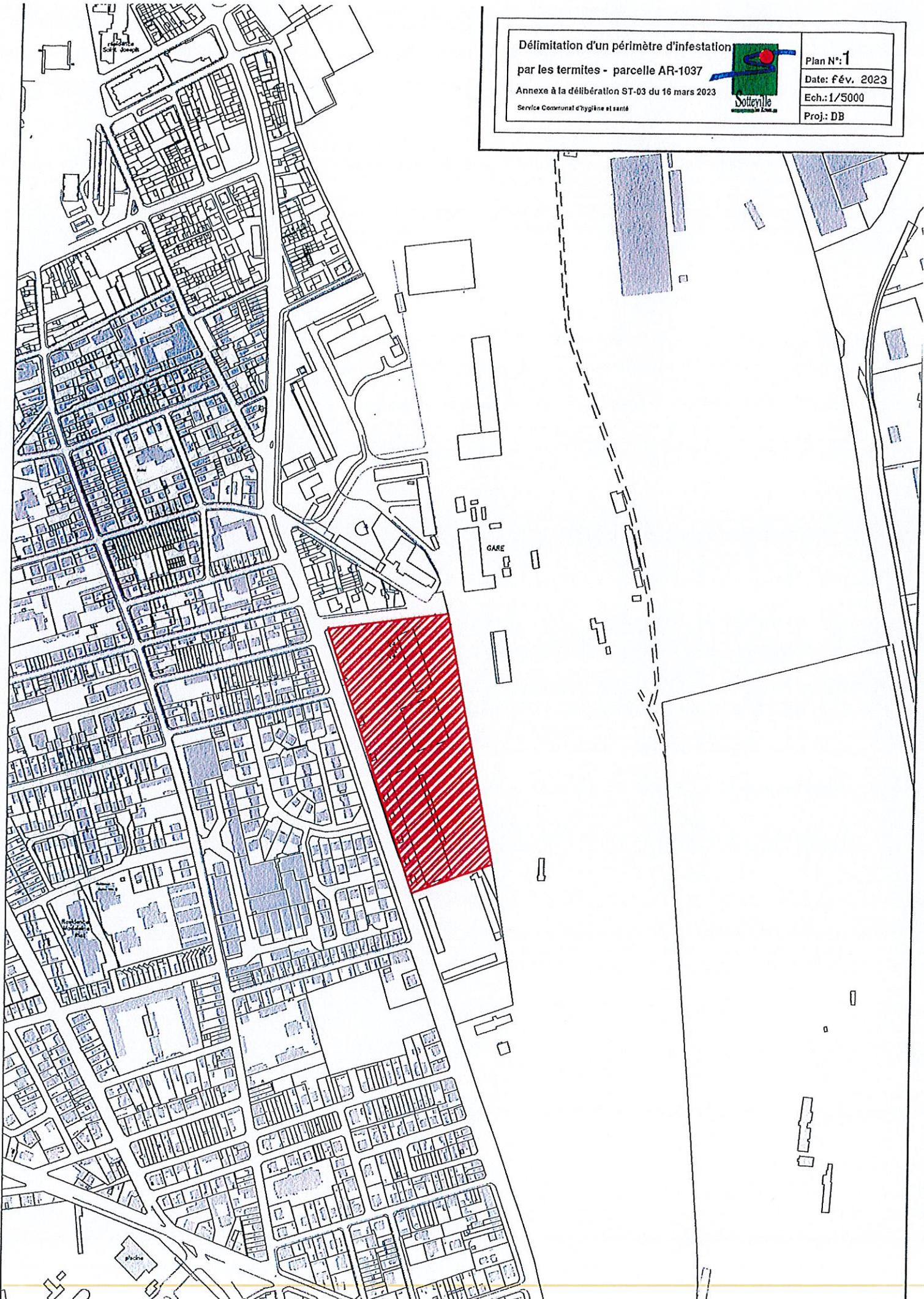
Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°56 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

Vous avez tous saisi qu'il était important que nous prenions ces mesures très rapidement afin d'éradiquer ces parasites. Je vous remercie pour votre vote.



Délimitation d'un périmètre d'infestation

par les termites - parcelle AR-1037

Annexe à la délibération ST-03 du 16 mars 2023

Service Communal d'Hygiène et santé



Plan N°: 1

Date: fév. 2023

Ech.: 1/5000

Proj.: DB

OBJET : Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter de 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1407 bis, 232 et 1639A bis du Code Général des Impôts,

Considérant qu'afin de lutter contre la vacance anormalement longue des logements, certaines communes ont la possibilité d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), ou plus précisément, d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Considérant que Sotteville-lès-Rouen est éligible à ce dispositif, car elle ne figure pas en « zone tendue » et qu'elle n'est donc pas concernée par la taxe sur les logements vacants (TLV).

Considérant que les logements concernés par cette taxe doivent être habitables et non meublés ; que sont exonérés les logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte qui sont destinés à être attribués sous conditions de ressources.

Considérant que cette taxe est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur du bail à construction ou à réhabilitation ou de l'emphytéote qui dispose du local depuis le début de la période de vacance ;

Considérant que la taxe est due quand le logement est vacant depuis plus de deux ans consécutifs au 1er janvier de l'année d'imposition.

Considérant qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité ;

Considérant que la Métropole a instauré sur son territoire cette même taxe, que le taux appliqué par la Métropole est de 8,35%, et qu'en vertu d'un principe de subsidiarité, cette recette disparaîtra des ressources métropolitaine avec la mise en application de la présente délibération;

Considérant que le taux de taxe d'habitation à Sotteville lès-Rouen est de 25,52% ;

Considérant que cette délibération doit être prise avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante et qu'elle demeurera valable tant qu'elle n'aura pas été rapportée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Mme la Maire :

La parole est à Alexis Ragache.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. Là encore, si j'évoque la question des taxes, contrairement à mon collègue Pierre Carel, c'est que cette taxe constitue plus un levier pour lutter contre la vacance longue des logements qu'un levier utile d'un point de vue fiscal. Il est difficile d'estimer les recettes qui pourraient revenir à la Ville. Je rappelle que cette taxe des logements vacants, liée aux résidences secondaires et qui ne concerne pas les logements sociaux, mais uniquement les propriétés privées, était jusqu'à présent perçue par la Métropole Rouen Normandie, qui l'avait instaurée. Nous avons cependant la possibilité de la reprendre à notre compte. Le taux de cette taxe est calculé sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires – je rappelle que nous ne la payons plus sur les résidences principales. Le taux concernant la Métropole était de 8,35 % ; à Sotteville, il est de 25,52 %, donc plus incitatif afin de donner envie aux propriétaires de remettre leur bien sur le marché. C'est donc un outil complémentaire dans la lutte contre les biens en état d'abandon. Nous avons été précurseurs sur la mise en place de cette procédure, que vous connaissez bien, mais il s'agit d'une procédure longue, comme souvent dès qu'il est question du droit de propriété. Pour les voisins, les nuisances demeurent jusqu'à ce que la procédure aboutisse. Nous espérons en tout cas que cette taxe soit une incitation fiscale suffisamment forte qui permette de diminuer le nombre de ces propriétés dégradées.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne). Nous en avons parlé au cours de la Commission des finances.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°57 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Modulation de l'exonération de taxe foncière de 2 ans pour les constructions nouvelles à compter de 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1383 et 1639A bis du Code Général des Impôts,

Vu les articles L301-1 à L301-6 du Code de la Construction et de l'Habitat,

Considérant que le premier alinéa de l'article 1383 du code général des impôts prévoit que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement ;

Considérant que, selon le deuxième alinéa de ce même article, la commune peut limiter l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90% de la base imposable, et que ce faisant, la Ville bénéficierait dès l'année suivant l'achèvement des travaux d'une part du produit fiscal issu de ces nouvelles constructions ; considérant que limiter l'exonération à 40% de la base imposable est le choix qui assure la plus grande rentabilité de la mesure ;

Considérant que la Ville peut faire le choix d'appliquer cette limitation d'exonération à l'ensemble des immeubles d'habitation, ou de n'appliquer cette limitation d'exonération qu'aux seuls immeubles non financés par des prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L301-1 à L301-6 du code de la construction et de l'habitation ou par des prêts conventionnés ;

Considérant qu'au-delà d'une recette fiscale, la limitation de cette exonération a une portée dissuasive à l'encontre des grands opérateurs immobiliers privés mais qu'il serait cependant malvenu de freiner les politiques d'aides au logement existantes telles que celles versées par l'agence nationale de l'habitat ;

Considérant que la mesure ne s'appliquera pleinement qu'en 2025, étant donné qu'en 2024, les logements achevés en 2022 continueront de bénéficier d'une exonération totale ;

Considérant que cette délibération doit être prise avant le 1er octobre pour être applicable à compter de l'année suivante aux logements qui auront été achevés au plus tard le 31 décembre ;

Considérant qu'elle demeurera valable tant qu'elle n'aura pas été rapportée.

Il est proposé au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de Construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts

aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du Code de la construction et de l'Habitation ou de prêts conventionnés.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Les constructions nouvelles sont habituellement exonérées de taxe foncière les deux premières années de leur achèvement. Les communes ont la possibilité de limiter cette exonération en partie, jusqu'à 40 % de la base imposable. C'est ce que nous vous proposons d'acter aujourd'hui, sachant que les logements sociaux bénéficient d'autres dispositions qui leur assurent une exonération beaucoup plus longue, et que nous vous proposons d'exclure du champ de cette délibération, et donc de maintenir dans l'exonération, les logements nouveaux financés au moyen de prêts aidés de l'État ou de prêts conventionnés.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne). Nous en avons également parlé au cours de la commission des Finances.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°58 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Tarifs municipaux – Dispositifs enfance-jeunesse et Conservatoire à rayonnement communal (CRC) de musique et de danse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006, mettant fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2002, relative aux tarifs de l'Ecole de musique et de danse ;

Vu la délibération n°2014-44 du Conseil municipal du 17 avril 2014, relative à la participation des familles pour les mini-séjours des accueils de loisirs ou de City vacances ;

Vu la délibération n°2015-26 du Conseil municipal du 2 avril 2015, relative au mode de calcul et à la définition des tranches des quotients familiaux ;

Vu la délibération n°2019-37 du Conseil municipal du 14 mars 2019, relative aux tarifs de séjours de vacances pour l'été ;

Vu la délibération n°2019-49 du Conseil municipal du 13 juin 2019, relatives aux tarifs municipaux des accueils périscolaires et extrascolaires au 1^{er} septembre 2019 ;

Considérant :

- la volonté de la collectivité d'introduire davantage d'équité sociale dans les tarifs des dispositifs enfance-jeunesse et du Conservatoire à rayonnement communal (CRC), pour favoriser l'accès de tous et la contribution de chacun en fonction de ses capacités ;
- la demande de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles (DRAC) de procéder à une modulation de tarifs pour le CRC ;
- le souhait de présenter aux familles une grille tarifaire cohérente entre les différentes prestations municipales ;

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer le principe d'une modulation des tarifs enfance-jeunesse en fonction du Quotient Familial (QF) et d'étendre ce principe de modulation au QF pour les tarifs du CRC.

Le quotient familial de référence est celui de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), lorsqu'il existe. En l'absence de dossier CAF, le QF est calculé selon les mêmes modalités de calcul, à savoir :

$$\frac{1}{12}^{\text{ème}} \text{ des Ressources imposables de l'année (moins abattements sociaux)} + \text{ Prestations sociales mensuelles} = \text{QF}$$

Nombre de parts

Le nombre de part dépend de la composition familiale :

Couple ou personne isolée : 2

+ 1^{er} enfant à charge* : 0,5

+ 2^{ème} enfant à charge* : 0,5

+ 3^{ème} enfant à charge* : 1

+ Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé* : 0,5

*Enfants à charge bénéficiaires de prestations familiales

Il est ensuite proposé au Conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants, en fonction du Quotient Familial (QF), à partir du 1^{er} septembre 2023 :

| ACCUEILS PERISCOLAIRES EXTRASCOLAIRES SOTTEVILLAIS | T1 QF<150 | T2 151- 350 | T3 351- 550 | T4 551- 750 | T5 751- 950 | T6 951- 1150 | T7 1151- 1350 | T8 1351- 1600 | T9 >1600 |
|--|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| Garderie du matin | 0,00€ | 1,00€ | 1,30€ | 1,60€ | 1,90€ | 2,20€ | 2,40€ | 2,50€ | 2,60€ |
| Garderie du soir | 0,00€ | 2,00€ | 2,30€ | 2,60€ | 2,90€ | 3,20€ | 3,30€ | 3,40€ | 3,50€ |
| Restauration | 0,00€ | 0,50€ | 1,30€ | 2,00€ | 2,70€ | 3,20€ | 3,60€ | 4,00€ | 4,50€ |
| Accueil de loisirs mercredi matin | 0,00€ | 2,50€ | 3,30€ | 4,10€ | 4,90€ | 5,70€ | 6,50€ | 7,00€ | 7,50€ |
| Accueil de loisirs journée 1 ^{er} enfant inscrit (maternelles, élémentaires, jeunes) | 0,00€ | 3,00€ | 4,00€ | 5,50€ | 8,00€ | 11,00€ | 14,00€ | 16,00€ | 18,00€ |
| Accueil de loisirs journée 2 ^{ème} enfant inscrit | 0,00€ | 2,70€ | 3,60€ | 4,95€ | 7,20€ | 9,90€ | 12,60€ | 14,40€ | 16,20€ |

| | | | | | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Accueil de loisirs journée 3 ^{ème} enfant inscrit | 0,00€ | 2,40€ | 3,20€ | 4,40€ | 6,40€ | 8,80€ | 11,30€ | 12,80€ | 14,60€ |
| Nuitée mini- séjour (maternelles, élémentaires, jeunes) | 0,00€ | 7,00€ | 8,00€ | 9,00€ | 10,00€ | 11,00€ | 12,00€ | 13,00€ | 14,00€ |
| Centre de vacances | 0,00€ | 200€ | 250€ | 300€ | 350€ | 400€ | 450€ | 500€ | 550€ |

| ACCUEILS PERISCOLAIRES EXTRASCOLAIRES HORS COMMUNE | QF < 750 | 751-1350 | QF > 1350 |
|--|----------|----------|-----------|
| Garderie du matin | 2,60€ | 2,80€ | 3,00€ |
| Garderie du soir | 3,60€ | 3,80€ | 4,00€ |
| Restauration | 3,50€ | 4,00€ | 5,00€ |
| Accueil de loisirs mercredi matin | 6,50€ | 7,50€ | 9,50€ |
| Accueil de loisirs journée 1 ^{er} enfant inscrit (maternelles, élémentaires, jeunes) | 16,00€ | 18,00€ | 20,00€ |
| Accueil de loisirs journée 2 ^{ème} enfant inscrit (maternelles, élémentaires, jeunes) | 14,40€ | 16,20€ | 18,20€ |
| Accueil de loisirs journée 3 ^{ème} enfant inscrit (maternelles, élémentaires, jeunes) | 12,80€ | 14,60€ | 16,40€ |
| Nuitée mini-séjour (maternelles, élémentaires, jeunes) | 13,00€ | 14,00€ | 15,00€ |
| Centre de vacances | 500€ | 600€ | 700€ |

Exception : Les enfants hors commune, scolarisés à Sotteville-lès-Rouen sur orientation pédagogique de l'Education nationale (ULIS, UPE2A...), bénéficient à titre dérogatoire des tarifs modulés en fonction du quotient familial pour les accueils périscolaires du matin, du midi et du soir. Les familles doivent en revanche s'acquitter du tarif hors commune pour les accueils de loisirs du mercredi et des vacances.

| CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL | QF < 750 | 751-1350 | QF > 1350 | Hors commune |
|---|----------|----------|-----------|-----------------|
| Cursus | 120 € | 150 € | 180 € | 330 € |
| Location instrument | 70 € | 90 € | 110 € | 110 € |

| | | | | |
|---------------------------|------|------|------|------|
| Eveil ou initiation | 40 € | 55 € | 70 € | 90 € |
| Chorale ou orchestre seul | 50 € | 50 € | 50 € | 50 € |

La présente délibération annule les décisions antérieures concernant les tarifs de l'ensemble des prestations sus-mentionnées.

Mme la Maire :

La parole est à Laurence Renou.

Mme RENOU :

Je vais commencer la présentation, qu'Edwige Pannier complétera pour la partie qui la concerne. Les tarifs de la restauration scolaire et des accueils péri- et extrascolaires n'ont pas été revus depuis 2018. L'évolution de la composition de la population sottevillaise et le contexte économique fragilisant encore les plus modestes nous ont conduits à retravailler notre grille tarifaire, guidée par un souci d'équité sociale. À l'analyse, près de la moitié des familles inscrites à ces services relèvent d'un QF inférieur ou égal à 750. Il s'agit d'une valeur de référence qui correspond à un niveau de revenus et de vie très modeste, et qui déclenche pour la CAF le dispositif d'aide sociale aux familles. Il nous a donc, à nous aussi, servi de référence. À l'autre bout de notre grille actuelle, 25 % au moins des familles, et sans doute 30 % des familles, en incluant les familles aisées ne déclarant par leur quotient familial car elles se savent au-delà de tout tarif préférentiel, se situent dans cette tranche de QF supérieure à 1 150, qui recouvre des réalités très différentes.

Nous avons donc, après étude et comparatif avec les communes environnantes, et s'agissant de la restauration scolaire, qui représente la majorité des factures, créé deux tranches supplémentaires dans la partie supérieure de l'éventail des revenus, et augmenté le tarif pour les tranches 7 à 9, tarif qui reste cependant nettement inférieur au prix coûtant. Les tarifs ont été maintenus pour les tranches intermédiaires, et les tarifs des tranches 2 à 4 ont été baissés. La gratuité a été maintenue pour la première tranche.

S'agissant de l'accueil périscolaire : pour l'accueil du matin, dont nous savions qu'il entraînait un coût relativement élevé, héritage de la situation précédente, lorsque l'accueil périscolaire était géré par des associations, nous avons procédé à une baisse quasi générale sur tous les tarifs, mais de manière différenciée. Ainsi, la baisse est plus conséquente pour les premières tranches, tandis que le tarif est maintenu pour la tranche la plus élevée.

En ce qui concerne l'accueil du soir, les tarifs restent dans l'ensemble stables, avec un lissage sur les tranches 7 et 8. Si l'exposé s'avère quelque peu technique, les réalités sur le terrain ne le sont aucunement. Pour l'accueil de loisirs du mercredi, et l'accueil à la journée pour les vacances, les tarifs restent inchangés sauf pour un lissage en fin de grille, et une augmentation pour la seule tranche supérieure.

Je me tourne à présent vers le groupe Ensemble pour Sotteville afin de les remercier de leurs suggestions pertinentes évoquées en commission des Finances. Nos échanges nous ont permis de

corriger la première version de la grille afin de maintenir la dégressivité pour le deuxième enfant et les suivants.

Enfin, nous avons abrogé le système de tarif au forfait pour le tarif des mini-séjours, dispositif qui permet un vrai départ en vacances pour tous les enfants. Nous proposons de le remplacer par un tarif par nuitée, modulé en fonction du QF, ce qui conduira à diminuer sensiblement le coût pour les tranches les plus basses de notre grille tarifaire.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour cette présentation des nouveaux tarifs municipaux pour l'enfance et la jeunesse. Je passe la parole à Edwige Pannier pour la présentation des nouveaux tarifs du conservatoire.

Mme PANNIER :

Merci. Les tarifs du conservatoire n'ont pas été revus depuis 2002. Comme pour les dispositifs enfance/jeunesse, la modulation des tarifs du conservatoire prend appui sur le quotient familial de la CAF et répond ainsi à la demande de la Direction régionale des Affaires culturelles. Une étude préalable a été faite pour comparer les différents tarifs des autres communes. Trois tranches sont proposées pour les Sottevillais, ainsi qu'un tarif hors commune. Ces trois tranches paraissent suffisamment équitables et lisibles. Une harmonisation du prix de location des instruments a été effectuée, avec un prix moyen établi en fonction du quotient familial. Il est proposé quel que soit l'instrument pratiqué. Pour un quotient familial inférieur à 750, il est procédé à une diminution des factures. Pour les QF situés entre 750 et 1350, le prix est maintenu à l'identique. Une augmentation mesurée aura lieu pour les QF supérieurs à 1 350 et les forfaits hors commune. Ces nouveaux tarifs annulent toutes les dispositions antérieures, et rentreront en vigueur le 1^{er} septembre 2023 pour le Conservatoire ainsi que l'ensemble des changements de tarifs. Merci.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°59 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Rapports sur le prix et la qualité des services Communautaires Eau Potable et Assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie - Exercice 2021

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi « Barnier » relative au renforcement de la protection de l'environnement, et l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Métropole Rouen Normandie a élaboré son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et son rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2021 et les a transmis à la Ville,

Considérant que ces rapports ont été présentés en Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 6 mars 2023,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'en prendre connaissance,

Mme la Maire :

La parole est à Gérard Guillope.

M. GUILLOPE :

Merci. Ces deux rapports, qui couvrent l'année 2021, ont été présentés à la Commission consultative des services publics locaux le 6 mars dernier. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, la Métropole est compétente pour la production et la distribution de l'eau potable, mais également pour la protection de la ressource, pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, et pour le contrôle des dispositifs autonomes de l'assainissement non collectif. L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Le service public de l'eau, de la collecte et du traitement des eaux usées a été maintenu. La Métropole a réalisé de nombreux travaux malgré l'instabilité du contexte sanitaire.

1) Le service de l'eau

À l'échelle de la métropole, le nombre d'abonnés a augmenté de 5 828. Les volumes d'eau distribués ont diminué de 1,8 % et ceux consommés ont augmenté de 1,6 %. Les pertes sur les 2 927 kilomètres de réseau ont diminué de 2,7 %, pour un rendement approchant les 84 %. Le réseau de notre ville est de 122,414 kilomètres, avec 8 124 branchements, dont 24 nouveaux en 2021. Il n'y a plus de branchement plomb. Les canalisations et les branchements de l'avenue de la Libération ont été renouvelés en 2021.

2) La ressource en eau

Les volumes d'eau prélevés sur la métropole ont diminué de 2,75 % en 5 ans. Cette baisse est liée à l'amélioration du rendement du réseau. L'eau distribuée en 2021 est reconnue de bonne qualité. 100 % des prélèvements sont conformes pour les paramètres bactériologiques et 98,92 % de ces prélèvements sont conformes pour les paramètres physico-chimiques.

3) *Les travaux sur les réseaux et ouvrages*

Des travaux ont été menés à l'usine de La Jatte pour renouveler le procédé de filtration, pour 3 millions d'euros. Une dizaine de kilomètres de canalisations ont été posés dans les secteurs Yainville-Duclair et Canteleu-Quevillon.

4) *L'assainissement*

Les eaux usées de notre commune sont traitées par la station d'épuration Émeraude de Petit-Quevilly. La Métropole traite les eaux de 35 communes, dont 6 communes extérieures, dans 21 stations d'épuration. Elle entretient un réseau de 2 200 kilomètres de canalisations, dont 66 % est constitué en réseau séparatif eaux pluviales / eaux usées qui facilite le traitement. En 2021, la Métropole a réalisé 23 chantiers pour 6,4 millions d'euros. Il n'y a pas eu de grands travaux sur notre commune. Des branchements ont été réparés ou remplacés rue Condorcet et rue Gabriel-Méret.

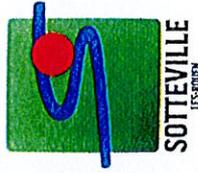
5) *Le prix du service de l'eau et de l'assainissement*

En moyenne, sur la métropole, le prix de l'eau a augmenté de 2,03 % en 2021. Il avait augmenté de 2,02 % en 2020. À Sotteville, le rapport est à peu près identique : les prix ont augmenté de 2 % en 2021, et de 1,99 % en 2020. Le prix du mètre cube d'eau est passé de 3,76 euros à 3,83 euros sur notre commune.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Étant donné qu'il s'agit d'un rapport, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote. Certains souhaitent-ils s'exprimer ? (Personne). La question du traitement de l'eau est très importante, car nous ne connaissons pas notre niveau de vie, de sécurité sanitaire, ni de qualité de notre cadre de vie sans ces équipements, ce fonctionnement ni ce traitement. Quand on ouvre le robinet, cela nous paraît aussi normal que de respirer, alors qu'il s'agit du fruit d'un travail en société, qui relève du service public et qui fait l'objet d'une veille permanente pour ne jamais causer d'intoxication ou d'empoisonnement. C'est un vrai sujet, qui n'est pas que technique. Je le dirai à nouveau dans le cadre du second rapport, concernant les déchets : un travail très important est effectué. Nous, élus, en avons conscience, mais nous devons le rappeler sans cesse à nos concitoyens.

Le Conseil Municipal reconnaît avoir reçu communication du Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable et du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie -Exercice 2021.

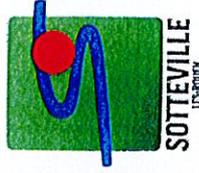


Commission consultative des services publics locaux

Séance du lundi 6 mars 2023

Présentation des exercices 2021

- Services communaux Eau Assainissement



Services communautaires

Eau et Assainissement

Les compétences de la Métropole, au 1^{er} janvier 2021, exercé sur 71 communes et 501 431 hab.

EAU

- production et distribution de l'eau potable,
- protection des ressources et le renforcement de la sécurité de l'alimentation
- l'établissement et la mise à jour du schéma de distribution d'eau potable

ASSAINISSEMENT

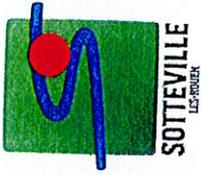
- **Assainissement collectif** : collecte et transport des eaux usées, épuration et élimination des boues, contrôles des raccordements au réseau public

- **Assainissement non collectif** : contrôle des dispositifs autonome

Le pouvoir de police spéciale dans le domaine de l'assainissement relève de la compétence des maires
(cf. arrêté métropolitain du 17 décembre 2020)

C'est aussi

- La lutte contre les ruissellements et les rivières
- La gestion des eaux pluviales urbaines
- La gestion du grand cycle de l'eau à l'échelle des bassins-versants



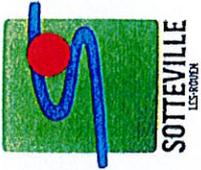
Faits marquants de l'année 2021

Certification qualité des régies

- Régie de l'assainissement : ISO 14 001 – renouvellement pour 3 ans
- Régie de l'Eau : ISO 9001 – poursuite de la mise à jour du périmètre et du référentiel

Crise sanitaire de la COVID19

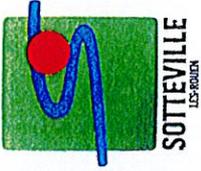
- **Maintien du service public de l'eau et de la collecte et traitement des eaux usées**
- **Impact de la crise sanitaire**
 - Interdiction des épandages des boues des stations non hygiénisées (déshydratation et incinération des boues) comme en 2020
 - Malgré le contexte sanitaire encore instable en 2021, la Métropole a réalisé de nombreux travaux



Volet EAU

Présentation

- Chiffres clés
- Ressource en eau
- Travaux sur les réseaux et les ouvrages



Service de l'EAU

- Nombre d'abonnés : 206 378 pour 501 111 habitants (+ 5 828 abonnés)
- Volumes distribués : 31 186 781m³/an, en diminution de 1,8%
- Volumes consommés autorisés : 26 027 289m³/an, en hausse de 1,6%
- 2 927 km de réseau
 - Rendement du réseau : 83,56%, en augmentation de 2,7 points
 - Indice linéaire de perte ILP : 4,83 m³/km/jour, amélioration de 18,6% sur la période 2017/2021
- Organisation des services depuis janvier 2021 :
 - 1 service Régie exploité directement par la Métropole – Service Rouen-Eibeuf (40 communes)
 - 1 service exploité en Régie sous contrat de Prestation de Service (31 communes) : PS Nord-Ouest 2021 - titulaire Veolia Eau

Pour Sotteville-Lès-Rouen

- ☐ Consommation : 1 645 648m³/an
- ☐ Réseaux : 122,414 km
 - Branchements : 8 124 dont 24 nouveaux branchement en 2021
 - Aucun branchement plomb
 - Nombre de fuites : 17 (canalisations) et 29 (branchements)
 - Travaux avenue de la Libération : renouvellement des canalisations et branchements associés

La ressource en eau

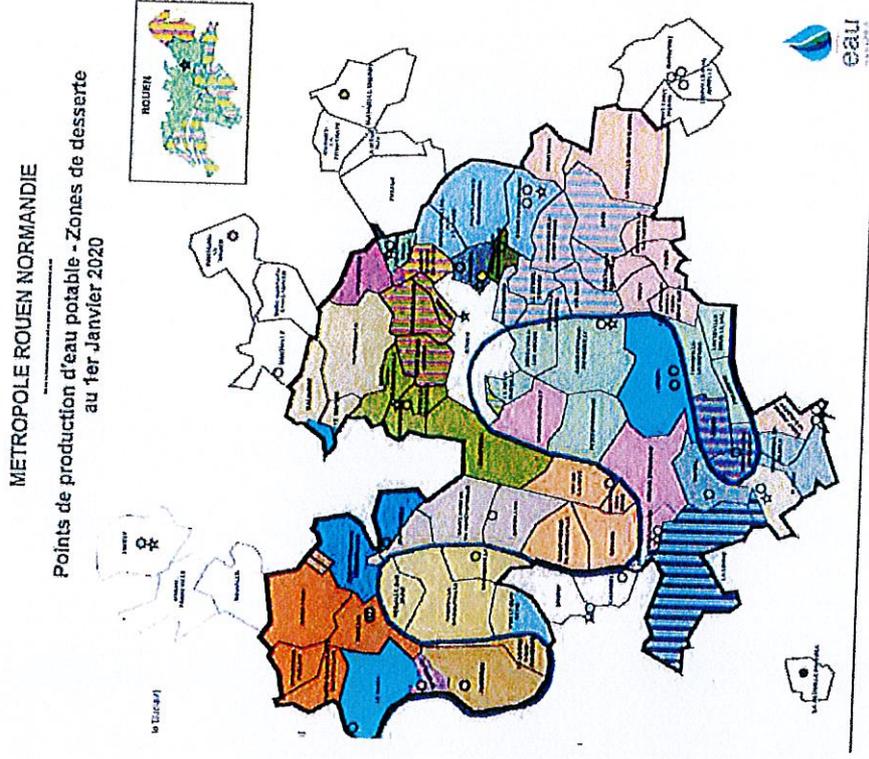
Qualité des eaux brutes

- Production issue de 27 ressources MRN (champs captant) et 7 ressources externes (achat eau)
- Baisse des volumes prélevés sur MRN : -2,75% en 5 ans (liée notamment à l'amélioration du rendement du réseau et indice linéaire des pertes)

Recherche en eau

Recherche de nouvelles ressources potentielle pour répondre aux besoins en eau à long terme : ont été identifiés 13 à 14 secteurs hors vallée de la Seine, susceptibles de pouvoir répondre partiellement aux attentes de la Métropole, et quatre zones dans la vallée du fleuve, avec un potentiel a priori suffisant pour pouvoir espérer atteindre l'objectif des 50 000 m³/jour par site.

Les investigations géologiques et les essais de pompage afin de déterminer les capacités de production et les qualités d'eau se sont terminés en juin 2022.



-  Rouen La Jatte (Captages de Fontaine et usine de La Jatte)
-  Captage d'eau
-  Usine de traitement de l'eau
-  Périmètre de la METROPOLE

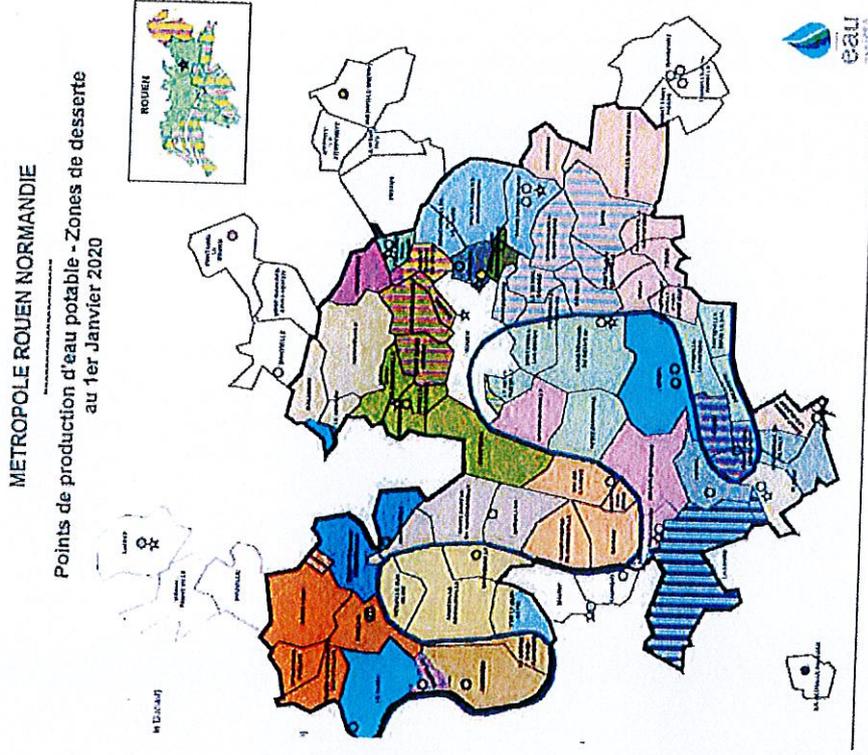
La ressource en eau

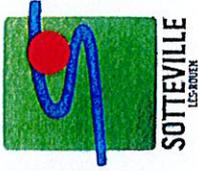
Qualités des eaux distribuées en 2021

- Paramètres bactériologiques : 100 % des prélèvements conformes
- Paramètres physico-chimiques : 98,92 % des prélèvements conformes

Incendie des sites de LUBRIZOL et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen,

- des suivis renforcés ont été effectués jusqu'en juin 2020,
- Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.





Travaux sur les réseaux et ouvrages

La Métropole est en charge de gérer les réseaux et ouvrages nécessaires à la production / distribution de l'eau potable et à la collecte et au traitement des eaux usées et pluviales. Dans ce cadre, chaque année elle réalise les travaux d'extension, de mise à niveau ou de renouvellement nécessaires.

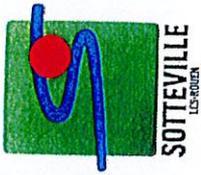
On peut notamment citer :

➤ **Dans le domaine de l'eau potable des traitement :**

- Usine de la JATTE - Renouvellement du procédé d'ultrafiltration pour un montant total de 3M€
- mise en service en novembre 2021 de l'interconnexion Yainville - Duclair après la pose de 5,75 km de canalisations et réalisation d'une station de surpression
- le démarrage de l'interconnexion de Canteleu-Quevillon, dans le cadre de la dérogation sur le captage de Quevillon (Triazines) avec la pose de 4,5 km de canalisation pour une mise en service

Pour Sotteville-Lès-Rouen

- Travaux sur l'avenue de la Libération : renouvellement des canalisations et branchements associés

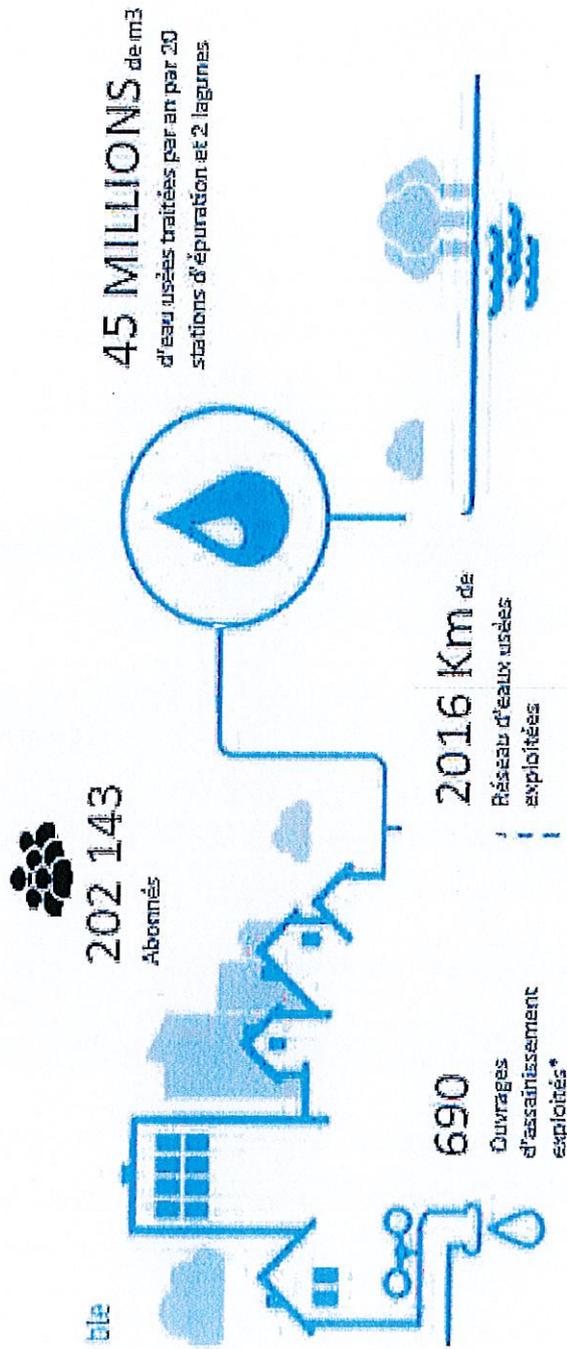


Volet ASSAINISSEMENT

Présentation

- Chiffres clés
- Travaux 2021
- Indicateurs financiers

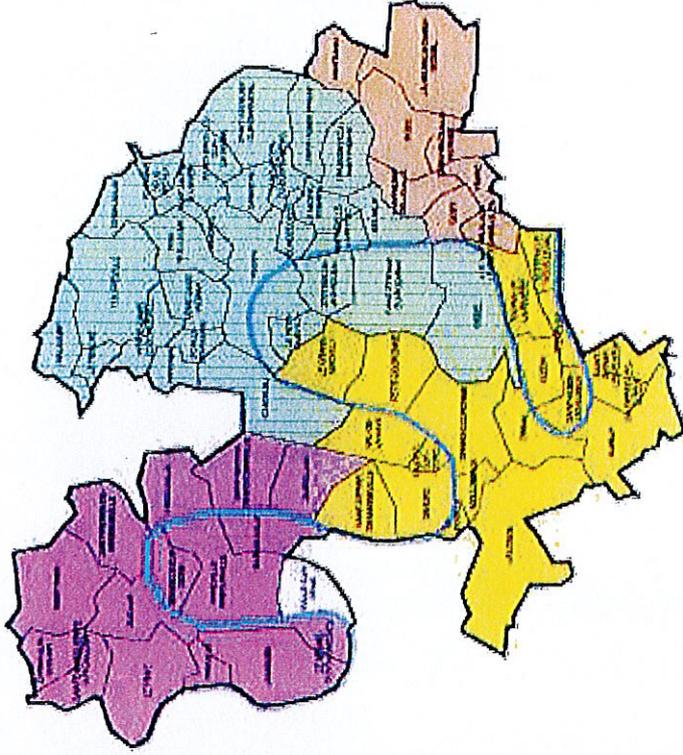
Assainissement



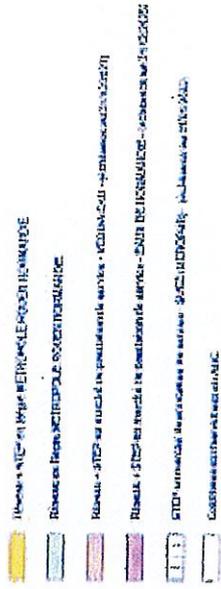
* Postes de relèvement, bassins enterrés de stockage et chambres à sable

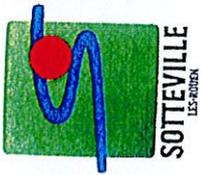
Mode de gestion

MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT au 1er Janvier 2021



- Le service public de l'Assainissement est géré selon 2 modes d'exploitation :
- en régie
 - via des contrats de prestation de service :
 - Marché d'exploitation des systèmes d'assainissement Plateau Est
 - Marché l'exploitation des systèmes d'assainissement– Secteur Ouest
 - Marché de prestation de service de la station d'épuration Emerald



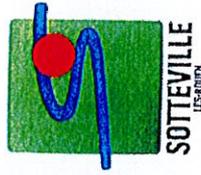


Travaux 2021

23 chantiers pour plus de 6,4 M€ HT (travaux d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux et de construction d'ouvrage de de régulation des eaux pluviales) : le plus important concernant l'esplanade Saint Gervais pour étendre le réseau pour permettre assainissement collectif de la foire Saint Romain 1,8M

- Pas de gros travaux spécifiques sur Sotteville
- Travaux de renouvellement ou de réhabilitation dans le cadre de l'exploitation des réseaux

| | | |
|----------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Sotteville-les Rouen | 8 rue J. M. A. de Condorcet | Réfection réseau |
| Sotteville-les Rouen | 12 rue G. Menet | Remplacement suite casse AEP |



Prix du service de l'eau et de l'assainissement

Facture moyenne pondérée par la population de 120 m³ (en TTC),

- 2020 : 436,54 € soit 3,64 €/m³
- 2021 : 445,35 € soit 3,71 €/m³
- 2022 : 454,38 € soit 3,79 €/m³

Soit une hausse de 2.03 %, décomposée comme suit pour chaque part de la facture 2020/2021:

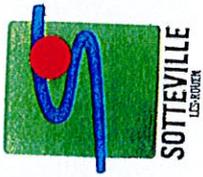
- Part « eau » : + 2,50 %
- Part « assainissement » : + 2,50 %
- Part « autres organismes » : + 0,6%

En matière d'assainissement, les tarifs sont désormais harmonisés. Une hausse a été décidée afin de permettre le financement des importants programmes d'investissements 2017-2030 de gestion patrimoniale des réseaux et ouvrages, de mise en conformité des systèmes d'assainissement, de protection et de sécurisation de l'alimentation en eau potable, programmes qui ont notamment fait l'objet de la contractualisation « Métropole 2030 » avec l'Agence de l'Eau et l'État en 2017

Pour Sotteville-Lès-Rouen :

Hausse de la facture 2021/2022 : + 2 %

- Au 1^{er} janvier 2020 : 442,78 € soit 3,69 €/m³
- Au 1^{er} janvier 2021 : 451.59 € soit 3.76 €/m³
- Au 1^{er} janvier 2022 : 460,63 € soit 3.83 €/m³



Echanges

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la quantité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés -Exercice 2021

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Métropole Rouen Normandie a adressé à la Ville de Sotteville-lès-Rouen son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021,

Considérant que ce rapport a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 6 mars 2023,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'en prendre connaissance,

Mme la Maire :

La parole est à Gérard GUILLOPÉ.

M. GUILLOPÉ :

Ce rapport sur les déchets ménagers et de l'exercice 2021 comporte quatre chapitres principaux : la prévention, la collecte, le traitement, et les indicateurs financiers.

1) La prévention

La Métropole comptait 499 830 habitants au 1^{er} janvier 2021, en hausse de 2 650. L'objectif de réduction des déchets ménagers était de -10 % en 2020, par rapport à 2010, et sera de -15 % en 2030, toujours par rapport à 2010. La production de déchets a augmenté entre 2020 et 2021 de 5,41 %, ce qui représente 31,260 kilogrammes par habitant, pour une production totale de 608,22 kilogrammes par habitant. La part des déchets recyclables a augmenté de 7,81 % entre 2011 et 2021. La Métropole a défini les thématiques de son programme local de prévention des déchets ménagers, qui reprend des actions pour réduire les déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, et améliorer les performances de tri. Le plan « Réduisons les déchets à la source » sera proposé au Conseil métropolitain cette année.

2) Le bilan de la collecte des déchets

Le total des déchets collectés en 2021 est de 304 008 tonnes, soit 17 168 tonnes de plus qu'en 2020, ce qui représente une augmentation de 6 %. Les ordures ménagères résiduelles ont augmenté légèrement de 0,73 %, à 278,300 kilogrammes par habitant. Les déchets ménagers recyclables sont en augmentation de 4,26 %, à 46,04 kilogrammes par habitant. Le verre est en augmentation de 0,76 %, à 22,49 kilogrammes par habitant. Les encombrants et dépôts sauvages diminuent de 3,84 %, à 13,03 kilogrammes par habitant. Les déchets végétaux augmentent de 7%, à 57,4 kilogrammes par habitant. L'amiante collecté sur un site adapté à Petit-Quevilly est en augmentation de 32,43 %, à 245 tonnes. Le volume des déchets collectés dans les déchèteries est de 94 593 tonnes, soit 15,2 % d'augmentation. Les recettes générées par l'accès professionnel se montent à 221 360 euros, soit une augmentation de 20,5 %, puisque les professionnels payent lorsqu'ils viennent déposer des déchets dans les déchèteries.

3) Le traitement des déchets

C'est le Smédar qui traite et valorise les déchets métropolitains sur son site de Grand-Quevilly, et sur deux plateformes de compostage à Saint-Jean-du-Cardonnay et à Cléon. 95 % des déchets ont pu être valorisés en 2021, soit 69 % en production d'énergie et 14,6 % en valorisation agronomique. Il s'agit du compost des plateformes de compostage. 11,37 % ont été envoyés en recyclage matière après tri. 8 514 tonnes de déchets ont été traitées par les filières à REP (Responsabilité élargie du producteur) : le textile, les chaussures, les meubles, les équipements électriques, les pneus sont en augmentation de 21,5 % par rapport à 2020. Les performances de tri ainsi que le développement des collectes séparées, telles que les filières à REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels à 61,3 % en 2021, contre 62,7 % en 2020, et par là même l'impact environnemental de la gestion des déchets.

4) Les indicateurs financiers

Les dépenses de fonctionnement se montent à 60 700 000 euros, en hausse de 4,23 %. Les recettes, elles, se montent à 64 205 000 euros, elles aussi en hausse de 3,43 %. Les investissements ont fortement repris en 2021 pour compenser la baisse de 2020 due à la pandémie. Les investissements se sont montés à 7 400 000 euros, soit une hausse de 81,21 %. Les recettes d'investissement sont restées constantes, à 7 millions d'euros, avec une légère augmentation de 0,16 %.

Voici les quelques éléments synthétiques que je pouvais vous donner sur ces deux rapports. Les rapports in extenso sont disponibles sur le site de la métropole. Merci.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Y a-t-il des souhaits de prise de parole au sujet de ce deuxième rapport ? M. Eastabrook, la parole est à vous.

M. EASTABROOK :

Une information a été communiquée, selon laquelle les déchets verts ne seraient plus pris en compte à compter du 15 mars 2023, mais ce changement a été reporté. J'ai compris qu'on était revenu sur cette décision. Le confirmez-vous ? Par ailleurs, s'agissant de feu notre déchèterie, y a-t-il un espoir de voir rouvrir une déchèterie à Sotteville ?

Mme la Maire :

Sur ces deux points : oui, la Métropole envisage de modifier la collecte des déchets verts, pour plusieurs raisons. Premièrement, toutes les collectivités sont invitées à faire de nombreuses économies, et la Métropole s'est engagée dans cette démarche. Ainsi, la collecte a un coût certain. Elle ne concerne pas toutes les villes de la métropole, ce qui implique une certaine distorsion. Deuxièmement, pour des raisons écologiques, la collecte telle qu'elle a lieu actuellement doit être modifiée. Il avait été imaginé, dès cette année, de reporter la collecte du 15 mars au 15 avril, mais le délai s'est avéré trop court pour en informer l'ensemble des concitoyens, en raison d'un temps incompréhensible de négociation avec les prestataires. À chaque changement sur un marché, les prestataires essaient d'en tirer profit, et la Métropole a dû négocier avec ces derniers. L'incidence écologique se définit comme suit :

- La Métropole a mis en place des alternatives possibles, y compris un accompagnement en termes de conseil pour tous les concitoyens qui le souhaitent, afin de favoriser, par exemple, la

gestion à la parcelle, avec des composteurs. Cela s'avère plus aisé sur certaines zones de la métropole que sur d'autres, en particulier dans les secteurs de propriétés vastes, plutôt que dans les jardins ouvriers de 100 mètres carrés qui n'ont pas la possibilité s'installer un composteur). On peut imaginer, cependant, que dans les parcelles de 100 mètres carrés, on puisse adapter la gestion, par exemple en laissant la tonte sur place afin d'en faire de l'engrais.

- En raison du réchauffement climatique, la collecte des déchets verts en été n'était pas optimisée, puisque les camions n'étaient pas complètement remplis. Afin d'éviter les déplacements inutiles, des solutions alternatives doivent être mises en place. La collecte ne sera pas supprimée ; simplement, elle commencera plus tard, et se terminera plus tôt dans la saison automnale. Elle aura lieu tous les quinze jours, ce qui suffira largement pour les mois estivaux. Pour l'instant, le travail n'est pas encore abouti, car une phase de concertation est nécessaire, et il faut que l'ensemble des communes ait pu échanger sur la question. Certaines communes ne bénéficient pas de la collecte tout en le finançant, ce qui exige une certaine adaptation. D'autre part, il importe que nous ayons le temps de bien expliquer les changements à nos concitoyens.

En ce qui concerne la déchèterie, je tiens à préciser que toutes les déchèteries arrivent en fin de cycle, sur l'ensemble du territoire de la métropole. Par conséquent, nous avons choisi, au sein de la métropole, d'élaborer un plan stratégique des déchèteries. En effet, aujourd'hui, il est possible de créer des déchèteries plus performantes. L'enjeu est de produire le moins de déchets possible, et de favoriser l'économie circulaire autant que possible. La question est de réutiliser les déchets autant que possible. Les biodéchets pourront produire du biogaz, ce qui est déjà le cas dans d'autres territoires. Par conséquent, nous cherchons à nous procurer la nouvelle génération de déchèteries, qui nous permettra d'améliorer considérablement le retraitement des déchets, mais également l'accueil. Nous avons eu un problème de sécurité – les plateformes ne permettaient plus l'accueil du public. Pour des raisons de sécurité, la Métropole a dû fermer celle qui était installée sur le territoire de Sotteville, ce qui fait que nous nous reportons sur celles de Saint-Étienne-du-Rouvray et du Petit-Quevilly. L'idée est de mutualiser et de créer une déchèterie plus importante, plus efficiente, et d'un meilleur accueil.

Nous réfléchissons également aux idées de ressourceries qui sont complémentaires des déchèteries modernes, avec un accueil de qualité – je ne dis pas que nos collègues de la Métropole manquent de qualité d'accueil, mais il est beaucoup plus intéressant de se situer dans une équipe dynamique qui pense avec des méthodes et des outils beaucoup plus modernes que de replier sur son quant-à-soi. J'ai d'ores et déjà commencé à prévenir nos collègues maires de la métropole que nous ne nous situerions pas dans un schéma selon lequel chaque ville disposerait de sa propre déchèterie. Ce modèle est désormais obsolète. Nous avons la chance, dans notre foncier sottevillo-stéphanois, sur la première zone d'activités de l'agglomération, d'avoir un foncier qui nous permettra d'avoir un bel outil, neuf et performant. Administrativement, il pourra relever de la gestion de Sotteville ou de Saint-Étienne, mais il se situera dans le secteur dans tous les cas, et desservira les Sottevillais, les Stéphanois, et tous les habitants de la métropole. Il en va de même dans d'autres secteurs de la métropole, où certaines déchèteries sont actuellement trop petites, et doivent faire face à un problème d'encombrement. L'accueil doit être fluide afin de servir au mieux nos concitoyens, même si les dépôts sauvages sont le fait d'une minorité. Notre enjeu est de rendre le processus aussi pratique que possible. Cela étant, même si nous arrivons au bout du cycle de nos déchèteries, nous disposons d'un maillage extraordinaire, avec un service de qualité.

Je ne sais pas si vous vous en rendez compte, mais on peut porter ses encombrants dans une déchèterie, y compris le dimanche. Il y a de quoi rager quand on voit les dépôts sauvages. Nous travaillons actuellement à un projet de mise en place de caméras de surveillance pour identifier et appréhender les contrevenants. C'est vraiment se moquer du monde, quand on a un tel niveau de services publics. Il y a encore des territoires, en France, où l'on a des décharges à ciel ouvert. Il faut se rendre compte de tout ce que nous avons réussi à accomplir ensemble depuis les 25 dernières années. Avant cela, nous avions encore une usine qui polluait l'atmosphère avec un taux de dioxine dangereux pour la santé, qui rendait le lait des vaches impropre à la consommation en Seine Maritime. Nous avons fait un véritable travail. Peut-être avons-nous cette culture-là, en tant que région très industrielle, cette culture du progrès technique, qui a sûrement aidé. Nous devons continuer à avancer sur ce sujet, tout à fait passionnant, et qui relève encore une fois de la santé publique, de la qualité de service et du niveau de vie. La parole est à M. Eastabrook.

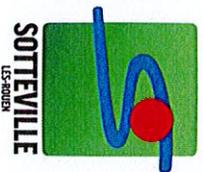
M. EASTABROOK :

Effectivement, vous nous avez donné envie par rapport à cet enjeu. Je pense que si les Sottevillais écoutaient ce que vous venez de dire, ils seraient davantage motivés. Enfin, je propose une dernière idée : pourquoi ne pas faire du compost au pied des immeubles, en faisant preuve d'une certaine pédagogie ? Il s'agit d'une simple suggestion de ma part.

Mme la Maire :

Vous touchez du doigt quelque chose d'important. Il y a là aussi toute une réflexion sur les biodéchets. Chaque parcelle disposera de conteneurs et il y aura aussi des apports volontaires, et un traitement spécifique sera réservé aux collectifs, car il faut à la fois ne pas trop encombrer l'espace public et permettre ce tri. L'idée que nous puissions nous resservir de ces déchets pour en faire du carburant ou d'autres produits reste une ligne directrice forte.

Le Conseil Municipal reconnaît avoir reçu communication du rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie -Exercice 2021.

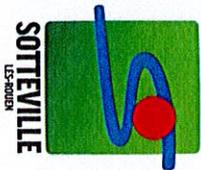


Commission consultative des services publics locaux

Séance du lundi 6 mars 2023

Présentation des exercices 2021

- Service d'élimination des déchets ménagers sur le territoire métropolitain



RAPPORT D'ACTIVITE 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

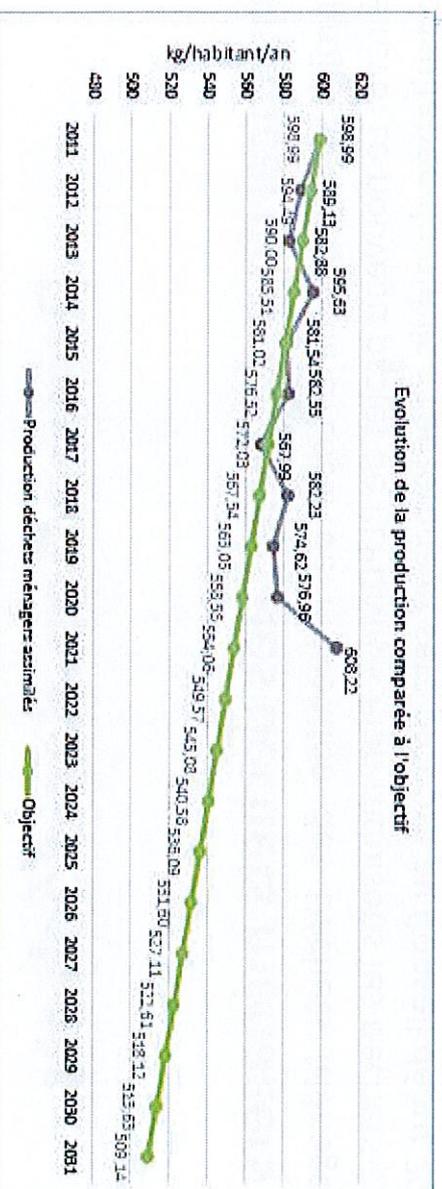
Présentation

- Prévention
- Collecte des déchets
- Traitements des déchets
- Indicateurs financiers

Prévention des déchets

Chiffres clés

- Population : 499 830 habitants au 1^{er} janvier 2021 (+2 650 hab)
- Objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) : - 10% en 2020 puis - 15% en 2030 par rapport à 2010
- Collecte des DMA :
 - Augmentation de la production de déchets (indice relatif aux tonnages DMA pondéré avec la population : 102,49)
 - Augmentation de la part des déchets recyclables ou à filières séparées en augmentation : **+7,81%** (entre 2011 et 2021)



Prévention des déchets

Programme local de prévention des déchets ménagers - PLPDMA

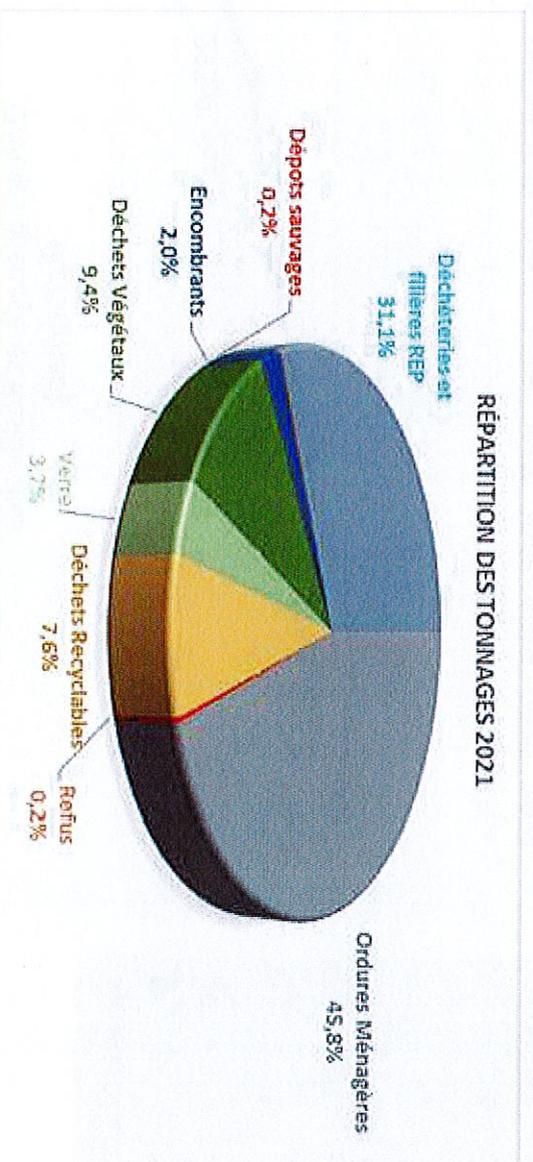
Fin 2021, le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été revu. Le nouveau projet de PLPDMA « Plan réduisons les déchets à la source » fera l'objet d'une consultation du public à l'automne et sera proposé au Conseil début 2023.

Nombreuses actions de communication et de sensibilisation sont menées (sensibilisation au jardinage durable, sensibilisation à la gestion durable des déchets, animations COP21, accompagnements au changement d'organisation des collectes, amélioration de la qualité des collectes et des performances de tri, amélioration de l'information en déchetterie...).

Accompagnement des services de restauration collective des communes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des plastiques

A noter que le parcours Prévention et maîtrise du gaspillage alimentaire a démarré en 2021 avec l'inscription de 8 communes : Canteleu, Caudebec-les-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Houpeville, Mesnil-Esnard, Mesnil-sous-Jumièges, Sahurs, Saint-Etienne-du-Rouvray;

Bilan 2021 de la collecte des déchets

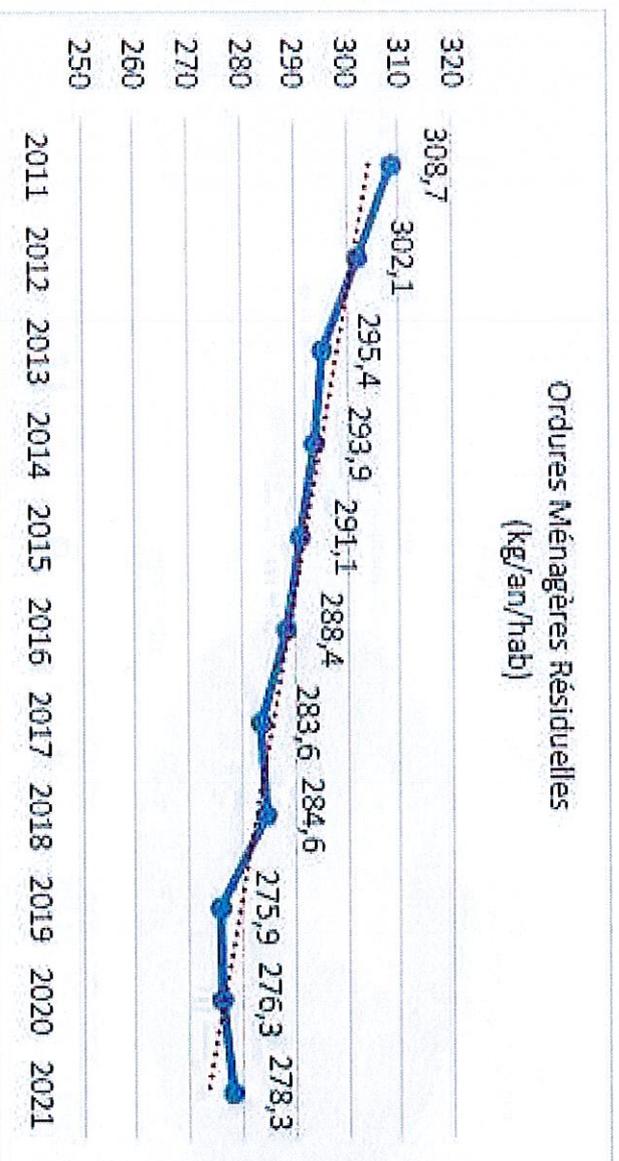


| | Tonnages | | | Evolutions 2019/2020 | | Evolution 2020/2021 | | Evolution 2019/2021 | |
|------------------------------|----------|---------|---------|----------------------|--------|---------------------|-------|---------------------|--------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | Valeur | % | Valeur | % | Valeur | % |
| Ordures Ménagères | 137 739 | 137 347 | 139 086 | -392 | -0,3% | 1 739 | 1,3% | 1 347 | 1,0% |
| Déchets Recyclables | 22 661 | 22124** | 23 190 | -537 | -2,4% | 1 066 | 4,8% | 529 | 2,3% |
| Refus * | 225 | 624 | 613 | 399 | 177,3% | -11 | -1,8% | 388 | 172,4% |
| Verre | 10 711 | 11 183 | 11 326 | 472 | 4,4% | 143 | 1,3% | 615 | 5,7% |
| Déchets Végétaux | 23 466 | 26 694 | 28 690 | 3 228 | 13,8% | 1 996 | 7,5% | 5 224 | 22,3% |
| Encombrants | 6 102 | 6 723 | 6 030 | 621 | 10,2% | -212 | -3,2% | 409 | 6,7% |
| Dépôts sauvages | 85 928 | 82 145 | 94 593 | -3 783 | -4,4% | 12 447 | 15,2% | 8 664 | 10,1% |
| Déchetteries et filières REP | 286 832 | 286 840 | 304 008 | 8 | 0,0% | 17 168 | 6,0% | 17 176 | 6,0% |
| Total | | | | | | | | | |

Bilan 2021 de la collecte des déchets

Ordures Ménagères Résiduelles OMR (après tri)

- Collecte en porte à porte, en régie
- 1 à 2 fois par semaine selon les secteurs



Augmentation des OMR : + 0,73%, soit + 2,01 kg/hab/an par rapport à 2020

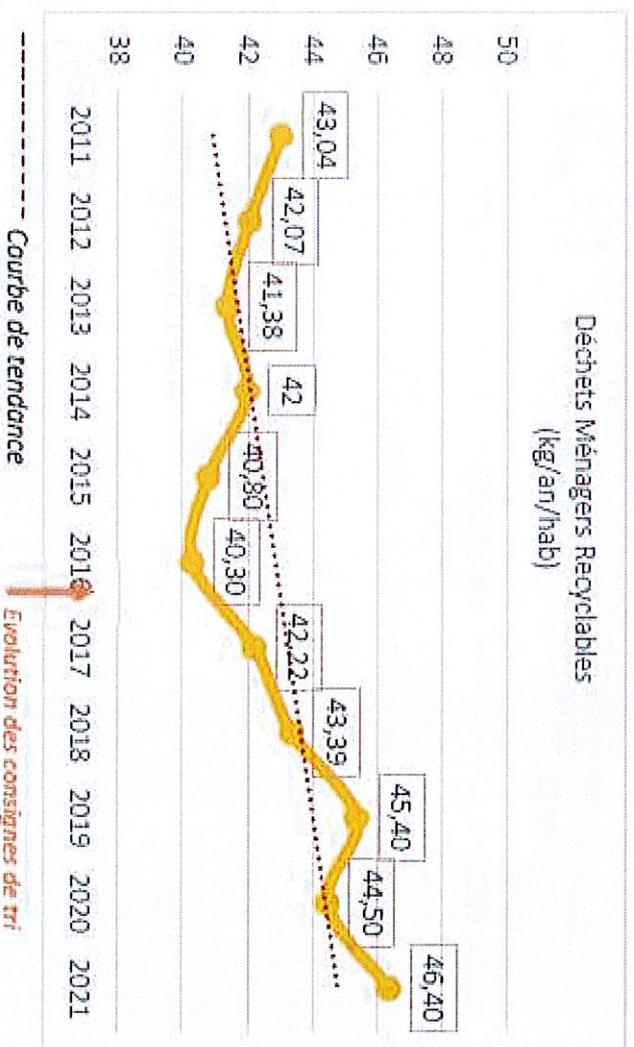
NB: les déchets recyclables non conformes sont réorientés vers l'incinération lors du vidage au centre de tri.

En 2020, ces refus représentent 613 tonnes, soit 1,47kg/hab/an et sont en augmentation par rapport à 2019.

Bilan 2021 de la collecte des déchets

Déchets ménagers recyclables (DMR)

- Collecte en porte à porte, en régie
- 1 à 2 fois par semaine selon les secteurs



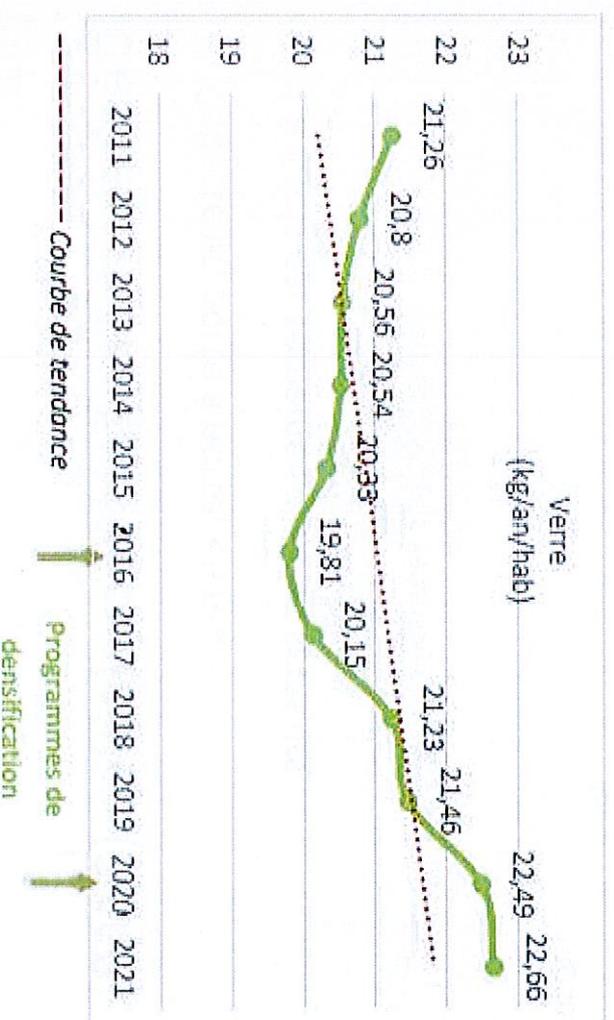
Réduction des DMR : en hausse pour atteindre 46,4 kg/hab/an (44,5 kg/hab/an en 2020)

La performance de tri atteint 14,2% contre 13,8 % en 2020.

Bilan 2021 de la collecte des déchets

Verre

- Apport volontaire
- Collecte en régie



Augmentation du verre : + 0,76%, pour atteindre 22,49 kg/hab/an

Le programme de densification des points de collecte mis en œuvre en 2016 et en 2020 ainsi que les actions d'amélioration du tri permettent d'obtenir ces résultats.

Bilan 2021 de la collecte des déchets

Encombrants et dépôts sauvage

- Planification mensuelle pour l'habitat collectif et prise de rdv « Ma Métropole » pour les particuliers

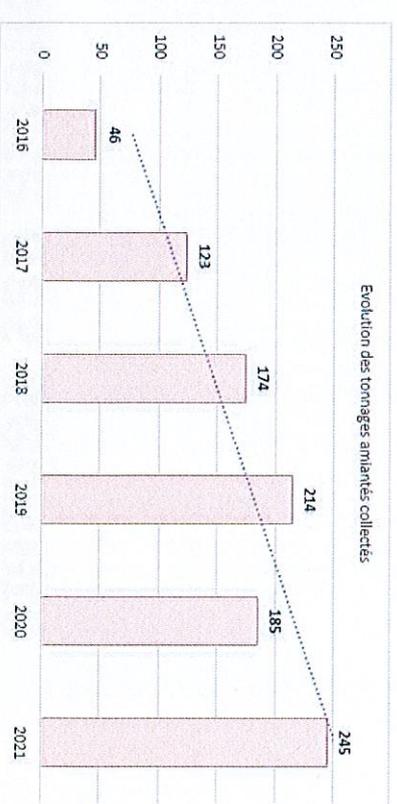
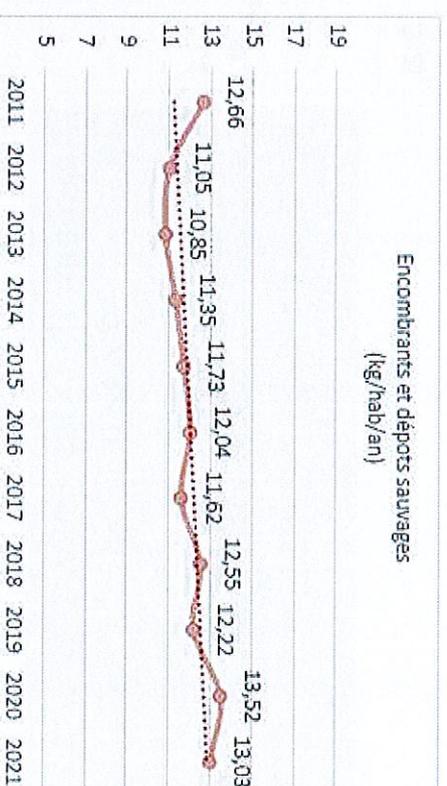
Diminution des encombrants : -3,84%, pour atteindre 13,03 kg/hab/an

Depuis janvier 2021 dissociation entre les encombrants et dépôts sauvages aux regards des moyens de collectes de ses derniers : 6 030T d'encombrants et 481T de dépôts sauvages.

Amiante

- Collecte sur rdv le samedi matin sur un site adapté Une rencontre préalable au domicile de l'utilisateur assurée par les agents métropolitains qui sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leur expliquent la procédure de collecte et d'emballage de l'amiante. Ils leurs distribuent des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés

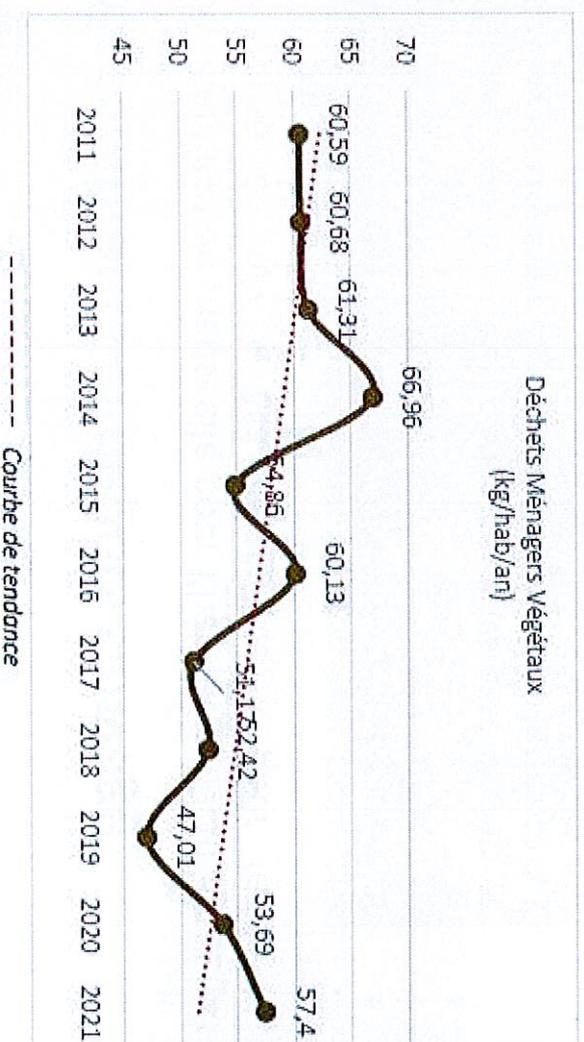
Augmentation : pour atteindre 245 tonnes



Bilan 2021 de la collecte des déchets

Déchets Ménagers Végétaux (DMV)

- Porte à porte dans 49 communes
- Collecte par prestataires COVER, VEOLIA



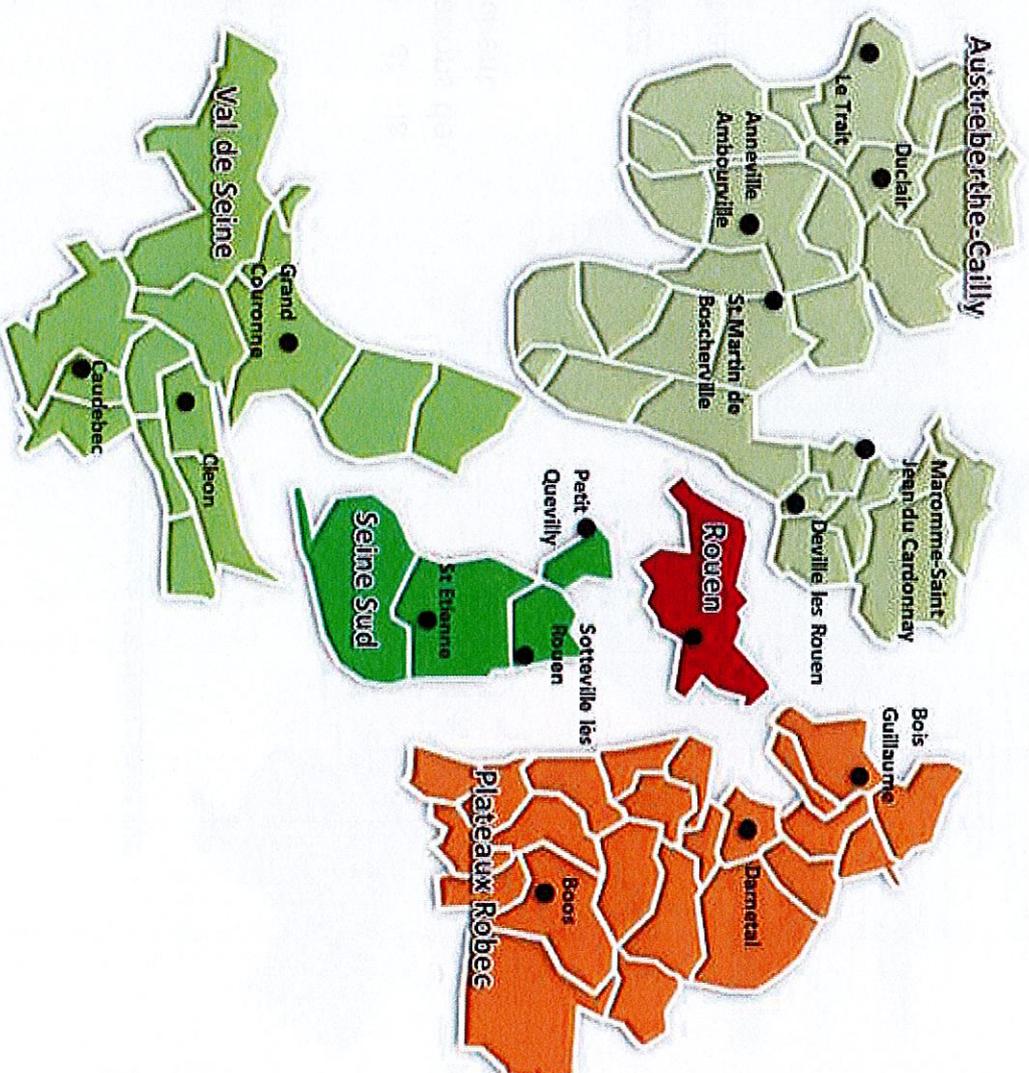
Augmentation des DMV : +7%, pour atteindre 57,4 kg/hab/an

Il est difficile d'interpréter une tendance générale sur ce flux dont la variabilité est principalement liée aux conditions climatiques mais une tendance baissière semble cependant se dessiner.

Organisation de la collecte des déchets

Déchetteries : 16 sites

- 858 816 visiteurs, en hausse de 22,3% : 2020 avait été marqué par plusieurs semaines de fermetures suite à la crise
- Fermeture du site de Sotteville en 2021
- Accès professionnel : en 2021, ce service a généré 221 360 € de recettes contre 183 753 € en 2020, soit une augmentation de 20,5 %+ 13,5%
- Volume collecté par les déchetteries : 94 593T (+ 15,2%)



Traitement des déchets

Centre de tri

- Le Centre de Tri se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), au Grand-Quevilly.
- 33 422 tonnes traitées + 15 241 tonnes verre

Plateforme de compostage

- St Jean du Cardonnay et Cléon
- 70 363 tonnes traitées à l'échelle du SMEDAR

Unité de traitement des encombrants

- Site VESTA au Grand-Quevilly
- 37 590 tonnes traitées à l'échelle du SMEDAR

| Flux de déchets | Filières de traitement |
|----------------------|--|
| Acier | Véolia – Rouen (76) |
| Aluminium | Véolia – Rouen (76) |
| Brîques alimentaires | REVIPAC – Hondouville (27) |
| Carton | Véolia – Rouen (76) |
| Plastiques | VALORPLAST – Pureaux (92) |
| Verre | SIBELCO – Saint-Vigo-d'Ymonville (76) O-I France – Reims (51) |
| Papier | NORSK-SKOG – Golbey (88) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76) |
| Gros de magasin | Ecophyse – Neuvy (37) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76) |

Filières REP (Responsabilité élargie du producteur) : partenariat avec des éco-organismes (+ 21,5% par rapport à 2020)

- Textiles, linges et chaussures : 1 355T, soit + 10,6%
- Déchets équipements électriques et électroniques (DEE), 2 264t, soit +12,5%
- Déchets d'éléments d'ameublements : 4 406T, soit +29,8%
- Déchets diffus spécifiques (DDS) : 343T, soit +35,1%
- Pneus : 146T, soit +43,4%

Impact environnemental

- La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur. Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels à 61,3 % en 2021 (contre 62,7% en 2020 et 62,8% en 2019).
- En 2021, le nombre de km parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte a augmenté de 3% par rapport à 2020.
- Augmentation liée à l'augmentation des tonnages collectés sur l'année, nécessitant plus de vidage du véhicule de collecte sur sa tournée.

Indicateurs financiers

Dépenses de fonctionnement

- 60 697 118 € TTC en 2021,
- contre 58 754 632€ en 2020,
- **soit une hausse de 4,23%.**

Recettes de fonctionnement propres au budget déchets

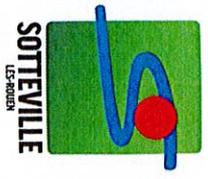
- 64 205 463 € TTC pour 2021,
- contre 62 651 748 € en 2020
- **soit une augmentation de 3,43%**

Dépenses d'investissement

- 7 378 539 € HT en 2021,
- **soit une hausse de 80,21%** : reprise de l'investissement afin de compenser la baisse de 2020 >> nombre de colonnes enterrées doublé + acquisition de véhicules de collecte (GNV)

Recettes d'investissement propres au budget déchets

- 6 976 672€ HT pour 2021,
- **soit une augmentation de 0,16%**



Echanges

Questions d'actualité

Mme la Maire :

La seule question qui nous soit parvenue émane de M. EASTABROOK, du groupe Inventons Sotteville. La parole est à M. EASTABROOK.

M. EASTABROOK :

En préambule, je voulais dire : sur la même ligne que vous, sur le souci, au niveau de la sécurité, d'avoir un commissariat digne de ce nom à Sotteville. Je pose ma question.

La question est reproduite ci-après.

« Question 1

(la seule, vu sa longueur et son importance)

Notre question interroge de nouveau la sécurité et la prévention au sein de la Zone Verte et plus largement notre centre-ville. Elle émane directement des membres de l'association "Notre Zone Verte" dont je me fais, ici, le rapporteur d'un courrier autant que d'un échange oral courtois avec ses représentants en date du 5 mars et qui me demandent de me faire leur porte-parole auprès de notre maire lors de la séquence des questions diverses du présent Conseil municipal.

Leur souci essentiel repose sur le fait de pouvoir développer avec les élus du Conseil municipal une réflexion commune sur les solutions à apporter à leurs problèmes récurrents de sécurité depuis 2016 sur la Zone, autant qu'à contribuer à assurer une veille à leur bonne réalisation. Les problèmes nombreux, hélas bien connus de la Mairie, de la police municipale et nationale, et maintenant du tout nouvel éducateur spécialisé CAPS affecté à la Zone, n'améliorent toujours pas les conditions de vie et de tranquillité auxquels devraient pouvoir prétendre les habitants malgré l'expropriation sur Garibaldi de l'épicerie de nuit.

Quels sont ces problèmes ?

1. Présence jour/nuit de dealers et de consommateurs de drogues et déchets afférents y compris seringues aux abords des deux écoles.

2. Chiens de dealers aboyant la nuit sans retenue de leurs maîtres.

3. Tirs soutenus très bruyants de mortiers au cœur de la nuit, voire coups de fusils tous azimuts, en particulier le week-end et même ce soir, d'après ce que j'ai entendu. Fauteurs de troubles garantis d'une quasi-impunité puisque police municipale comme police nationale ont rideaux baissés dans leurs locaux sottevillais et que le temps que la police métropolitaine intervienne toutes sirènes en fonction, ils arrivent face à une nuée de moineaux...

4. Bandes souvent de mineurs qui se battent et pas qu'à main nue...

5. Boîte de nuit improvisée avec les radios sur-vitaminées des voitures des "Gentils Organisateurs".

6. Motos-Cross, courses improvisées de véhicules à moteur poussés bruyants, véhicules garés tout le week-end devant certaines entrées d'immeubles jamais verbalisés, véhicules incendiés, par contre tout aussi vite retirés.

Enfin, pour couronner le tout, la présence récente signalée de drones survolant la Zone Verte pas très rassurants qu'on espère appartenir à la police nationale et non aux dealers ?

On entend bien, les bonnes intentions de la Mairie avec l'embauche d'un éducateur spécialisé puisque le Conseil municipal a été sollicité dernièrement pour augmenter la subvention versée au CAPS afin de pouvoir affecter un éducateur de rue spécifiquement à la Zone Verte. Quid, par contre, du contrat d'objectifs et de la nature des résultats attendus dont les élus d'opposition n'ont toujours pas connaissance ? Vous avez partiellement répondu à cette question. On entend bien la demande faite au procureur par votre premier adjoint de la mise en place d'une cellule judiciaire de traitement de la délinquance (CJTD). On entend bien que la Ville mise sur le futur réaménagement de la Zone Verte qui débutera 2^e semestre 2023 par l'implantation d'Algeco pour faire face aux travaux de rénovation des deux écoles Michelet et Raspail qui se poursuivront jusqu'en 2026/2027, date de réaménagement des espaces verts, solution qui devrait ramener la tranquillité publique du quartier aux dires de votre premier adjoint à l'association NZV.

Permettez-nous d'en douter si la société civile n'y est pas étroitement associée.

Notre question : ne pensez-vous pas qu'à ce rythme de résolution de la problématique, le risque est de voir se dégrader encore plus cette situation de non-droit ? Nous sommes loin de l'écoute attendue de la majorité vis-à-vis de nos propositions et de celles en général de tous les groupes de l'opposition, chassant ou ignorant systématiquement toutes nos suggestions visant à créer une écoute positive de la parole citoyenne au sein d'une commission consultative sécurité dite CLSPD, permettant d'y associer des représentants d'associations de quartier œuvrant comme Notre Zone Verte au bien vivre ensemble.

Le prétexte de la confidentialité des échanges pour se dispenser d'utiliser cet outil, comme l'a indiqué votre premier adjoint précédemment en Conseil municipal et même réitéré à la présidente de l'association Notre Zone Verte, ne saurait suffire à votre majorité pour s'exonérer de votre responsabilité de la garantie de la tranquillité publique due à tous nos concitoyens. Quand bien même, d'autres outils existent comme celui qui permet de créer un Comité Consultatif Thématique en réf. Art. L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Un élu désigné par le maire en est le président. Ils sont composés de membres de la société civile après validation du Conseil municipal et peuvent transmettre toute proposition concernant un problème pour lequel ils ont été institués. La durée n'excède pas le mandat en cours.

À moins que vous ne préfériez faire appel à un autre outil existant Art. Loi. 2121-22-1, version en vigueur depuis le 23/02/2022, permettant la création pour les communes de + de 20000 habitants de créer une forme d'audit, désigné comme « une mission d'information et d'évaluation (M. I. E) » ? qui se fait à la demande d'1/6ème des membres du Conseil municipal. Cette mission est chargée de recueillir tous éléments d'information sur des questions d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public ce qui serait le cas en particulier pour la prévention/la sécurité/la tranquillité de la Zone Verte.

Rappelons à ce sujet qu'il paraît étonnant qu'avec un véhicule équipé dont dispose la Métropole, en capacité de mesurer les troubles sonores, ce véhicule ne se soit jamais, à notre connaissance, déplacé en week-end sur Sotteville pour constater les troubles à la tranquillité publique préalablement à l'intervention des forces de police appelées en désespoir de cause par les riverains. Précisons enfin que les dispositions relatives à cette mission (modalités de fonctionnement, composition, durée, conditions de remise du rapport et plus) doivent être fixées par notre règlement intérieur pour une durée inférieure à 6 mois. Cette mission remet son rapport au Conseil municipal dans son entier. Cette mission devant faire l'objet d'une délibération, nous vous demandons, Madame le Maire, au nom d'Inventons Sotteville, de caler cette délibération au prochain Conseil municipal en signe d'ouverture et de dialogue avec votre opposition comme avec vos concitoyens concernés depuis trop longtemps par cette problématique de prévention, sécurité/tranquillité publique.

Votre réponse est attendue, plus d'un.e Sottevillais.e seront attentifs à la qualité de la réponse que vous allez leur faire ... »

Mme la Maire :

Alexis RAGACHE va vous répondre.

M. RAGACHE :

Je vais essayer de faire une réponse de qualité, ce qui ne s'avère pas toujours simple. Monsieur EASTABROOK, vous évoquez le fait que votre question émane de l'association Notre Zone Verte, dont vous êtes le rapporteur ou le porte-parole, ce qui me surprend un peu – ou en tout cas, que vous présentiez les choses ainsi. Les élus de la Ville de Sotteville comme les services sont en lien assez régulièrement avec cette association. Je les ai moi-même reçus à plusieurs reprises avec un certain nombre de collègues, et j'ai assisté à leur assemblée générale il y a quelques mois de cela. Je suis donc un peu surpris que l'association ait besoin d'un porte-parole pour une relation qu'ils entretiennent déjà avec nous. Par ailleurs, vous indiquez la demande de l'association de poser une question diverse lors de ce Conseil. Là encore, je m'avoue surpris, puisque lors du précédent Conseil, une question sur ce sujet avait été rédigée, mais les membres de l'association ont quitté la séance avant que celle-ci ne soit posée. J'ai donc un peu de mal à suivre la logique, mais je vais tout de même essayer de vous faire une réponse de qualité.

Sur le fond, nous n'ignorons aucune des difficultés que nous rencontrons au sein de l'espace Lods, et de ce que subissent à certains égards un certain nombre de riverains. Effectivement, la sécurité est un droit, et la situation que nous rencontrons est, à bien des égards, inacceptable. Nous sommes pleinement mobilisés sur le sujet, je crois que nous l'avons amplement démontré, et nous avons activé tous les leviers qui sont en notre possession. Notre service de police municipale est présent quotidiennement dans l'espace Lods, en moyenne deux heures par jour, sachant qu'ils ont également d'autres missions à effectuer dans la journée. Hier encore – je l'évoquais tout à l'heure lors de la délibération sur le budget –, notre équipe de policiers municipaux a interpellé un des auteurs de ces nuisances. Ils ont réalisé cette intervention dans des conditions particulièrement difficiles, après avoir été pris pour cible par un groupe d'individus. Je tiens, bien évidemment, à souligner à nouveau leur professionnalisme, et notamment leur sang-froid, et à les remercier au nom de toute l'équipe municipale, opposition comprise, je l'imagine bien. En ce qui concerne la

police nationale, on recense sur ce secteur 18 interventions depuis le début de l'année, qui ont donné lieu à un certain nombre de contrôles, 7 verbalisations pour détention de produits stupéfiants et occupation des halls d'immeubles. De plus, de nombreux passages et contrôles sont effectués depuis début février, avec la présence de renforts de gendarmerie mobile, et parfois plusieurs passages quotidiennement. Notons enfin que nos équipes produisent des patrouilles coordonnées avec les agents chargés de la proximité du bureau de police depuis le début de la semaine, même si nous déplorons tous, effectivement, qu'il ne s'agisse plus que d'un bureau. Il y a donc de la complémentarité avec les services de l'État, des moyens de la police municipale, mais aussi des résultats : il y a des interpellations, des verbalisations, et des produits stupéfiants ont été retrouvés.

Pour autant, la situation, vous le savez, n'est pas réglée ; nous restons fortement mobilisés. Nous venons d'écrire à nouveau au procureur. Madame la Maire a eu la semaine dernière un échange téléphonique avec le Directeur départemental de la sécurité publique, et nous organisons également des temps d'échange avec la communauté éducative, nos services, ainsi que les services de l'État, afin d'étudier les meilleures réponses face à ce phénomène. J'ai moi-même eu le Directeur de cabinet du préfet au téléphone ce matin, en soutien à nos collègues qui se sont fait prendre à partie hier. Je lui ai rappelé que la situation nécessitait la mobilisation d'un certain nombre de moyens venant de l'État. Vous le savez, la sécurité est une compétence de l'État. Nous ne nous dédouanons aucunement de nos responsabilités, mais nous ne pouvons pas remplacer la police nationale, ni être ses supplétifs en ce qui concerne notre police municipale. Nous ne pouvons pas non plus occulter que les moyens promis par le gouvernement, que vous soutenez, n'ont pas produit d'effet jusque-là. Évidemment, nous ne manquerons pas de le rappeler. La police nationale fait donc son maximum avec les moyens qui sont les siens, et que nous jugeons parfaitement insuffisants jusque-là.

Vous évoquez également le fait d'associer les habitants. Des échanges ont lieu de manière régulière, et s'ils peuvent être formalisés, comme c'est le cas des élus au contact, ils peuvent être également plus informels ou en lien avec des demandes ou des projets. Prochainement, deux temps d'échange auront lieu dans l'espace Lods, à l'occasion d'une présentation de la première phase des travaux des écoles, tout comme une réunion pour les habitants de l'immeuble Flandres, à l'initiative du bailleur ICF, et à l'occasion d'une présentation des travaux de rénovation. Les habitants sont bien évidemment associés aux réponses apportées à ces projets.

Vous évoquez enfin la création de différentes instances ; nous pensons qu'il est préférable de s'appuyer sur les instances existantes sans monter nécessairement d'usine à gaz, comme c'est le cas avec le CLSPD, ou d'échanger plus directement, comme c'est souvent le cas avec la communauté éducative, surtout à cette période. Cela n'empêche pas que vous soyez informés de l'avancée du dossier, bien évidemment. Là encore, plutôt que la création d'une nouvelle instance, nous vous proposons de nous appuyer sur la Commission communale solidarité. Elle pourra être réunie au printemps et nous avait permis, en 2022, d'aborder la question du CLSPD. Vous le voyez, nous sommes donc mobilisés, en lien avec les habitants, et à votre écoute pour partager les avancées sur ce dossier. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Vous pouvez reprendre la parole, Monsieur EASTABROOK.

M. EASTABROOK :

Écoutez, ce que je n'admets pas, c'est votre mise en doute, dans votre introduction, du fait que j'aie rencontré cette association, le fait qu'elle m'ait dit ce qu'elle m'a dit ; le fait que vous preniez ça un peu par-dessus la jambe, en disant que ce n'est pas clair. Tout cela, ce n'est pas possible. On doit entendre la société civile, Monsieur RAGACHE. Et là, vous prenez ça un peu par-dessus la jambe, et c'est vraiment mesquin.

Mme la Maire :

Écoutez, Monsieur EASTABROOK, vous n'avez plus la parole, je suis désolée, parce que je n'admets pas qu'on puisse interpellé comme cela l'un de nos collègues élus qui fait sur le terrain un travail extraordinaire, et qu'il ne prend pas par-dessus la jambe. Ça, c'est du procès d'intention. Il vous a simplement été expliqué que cette association est en lien avec la Ville, qu'il prend du temps pour la recevoir, qu'il a même participé à son assemblée générale, et qu'il est donc très étonnant que l'association ait besoin de faire le tour par un conseiller municipal de l'opposition. Deuxièmement, votre proposition de Comité Théodule est surréaliste. Le problème, c'est la drogue, et ce sont les dealers. Les solutions relèvent de la police et d'un vrai travail régalien de la part de l'État. Cela n'a pas suffisamment lieu, non pas parce que la police ne serait pas compétente, au contraire : elle est compétente et on ne peut plus fidèle à ses objectifs de service. Malheureusement, elle n'a pas les moyens qu'il lui faut. Pour un sujet comme celui-ci, quand vous avez une tentative de nidification avec les interpellations dont M. RAGACHE vient de parler, notamment en deux mois, il faut mettre les moyens. Il faut établir un rapport de force immédiatement, sans attendre autre chose. On ne crée pas d'autres instances alors qu'il en existe déjà pour travailler ; chacun dans ses rôles et ses responsabilités. Donc, Monsieur EASTABROOK, pas de procès d'intention s'il vous plaît, par rapport à des élus qui sont sur le terrain, comme c'est le cas avec M. RAGACHE. On va passer aux questions suivantes, posées par M. Delahaye. Monsieur Delahaye, vous avez la parole.

M. DELAHAYE :

Merci, Madame la Maire. Une partie de la rénovation effectuée place de l'Hôtel de Ville sur l'un des accès semble montrer une érosion prématurée. L'entreprise compte-t-elle revoir la chose ?

Mme la Maire :

Merci pour votre question. La parole est à Ève COGNETTA.

Mme COGNETTA :

Bonsoir, Monsieur le conseiller municipal. En effet, il est bien prévu de pouvoir reprendre cet élément, puisque l'entreprise a rencontré des difficultés au niveau du collage de l'enrobé au cours de son intervention. Sachez d'ailleurs qu'une reprise de l'ensemble est prévue, avec l'ajout d'une résine à pépites. J'ai commencé à m'émouvoir, en ces temps de sobriété financière, de mettre de l'or dans nos enrobés ; on m'a expliqué qu'il en allait différemment. Il s'agit de résine et de gravillons synthétiques. L'idée est de faire une proposition qualitative, dans l'image de cette place pavée qui mettait bien en avant les passages piétons. Il fallait trouver un moyen de signaler

correctement ces traversées piétonnes, d'où, de nouveau, une intervention programmée. Nous ne disposons pas encore des dates de la programmation de l'intervention. Nous suivons ce dossier de très près, et relançons très régulièrement les services du pôle de proximité de la métropole. Nous veillons à ce que tous ces travaux puissent se faire, et que nous puissions revenir sur une place de l'Hôtel de Ville mise en valeur comme elle le mérite. Merci.

Mme la Maire :

Merci. Monsieur Delahaye, vous pouvez reprendre la parole. Vous aviez une deuxième question.

M. DELAHAYE :

Merci. Effectivement, j'ai une deuxième question. Un ou des élus de la majorité municipale siégeant dans la majorité métropolitaine peut-il soumettre l'idée de ne plus envoyer systématiquement par courrier payant la brochure Le Mag Métropole Rouen Normandie ? Ce dernier arrive d'ores et déjà dans nos boîtes par le circuit général.

Mme la Maire :

Effectivement, nous avons signalé ce point. Je pense que l'esprit de la Métropole était de témoigner d'une marque de respect vis-à-vis des élus. Mais vous pointez quelque chose de juste : cet envoi est redondant, et nous repasserons le message dans le but de rationaliser les envois, en raison des aspects écologiques comme financiers impliqués. Vous pouvez reprendre la parole.

M. DELAHAYE :

Nous l'avions en effet compris comme une marque de respect. Cependant, en comptant le nombre de conseillers municipaux que compte la métropole, les prix des timbres, des enveloppes, et du double magazine – surtout alors que nous allons réduire le magazine de Sotteville –, je pense qu'il serait bon d'intervenir sur le sujet. Nos avis se rejoignent. Merci.

Mme la Maire :

Très bien. Nous arrivons au terme de notre Conseil Municipal. Je vous souhaite à tous une bonne soirée. Le vote du budget est toujours un moment qui nécessite un certain temps, mais qui est tellement important que nous avons bien fait de prendre ce temps en qualité. Merci aux uns et aux autres et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 20.

La Maire



Le secrétaire de séance

